



Société anonyme au capital de 202 887,64 euros

Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris

RCS de Paris 349 694 893

## **DOCUMENT DE REFERENCE 2016**

### **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Le présent document de référence contient l'ensemble des éléments du Rapport financier annuel.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27/04/2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de  
EOS Imaging, 10 rue Mercœur 75011 Paris  
et sur le site Internet de la Société ([www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

**TABLE DES MATIERES**  
Conformément à l'annexe 1 du Règlement européen CE 809/2004

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE .....</b>	<b>10</b>
<b>1.1.</b>	<b>RESPONSABLE DES INFORMATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>1.2.</b>	<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....</b>	<b>11</b>
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1.</b>	<b>DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX .....</b>	<b>13</b>
2.1.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	13
2.1.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	13
<b>2.2.</b>	<b>SUIVI DES MANDATS.....</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>20</b>

<b>4.1.</b>	<b>RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE .....</b>	<b>21</b>
<b>4.2.</b>	<b>RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE .....</b>	<b>23</b>
4.2.1.	Risques liés au déploiement commercial du Groupe.....	23
4.2.2.	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	26
4.2.3.	Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe.....	29
4.2.4.	Risques liés aux clients du Groupe .....	32
4.2.5.	Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits .....	33
4.2.6.	Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe .....	33
<b>4.3.</b>	<b>RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE .....</b>	<b>34</b>
4.3.1.	Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés.....	34
4.3.2.	Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe.....	35
<b>4.4.</b>	<b>RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>35</b>
4.4.1.	Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles .....	35
4.4.2.	Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires .....	36
4.4.3.	Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche .....	38
4.4.4.	Risques liés à l'accès à des avances publiques .....	38
4.4.5.	Risque lié à la souscription d'un emprunt obligataire.....	41
4.4.6.	Risque de change.....	41
4.4.7.	Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie.....	42
4.4.8.	Risque de dilution.....	43
<b>4.5.</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES .....</b>	<b>44</b>
4.5.1.	Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible.....	44
4.5.2.	Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours .....	45
4.5.3.	Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...) .....	48
4.5.4.	Risques environnementaux.....	48
4.5.5.	Obligation réglementaire liée aux risques de radiation .....	50
<b>4.6.</b>	<b>ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES .....</b>	<b>50</b>
<b>4.7.</b>	<b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....</b>	<b>51</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE .....</b>	<b>52</b>
<b>5.1.</b>	<b>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....</b>	<b>53</b>
5.1.1	Dénomination sociale de la Société .....	53
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur .....	53
5.1.3	Date de constitution et durée .....	53
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable .....	53
5.1.5	Événements marquants dans le développement du Groupe .....	53
<b>5.2.</b>	<b>INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>56</b>
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	56
5.2.2	Financement des principaux investissements.....	57
5.2.3	Principaux investissements en cours et à venir .....	57
<b>6.</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>58</b>

<b>6.1. DOMAINE D'INTERVENTION .....</b>	<b>61</b>
6.1.1 Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés .....	61
6.1.2 La technologie EOS .....	67
<b>6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL</b>	<b>71</b>
6.2.1 EOS n'est pas en concurrence frontale avec les sociétés d'imagerie médicales .....	72
6.2.2 EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de vente d'équipements et services associés .....	73
<b>6.3. UNE SOCIÉTÉ EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL .....</b>	<b>77</b>
6.3.1 Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents.....	77
6.3.2 Une base installée stratégique .....	78
6.3.3 Une technologie acceptée et une validation clinique avec un recul de plus de 1 200 000 cas	78
<b>6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE .....</b>	<b>82</b>
6.4.1 Equipe de direction .....	82
6.4.2 Marketing .....	84
6.4.3 Etudes cliniques.....	85
6.4.4 Ventes.....	85
6.4.5 Organisation de la production.....	88
6.4.6 Organisation du service.....	90
6.4.7 Innovation et R&D .....	91
<b>6.5. DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION .....</b>	<b>95</b>
<b>6.6. CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>95</b>
<b>6.7. ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 .....</b>	<b>102</b>
6.7.1 Recherche et Développement.....	103
6.7.2 Production et maintenance.....	103
6.7.3 Clinique.....	103
6.7.4 Vente et Marketing .....	103
6.7.5 Ressources humaines .....	104
6.7.6 Progrès réalisés - difficultés rencontrées.....	104
<b>7. APERÇU ORGANIGRAMME .....</b>	<b>105</b>
<b>7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE .....</b>	<b>106</b>
<b>7.2. SOCIÉTÉS DU GROUPE .....</b>	<b>106</b>
<b>7.3. TRANSACTIONS RÉALISÉES EN DEVICES .....</b>	<b>107</b>
7.3.1 Produits d'exploitation .....	107
7.3.2 Charges d'exploitation.....	107
7.3.3 Charges financières .....	108
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>109</b>

<b>8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE .....</b>	<b>110</b>
8.1.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées .....	110
8.1.2 Autres immobilisations corporelles.....	111
<b>8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>112</b>
<b>8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE.....</b>	<b>116</b>
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT.....</b>	<b>119</b>
<b>9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>120</b>
<b>9.2. COMPARAISON SUR TROIS EXERCICES .....</b>	<b>120</b>
9.2.1. Formation du résultat opérationnel.....	120
9.2.2. Formation du résultat net .....	126
9.2.3. Analyse du bilan .....	128
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>132</b>
<b>10.1. INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>133</b>
<b>10.2. FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>134</b>
<b>10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT .....</b>	<b>135</b>
10.3.1. Financement par avances remboursables.....	135
10.3.2. Financement par emprunt obligataire .....	137
10.3.3. Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions.....	137
10.3.4. Engagements hors-bilan.....	138
<b>10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....</b>	<b>138</b>
<b>10.5. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX .....</b>	<b>138</b>
<b>10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....</b>	<b>138</b>
<b>10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR.....</b>	<b>138</b>
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....</b>	<b>140</b>
<b>11.1. POLITIQUE D'INNOVATION .....</b>	<b>141</b>
<b>11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS .....</b>	<b>141</b>
11.2.1 Politique de protection de la propriété intellectuelle.....	141
11.2.2 Processus de dépôt des brevets.....	142
11.2.3 Nature et couverture des brevets .....	142
11.2.4 Brevets actuellement exploités.....	145
11.2.5 Territoires protégés.....	147
11.2.6 Litiges.....	148
<b>11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE .....</b>	<b>148</b>
11.3.1 Contrats de collaboration.....	148
11.3.2 Contrats de licence concédés par des tiers.....	148
<b>11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....</b>	<b>149</b>
<b>11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL .....</b>	<b>151</b>
<b>12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>152</b>

<b>12.1. EVOLUTIONS RECENTES .....</b>	<b>153</b>
<b>12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>154</b>
<b>13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>155</b>
<b>14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>156</b>
<b>14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS.....</b>	<b>157</b>
14.1.1 Composition du Conseil d'administration .....	157
14.1.2 Principaux dirigeants .....	160
14.1.3 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants 160	
<b>14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>161</b>
<b>15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS .....</b>	<b>162</b>
<b>15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2015 et 2016 .....</b>	<b>163</b>
15.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16) .....	163
15.1.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2015 et 2016	164
15.1.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2015 et 2016 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16).....	165
15.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16).....	166
15.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16) 166	
15.1.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16) .....	166
15.1.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16).....	166
15.1.8 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration .....	167
15.1.9 Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16) 168	
15.1.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16).....	169
<b>15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES .....</b>	<b>169</b>
<b>16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>170</b>

<b>16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D’EXPIRATION DES MANDATS.....</b>	<b>171</b>
<b>16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES .....</b>	<b>171</b>
<b>16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....</b>	<b>171</b>
<b>16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....</b>	<b>171</b>
<b>16.5. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>172</b>
16.5.1 Gouvernance .....	172
16.5.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	177
<b>17 SALARIES .....</b>	<b>183</b>
<b>17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS .....</b>	<b>184</b>
<b>17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>193</b>
17.2.1 Participation détenue par chacun des membres du Conseil d’administration.....	193
17.2.2 Bons de souscription d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration.....	194
17.2.3 Options de souscription ou d’achat d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration .....	196
17.2.4 Attributions gratuites d’actions aux membres du Conseil d’administration .....	197
<b>17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....</b>	<b>198</b>
17.3.1 Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société.....	198
17.3.2 Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l’exercice 2016 (Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16) .....	204
<b>17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D’INTERESSEMENT .....</b>	<b>204</b>
<b>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>205</b>
<b>18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE .....</b>	<b>206</b>
18.1.1 Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices .....	206
18.1.2 Evolution de l’actionnariat à compter de la date d’introduction en bourse (15 février 2012) 207	
<b>18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>208</b>
<b>18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>208</b>
<b>18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....</b>	<b>208</b>
<b>19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</b>	<b>209</b>
<b>19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE .....</b>	<b>210</b>
<b>19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES .....</b>	<b>210</b>
<b>20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>211</b>

<b>20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>212</b>
20.1.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ....	212
20.1.2 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ....	252
20.1.3 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ....	252
<b>20.2. DOCUMENTS SOCIAUX .....</b>	<b>253</b>
20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	253
20.2.2 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	277
20.2.3 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.....	277
20.2.4 Tableaux des résultats des cinq derniers exercices .....	277
20.2.5 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires .....	277
20.2.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs.....	278
<b>20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES .....</b>	<b>279</b>
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	279
20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 .....	282
20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	284
20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 .....	284
20.3.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.....	284
20.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 .....	284
<b>20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....</b>	<b>284</b>
<b>20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....</b>	<b>285</b>
<b>20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....</b>	<b>285</b>
<b>21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>286</b>



<b>21.1. CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>287</b>
21.1.1 Montant du capital social.....	287
21.1.2 Titres non représentatifs du capital .....	287
21.1.3 Titres auto-détenus .....	287
21.1.4 Options de souscription d'actions.....	288
21.1.5 Attributions gratuites d'actions.....	288
21.1.6 Autres titres donnant accès au capital .....	288
21.1.7 Synthèse des instruments dilutifs .....	289
21.1.8 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe .....	289
21.1.9 Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société .....	290
21.1.10 Historique du capital social .....	293
<b>21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....</b>	<b>293</b>
21.2.1 Objet social.....	293
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	294
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société .....	298
21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires .....	300
21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires .....	300
21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle ...	301
21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts).....	301
21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital .....	302
<b>22 CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>303</b>
<b>22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012 .....</b>	<b>304</b>
<b>22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011.....</b>	<b>304</b>
<b>22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011 .....</b>	<b>305</b>
<b>23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....</b>	<b>306</b>
<b>24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>307</b>
<b>24.1. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2014.....</b>	<b>308</b>
<b>24.2. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2015.....</b>	<b>308</b>
<b>24.3. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2016.....</b>	<b>309</b>
<b>25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>310</b>
<b>26 TABLE DE CONCORDANCE .....</b>	<b>311</b>

---

# 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

---

1.1 RESPONSABLE DES INFORMATIONS ..... 11

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE ..... 11

### 1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Marie MEYNADIER, directeur général de EOS imaging (ci-après « **EOS Imaging** » ou la « **Société** »)

### 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en pages 119 à 131, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.*

Paris, le 27 Avril 2017

Marie MEYNADIER  
Directrice Générale

---

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

---

<b>2.1</b>	<b>DESIGNATION DES CONTROLEURS LEGAUX .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2</b>	<b>SUIVI DES MANDATS.....</b>	<b>13</b>

## 2.1. DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX

### 2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **Deloitte & Associés**

Société anonyme

185C avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 572 028 041

Société représentée par Madame Géraldine Segond

#### **FI Solutions**

Société par actions simplifiée

FI SOLUTIONS

8, rue Bayen

75017 Paris

RCS Paris 482 040 235

Société représentée par Mr Jean-Marc Petit

Nommées par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### 2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **BEAS**

Société à responsabilité limitée

195 avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 315 172 445

Société représentée par Joël ASSAYAH

#### **Mr Jorg SCHUMACHER**

Né le 12 avril 1965 à Hilden (Allemagne)

1 avenue Léopold Sedar Senghor

94100 Saint Maur des Fossés

Nommés par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 2.2. SUIVI DES MANDATS

Aucun évènement particulier n'est à mentionner.

---

### **3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES**

---

**INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES**

Créée en 1989 sous le nom de Biospace Instruments, la société EOS Imaging SA, maison mère du Groupe, a développé une solution d'imagerie médicale innovante dédiée aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie. Aujourd'hui, l'offre du Groupe inclut l'équipement EOS de radiographie bi-plan basse dose, la station de revue d'images 2D/3D sterEOS, des applications et services logiciels pour la modélisation du squelette et la planification de chirurgie orthopédique et la vente d'instruments orthopédiques personnalisés.

Comme exposé au chapitre 7 du présent Document, Eos Imaging SA (maison mère) détient cinq sociétés intégrées globalement à 100% :

- *EOS Imaging Inc*, société de droit américain qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain ;
- *EOS imaging GmbH*, société de droit allemand qui assure la commercialisation des produits du Groupe en Allemagne ;
- *EOS image, Inc*, société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien ainsi que des activités de recherche et développement ;
- *OneFit Médical SAS*, société par actions simplifiée de droit français qui développe et commercialise des solutions logicielles et des instruments orthopédiques personnalisés pour l'orthopédie ;
- *EOS imaging, Pte Ltd*, société de droit asiatique qui assure la commercialisation des produits du Groupe en Asie du Sud Est.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 22 mars 2017.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le groupe au 1er janvier 2016 sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Initiative Informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2012-2014) ;
- Amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation » ;
- Amendements à IAS 27 intitulés "La mise en équivalence dans les états financiers individuels".

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivants :

- IFRIC 21 – Droits et taxes – Comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigée ;
- Améliorations annuelles 2011-2013 :
  - o Amendement d'IFRS1 – Première application des IFRS ;
  - o Amendement d'IFRS3 – Regroupement d'entreprises ;
  - o Amendement d'IFRS13 – Evaluation à la juste valeur ;
  - o Amendement d'IAS40 – Immeuble de placement.

Les comptes sont présentés à taux de change et périmètre historiques.

Comme indiqué au chapitre 4.4.6 du présent document de référence, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2016, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- Une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 981 k€;
- Une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 981 k€.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Pour ces raisons, les comptes sont présentés à taux de change et périmètre historiques uniquement, une présentation à périmètre et taux de change constants n'apporterait pas de changement significatif aux chiffres présentés ci-dessous.

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont extraites des états financiers du Groupe pour figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.



Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 9 du présent Document de référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe présenté au chapitre 10 du présent Document de référence.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre du premier trimestre 2017 est également présenté au présent chapitre, à la suite des chiffres annuels 2014 à 2016.

**Bilans consolidés simplifiés**

Données consolidées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Total actif</b>	<b>58 779</b>	<b>52 164</b>	<b>39 801</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>9 792</b>	<b>9 097</b>	<b>8 567</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>48 987</b>	<b>43 067</b>	<b>31 234</b>
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>14 909</i>	<i>14 091</i>	<i>10 154</i>
<b>Total passif</b>	<b>58 779</b>	<b>52 164</b>	<b>39 801</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>22 768</b>	<b>27 768</b>	<b>25 464</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>14 793</b>	<b>13 132</b>	<b>3 836</b>
<i>Dont dettes à long terme (1)</i>	<i>14 019</i>	<i>12 837</i>	<i>3 539</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>21 218</b>	<b>11 264</b>	<b>10 501</b>

(1) : emprunt obligataire, avances remboursables et prêts à taux zéro

**Comptes de résultat consolidés simplifiés**

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Total produits opérationnels</b>	<b>33 097</b>	<b>23 656</b>	<b>21 719</b>
Dont chiffre d'affaires	30 773	21 812	20 062
<i>Dont vente d'équipements</i>	25 062	17 850	17 197
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	4 697	3 133	2 104
<i>Dont vente de consommables et services</i>	1 014	830	761
Coûts directs des ventes	(16 198)	(11 619)	(10 624)
<b>Marge brute</b>	<b>14 575</b>	<b>10 193</b>	<b>9 439</b>
<b>En %</b>	<b>47%</b>	<b>47%</b>	<b>47%</b>
Total charges opérationnelles	(37 660)	(30 137)	(27 872)
<b>Total résultat opérationnel</b>	<b>(4 563)</b>	<b>(6 661)</b>	<b>(6 152)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(6 172)</b>	<b>(7 181)</b>	<b>(5 245)</b>
<b>Résultat net global de la période</b>	<b>(5 541)</b>	<b>(6 668)</b>	<b>(5 056)</b>
Résultat net par action (en euros)	(0,30)	(0,38)	(0,29)

**Tableaux de flux de trésorerie simplifiés**

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(3 302)</b>	<b>(12 698)</b>	<b>(4 591)</b>
Dont capacité d'autofinancement	(3 514)	(5 806)	(4 564)
Dont variation du BFR	212	(6 892)	(27)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 746)</b>	<b>(1 475)</b>	<b>(1 478)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>5 465</b>	<b>18 052</b>	<b>432</b>
Incidences des variations des cours des devises	401	58	50
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>818</b>	<b>3 937</b>	<b>(5 587)</b>

**Chiffre d'affaires du premier trimestre 2017**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 mars 2017</b>	<b>31 mars 2016</b>
Ventes d'équipements	<b>5,47</b>	<b>4,09</b>
<i>en % du CA total</i>	77%	77%
Ventes de contrats de maintenance	<b>1,40</b>	<b>0,99</b>
<i>en % du CA total</i>	19%	18%
Ventes de consommables et de services	<b>0,26</b>	<b>0,24</b>
<i>en % du CA total</i>	4%	5%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7,13</b>	<b>5,33</b>

*Chiffres non audités*

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 mars 2017</b>	<b>31 mars 2016</b>
EMEA	<b>3,21</b>	<b>2,45</b>
Amérique du Nord	<b>2,48</b>	<b>2,85</b>
Asie	<b>1,44</b>	<b>0,03</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7,13</b>	<b>5,33</b>

*Chiffres non audités*

---

## **4. FACTEURS DE RISQUE**

---

<b>4.1</b>	<b>RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE .....</b>	<b>21</b>
<b>4.2</b>	<b>RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE.....</b>	<b>23</b>
<b>4.3</b>	<b>RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE.....</b>	<b>34</b>
<b>4.4</b>	<b>RISQUES FINANCIERS.....</b>	<b>35</b>
<b>4.5</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES.....</b>	<b>44</b>
<b>4.6</b>	<b>ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES .....</b>	<b>50</b>
<b>4.7</b>	<b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....</b>	<b>51</b>

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La politique de gestion des risques de la Société est décrite au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

### 4.1. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

**Il existe des technologies alternatives et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue.**

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà des solutions alternatives (scanner, radiologie traditionnelle, IRM), dont l'utilisation est très largement répandue dans les pratiques des médecins et autre personnel médical.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont moins performantes que le produit EOS dans la mesure, notamment, où elles nécessitent (i) le collage d'images pour les clichés grand format, (ii) l'utilisation d'une plus forte dose de radiation pour disposer d'une image 2D et a fortiori 3D et (iii) des processus de calibration d'images 2D non stéréo-radiographiques pour réaliser une image 3D, des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies permettant l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que la technologie intégrée par la Société s'imposera comme la référence pour les indications d'EOS dans l'imagerie du squelette axial recommandées par le Groupe.

Les concurrents du Groupe pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants du Groupe.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants et développer de nouveaux produits pour élargir les débouchés de ses produits.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe commercialise sa technologie d'imagerie médicale innovante EOS, son corollaire sterEOS, des applications associées et destinées aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des guides de coupe personnalisés au patient et de solutions logicielles associées. A moyen terme, le Groupe pourrait

décider de poursuivre la diversification de son offre de technologies innovantes dans l'imagerie médicale.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

### **Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative.**

Les leaders du marché de l'imagerie médicale sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. L'entrée récente sur le marché d'EOS imaging pourrait ne pas rester sans réponse de leur part.

Un concurrent pourrait ainsi développer une technologie alternative permettant également l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout présentant des caractéristiques similaires voire supérieures en tout ou partie à celles de l'appareil EOS. Même si le temps requis pour le développement d'une telle technologie, l'obtention du marquage CE et/ou de l'accord FDA y afférents serait relativement long, et si le produit développé pourrait ne pas posséder les mêmes propriétés techniques qu'EOS (faible dose de radiations, taille globale de l'image, ou capacité de cette image à fournir des paramètres pertinents...), cette éventualité ne peut être exclue et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

En complément de sa politique de protection de la propriété intellectuelle telle qu'exposée au paragraphe 11.2.1 du présent Document de référence, le Groupe consacre des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique. A fin décembre 2016, le département R&D compte 43 collaborateurs et le budget consacré à la R&D s'est élevé en 2016 à plus de 3,9 m€.

### **Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'étendre sa couverture territoriale au rythme et/ou dans les conditions envisagées.**

Le Groupe envisage de poursuivre le développement de sa couverture territoriale. La mise en œuvre de cette stratégie dépend en partie de la capacité du Groupe à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de son produit et à conclure des contrats avec des distributeurs locaux qualifiés.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'obtenir ces autorisations dans les calendriers qu'elle envisage à ce jour, de trouver ces distributeurs, et d'obtenir de ces distributeurs les résultats escomptés.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

## 4.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

### 4.2.1. Risques liés au déploiement commercial du Groupe

**Sur ses marchés actuels, le développement du Groupe dépendra pour partie du rythme d'adoption de sa technologie d'imagerie innovante par les professionnels de santé.**

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits et applications que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Malgré les résultats probants d'essais cliniques déjà réalisés, le soutien de nombreux leaders d'opinion à travers le monde, les multiples publications scientifiques faisant état des apports de la solution proposée par le Groupe par rapport aux technologies existantes à ce jour et la satisfaction des utilisateurs du produit de la Société, ces mêmes professionnels pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques d'imagerie médicale au profit de la technologie EOS, notamment pour les raisons suivantes :

- l'investissement représenté par l'acquisition d'un appareil EOS ;
- les limitations des remboursements par les régimes d'assurance maladie publics ou privés ou les organismes collectifs ;
- La fréquence d'utilisation d'EOS en fonction de la typologie de leur clientèle et de leur spécialité ;
- leur manque d'expérience dans l'utilisation d'EOS ;
- un nombre insuffisamment significatif de données cliniques favorables publiées.

Sans la poursuite de l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle d'EOS pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

**Le développement du Groupe est également conditionné à sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés et à maintenir à un niveau élevé la qualité du service de maintenance attaché aux appareils EOS commercialisés.**

Le développement du Groupe et sa capacité à générer des revenus dépendront également pour partie de sa capacité à poursuivre le développement commercial de ses produits sur de nouveaux marchés, qui reposera elle-même sur plusieurs facteurs tels que :

- la poursuite de l'adhésion de la communauté médicale de ces marchés concernée par EOS, et notamment des leaders d'opinion, laquelle peut dépendre de caractéristiques locales de la pratique médicale ;
- la capacité à disposer des forces de vente nécessaires ; et/ou

- l'obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation.

Le Groupe dispose d'un service de maintenance dédié à l'entretien des appareils EOS commercialisés. L'équipe en charge de la maintenance est composée à la fois d'ingénieurs et techniciens salariés par la Société mais également, pour certaines zones géographiques éloignées du siège de la Société, de prestataires formés par la Société.

Dans certaines zones géographiques, en raison du faible nombre d'appareils EOS commercialisés et par conséquent du nombre limité d'interventions à réaliser, il ne peut être exclu que les prestataires perdent une partie de leur savoir-faire pour cause de manque de pratique et qu'en conséquence la qualité du service de maintenance proposé par ces prestataires formés par la Société, diminue.

Pour certaines zones géographiques, il existe donc un risque pour le Groupe de ne pas parvenir à maintenir un niveau élevé de qualité du service de maintenance des appareils EOS commercialisés.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits et applications existants, et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des personnels directs et indirects impliqués dans l'installation et la maintenance de ses équipements ainsi qu'au support technique de ces personnels indirects.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

**Les conditions de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de la technologie EOS constitueront un facteur clé du succès commercial du Groupe.**

Le succès du déploiement commercial de la technologie EOS dépend en partie des conditions de prise en charge et de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de cette technologie par les organismes sociaux ou les assurances privées qui prévalent dans les pays où le Groupe souhaite commercialiser son produit aujourd'hui et éventuellement ses produits dans le futur.

Les gouvernements et les organismes en charge des régimes d'assurance maladie publics ou privés s'efforcent de contrôler les dépenses de santé en limitant tant le niveau de prise en charge que la couverture de certains produits ou procédures, en particulier des produits ou procédures innovants.

Le Groupe n'est ou ne sera pas en mesure de prévoir d'éventuelles modifications dans le temps des conditions de prise en charge et de remboursement des examens EOS. L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des procédures d'imagerie réalisées à partir des produits du Groupe ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

**Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter et fidéliser les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion.**



Le déploiement commercial de la technologie EOS auprès des établissements de soins (hôpitaux, cliniques privées mais également centres de radiologie privés et fabricants d'implants pour les guides de coupe) est réalisé par la combinaison de deux forces de vente. La commercialisation en France et aux Etats-Unis est assurée par une force de vente directe. Dans les autres zones géographiques, notamment dans les autres pays de l'Union Européenne, en Asie et à terme en Amérique Latine, la Société entend privilégier une approche indirecte par le biais d'un réseau de distributeurs indépendants auxquels sont accordés des exclusivités territoriales ou par le biais d'agents commerciaux.

Le succès de la commercialisation de sa technologie en France et aux Etats-Unis dépend donc notamment de la capacité du Groupe à attirer, recruter et fidéliser une force de vente qualifiée.

Le succès de la commercialisation de la technologie du Groupe dans les autres zones géographiques dépend par ailleurs des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs et agents. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ses distributeurs et agents existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution ou d'agents pour aborder l'ensemble des pays ayant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs ou agents disposeront des compétences nécessaires à la fois en radiologie et en orthopédie ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, la Société a prévu qu'une force de support avant et après-vente ait pour mission d'assurer la formation et le support des distributeurs et agents du Groupe pour les aider à mener, notamment, des actions commerciales. Ce point revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit généralement de distributeurs ou agents ayant de nombreux produits médicaux à promouvoir et commercialiser, et, par voie de conséquence un temps limité à consacrer à chacun d'entre eux.

La mise en œuvre des clauses d'exclusivité territoriale prévues par ces contrats pourrait être remise en cause par les règles françaises et européennes de concurrence. En effet, ces clauses, qui sont combinées avec des clauses de non-concurrence et de minima d'achats, pourraient être considérées, dans certaines circonstances, comme illicites, car elles pourraient notamment avoir pour effet d'empêcher des concurrents de la Société de pénétrer sur le marché. Les contrats exclusifs conclus avec des distributeurs ou agents indépendants pour des ventes réalisées dans l'Union européenne pourraient dès lors être nuls et/ou donner lieu à des sanctions pécuniaires à l'encontre du Groupe si ces clauses étaient jugées illicites.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

**La capacité du Groupe à étendre les débouchés de ses produits dépendra des délais de réalisation et des résultats d'études cliniques futures qui sont par nature incertains, des publications scientifiques sur l'appareil EOS ainsi que de l'adhésion des leaders d'opinion.**

La technologie EOS fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques.

Les utilisateurs des appareils EOS sponsorisent le plus souvent les études cliniques auxquelles le Groupe peut apporter son soutien. Malgré les résultats probants déjà obtenus et ayant fait l'objet de

communications, le Groupe poursuit ses efforts en la matière et continuera à soutenir ce type d'études, notamment en vue de poursuivre les validations cliniques des apports de la technologie EOS.

Par ailleurs, le déploiement commercial du Groupe dépend fortement de sa capacité à continuer à convaincre des leaders d'opinion sur le marché de la chirurgie orthopédique et de la satisfaction des utilisateurs de la technologie EOS.

Si le Groupe ne parvenait pas à poursuivre la publication régulière d'études scientifiques de premier plan et à convaincre dans chaque territoire visé les leaders d'opinion appropriés, il en résulterait un décalage dans l'adhésion tant des leaders d'opinion que des professionnels des domaines médicaux concernés, et la capacité du Groupe à commercialiser ses équipements s'en trouverait affectée, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

**Le Groupe compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel.**

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

La technologie innovante sur laquelle repose l'activité du Groupe est principalement protégée d'une part, par plusieurs brevets et demandes de brevets qui couvrent à la fois les aspects matériels et logiciels de ce produit, mais également un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs en cours de développement et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. En outre, la Société n'a pas, à ce jour, déposé de demandes de brevets dans tous les pays dans lesquels elle opère, même si ses brevets ou demandes de brevet sont le plus souvent déposés aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe les plus importants et, le cas échéant au Japon.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés;

- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe; et
- la technologie EOS ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune contestation de ce type par des concurrents.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'EOS et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation d'EOS.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration et de recherche et développement exposent le Groupe au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe. Enfin, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

Les marques du Groupe sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même la marque EOS a été déposée notamment en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque ou d'autres marques du Groupe, ce qui serait de nature à générer un préjudice commercial et d'image pour le Groupe.

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du

Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, la surveillance de l'utilisation non autorisée d'EOS et de la technologie est difficile, et le Groupe, bien qu'il ait mis en place une veille sur cette marque, ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **L'activité du Groupe dépend en partie de technologies appartenant à des tiers.**

La Société bénéficie de deux licences mondiales exclusives sur la propriété intellectuelle relative à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Les licences sont concédées par, respectivement, l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) ainsi que par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS), cette dernière agissant en partenariat avec l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex Laboratoire de Biomécanique) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

Dans le cadre de ces licences, la Société s'est engagée à s'acquitter, envers chacun de ces deux instituts d'une redevance proportionnelle sur le prix de vente des systèmes EOS. Les termes de ces licences sont détaillés au chapitre 22 « Contrats Importants » du présent Document de référence.

Aussi longtemps que le Groupe exploitera des technologies sous licence, il dépendra des technologies qui lui ont été concédées. Toute violation par le Groupe des conditions de ces licences pourrait aboutir à la perte du droit d'utiliser les technologies en cause, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.**

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Bien que la Société fasse régulièrement mener par ses Conseils en Propriété Intellectuelle des études sur sa liberté d'exploitation, études qui n'ont pas jusqu'ici identifié d'éléments de nature à réduire cette liberté d'exploitation, elle ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

### **4.2.3. Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe**

**Le Groupe dépend de sous-traitants pour l'approvisionnement d'une partie des composants de son appareil EOS.**

L'appareil EOS comprend des composants et matières premières de diverses natures, dont des éléments mécaniques, électroniques et de radiologie (tubes et générateurs de rayons X et détecteurs de rayons X) produits pour partie par la Société (les détecteurs de rayons X) et pour partie par des tiers (les tubes et générateurs de rayons X par exemple).

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas encore de double source d'approvisionnement pour la fourniture de tous ses composants.

S'agissant des composants mécaniques et électroniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des détecteurs de rayons X qui sont fabriqués en interne, le Groupe ne peut exclure des risques associés à des défauts ou dérives dans les processus de production qui pourraient retarder le rythme et le rendement de production ; des équipements performants ont été introduits pour automatiser les opérations les plus critiques qui étaient auparavant réalisées manuellement et des processus qualité exigeants ont été mis en place pour limiter ces risques. Ces actions ont permis d'améliorer continûment le rendement de fabrication depuis 2015 et d'augmenter ainsi sa capacité de production sans investissements majeurs.

S'agissant des générateurs de rayons X, le Groupe a limité son risque d'approvisionnement en développant en 2013 une seconde source d'approvisionnement.

S'agissant des tubes à rayons X, le Groupe étudie la possibilité de qualifier un second fournisseur de performance équivalente pour limiter les risques d'approvisionnement liés à ces composants.

Il faut noter que le développement de secondes sources pour ces composants critiques nécessite un délai minimum de qualification et d'adaptation de la « Supply Chain », voire l'obtention de nouvelles certifications réglementaires. Il conduit également à réduire les volumes d'achat par fournisseur, avec un impact potentiel de surcoût. Il pourrait donc avoir un impact significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **Le Groupe dépend de tiers pour la fabrication de son appareil EOS.**

L'appareil EOS est réalisé pour partie par le Groupe lui-même (pour les détecteurs) et pour partie par des tiers (pour certains sous-ensembles et pour l'appareil final).

En particulier, le Groupe recourt aux services d'un intégrateur unique, AXE Systems, en charge d'assembler les équipements EOS. Cet intégrateur a été sélectionné par le Groupe en avril 2010, au terme de plusieurs mois d'évaluations, en raison de son système qualité certifié conforme à la norme ISO13485 et 21-CFR-820 et de sa forte expertise dans l'assemblage de dispositifs médicaux. Le premier appareil EOS assemblé par ce fournisseur a été livré en 2011. Un *memorandum of understanding* a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 suivi par un contrat signé en Février 2012 pour une durée initiale de 3 ans, fixant les conditions financières d'achat entre le Groupe et l'intégrateur. Ce contrat a depuis fait l'objet d'avenants afin de prendre en considération le développement des volumes de production du Groupe. En 2013, une nouvelle ligne d'assemblage a été mise en place afin de doubler les capacités de production, et accompagner ainsi le développement de l'activité du Groupe. Associé à l'amélioration continue des processus d'assemblage et de tests, cet investissement a permis de réduire tout risque de capacité insuffisante d'assemblage.

Les termes de ce contrat conduisent le Groupe à estimer que le risque d'approvisionnement auprès de cet intégrateur est correctement géré. Par ailleurs, le risque de rupture de contrat du fait de l'intégrateur diminue au fur et à mesure que la contribution du Groupe au chiffre d'affaires d'Axe Systems croît régulièrement, même si ce risque ne peut être complètement exclu. Dans un tel cas, l'assemblage des appareils EOS pourrait s'en trouver plus ou moins ralenti jusqu'à être totalement arrêté.

Cet état de fait serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il existe toutefois des alternatives dans la mesure où une multitude d'acteurs assemblent des dispositifs médicaux. Le Groupe pourrait donc le cas échéant, s'adresser à d'autres intégrateurs mais cela nécessiterait des travaux de validation préalables, pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles certifications auprès de l'organisme notifié utilisé par le Groupe pour l'obtention de son marquage CE et pourrait entraîner une augmentation du prix de revient d'un appareil EOS.

Le Groupe dépend donc de tiers pour la fabrication de l'ensemble de ses produits. Son succès commercial repose ainsi en partie sur sa capacité à obtenir de ses sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités et délais demandés et de manière rentable. Des problèmes pourraient survenir au cours de leur fabrication et de leur distribution et pourraient entraîner des retards dans la fourniture de produits, ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse des coûts, une baisse des ventes, une dégradation des relations avec les clients et, dans certains cas, le rappel des produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise

en cause de la responsabilité du Groupe, si ces problèmes n'étaient découverts qu'à l'issue de la commercialisation.

Par ailleurs, la fabrication des produits du Groupe est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable et donc des stricts cahiers des charges imposés par le Groupe. L'ensemble du processus de fabrication des équipements et consommables du Groupe, selon des conceptions brevetées par ce dernier, entre ainsi dans le champ d'application des certificats obtenus par le Groupe permettant le marquage CE, l'accord FDA et les accords réglementaires obtenus en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Dans l'hypothèse où le Groupe changerait de fournisseurs ou sous-traitants critiques (intégrateur, fournisseurs de tubes et générateurs de rayons X) pour ses équipements et consommables, il devra procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les réglementations en vigueur. Des tests et des validations devraient alors être refaits pour maintenir et obtenir les autorisations de mise sur le marché du Groupe dans les pays concernés. Cette procédure pourra être coûteuse, consommatrice de temps et requérir l'attention du personnel le plus qualifié du Groupe. Si ces nouvelles autorisations devaient lui être refusées, le Groupe pourrait être contraint de chercher un autre fournisseur ou sous-traitant, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

Au cas où, pour diverses raisons, il devrait être mis fin aux relations avec l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le Groupe pourrait par ailleurs être dans l'incapacité de trouver un sous-traitant disposant des mêmes compétences dans un bref délai ou à des conditions commerciales satisfaisantes.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels le Groupe ne serait pas confronté s'il produisait ses produits lui-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;
- la violation de leurs accords avec le Groupe par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle du Groupe.

La Société ne peut pas en outre garantir que ses sous-traitants ou fournisseurs respecteront toujours les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si des produits fabriqués par des fournisseurs ou les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées au Groupe. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Pour minimiser les risques associés à la sous-traitance, et au-delà des critères de choix très rigoureux qu'il a mis en place, le Groupe s'assure de la qualité des produits livrés en assurant lui-même, par le biais de ses équipes de production, le réglage et la recette finale de ses produits sur le site de son sous-traitant intégrateur AXE System, préalablement à l'envoi des produits chez ses clients.



Au cas où le déploiement commercial viendrait à s'intensifier, il n'est pas à exclure que le Groupe recoure de manière croissante, à d'autres sous-traitances auxquelles seraient associées des risques analogues.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

#### 4.2.4. Risques liés aux clients du Groupe

Fort de plus de 240 références au 31 décembre 2016, le portefeuille clients d'EOS imaging est composé d'une part, d'établissements de soins (hôpitaux et cliniques) et de centres de radiologie, et d'autre part, de distributeurs.

Les établissements de soins et les centres de radiologie fonctionnant pour l'essentiel à partir de lignes budgétaires, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de très rares cas et pour des montants très peu significatifs.

Concernant ses distributeurs, EOS imaging veille, lors de leur sélection, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale concernant la distribution des dispositifs médicaux. L'expérience développée par le Groupe auprès de ses distributeurs peut néanmoins le conduire dans certains cas à évaluer un risque attaché à ceux-ci se traduisant par la constatation d'une dépréciation client. Ainsi le montant de la dépréciation client au 31 décembre 2016 s'élève à 296 k€ pour un total de créances et comptes rattachés de 25 308 k€, soit 1,2%.

Les principaux distributeurs à ce jour sont QST Technologies, Leuag AG et DK Korea.

Les délais moyens de règlement accordés aux clients du Groupe sont adaptés aux pratiques de chaque pays. Dans certains cas, des acomptes sont perçus à la commande, et les versements complémentaires sont échelonnés à différentes étapes de la vente (expédition, livraison, installation, recette finale).

Les pratiques du Groupe sont adaptées en fonction de l'analyse du risque pays. Un règlement de la totalité de la commande à l'expédition du matériel ou le recours à un crédit documentaire sont alors adoptés.

Par ailleurs, la contribution du plus important client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 était respectivement 4% et 2% alors que sur la même période, le poids cumulé des trois clients les plus importants du Groupe représentent ensemble respectivement 10% et 6% du chiffre d'affaires consolidé.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les trois clients les plus importants comprenaient un distributeur ayant lui-même réalisé son chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 4.2.1 « Risques liés au déploiement commercial du Groupe » supra).

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à une dépendance significative vis-à-vis d'un client.



En complément de l'analyse ci-dessus, nous vous proposons de vous référer également au chapitre 20.1, paragraphe y – « Gestion des risques financiers ».

### 4.2.5. Risqués liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de l'utilisation clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur des montants maximums suivants :

Pour les équipements EOS et les applications associées :

- Avant livraison de 9,1 millions d'euros par sinistre et année d'assurance,
- Après livraison de 5 millions d'euros par sinistre et année d'assurance hors Amérique du Nord,
- Après livraison de 5 millions euros par sinistre et année d'assurance pour l'Amérique du Nord.

Pour les guides de coupe :

- Avant livraison de 9,1 millions d'euros par sinistre,
- Après livraison de 2,2 millions d'euros par année d'assurance,
- Après livraison de 10 millions d'euros par sinistre et 20 millions d'euros par année d'assurance pour le client Aesculap.

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

### 4.2.6. Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en terme de qualité, le Groupe accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 1 année ou exceptionnellement deux, à compter de la date de mise en service des produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

De même, une fois les matériels vendus par le Groupe sortis de la période de garantie, le Groupe propose un contrat de maintenance qui couvre tout ou partie des pièces et de main d'œuvre. Bien que le prix de ce contrat ait été fixé de sorte d'assurer au Groupe une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défectuosité d'un composant critique sur une partie significative du parc installé peut nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

### **4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE**

#### **4.3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés**

**Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.**

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique qualifié.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Il est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques notamment pour recruter et fidéliser les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence pour les dirigeants, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Il a également mis en place des systèmes de

motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions).

### 4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- Anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- Augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- Augmenter, le cas échéant, ses capacités de production ainsi que son stock de composants critiques.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

## 4.4. RISQUES FINANCIERS

### 4.4.1. Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles

Depuis sa création en 1989, le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles qui s'expliquent par le caractère innovant des produits développés qui impliquent une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

Au 31 décembre 2016, ses pertes opérationnelles cumulées sur les trois derniers exercices clos au 31 décembre 2014, 2015 et 2016 s'élevaient à 17 376 k€ dont une perte opérationnelle de 4 563 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années dans le cadre de son développement commercial et de ses activités de recherche, qui tiennent compte de :

- L'accroissement des exigences réglementaires encadrant la performance de ses produits et les données cliniques qui y sont liées;
- La nécessité de réaliser de nouveaux investissements commerciaux pour accompagner le développement des ventes d'EOS sur ses marchés actuels et ses nouveaux marchés ;
- La nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation d'EOS sur de nouveaux marchés

- La nécessité de renouveler les autorisations déjà détenues suite aux évolutions des produits dans un contexte réglementaire se renforçant significativement partout dans le monde.

#### 4.4.2. Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires

**Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.**

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et d'émission d'obligations convertibles en actions qui ont été entièrement converties à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Le 15 février 2012, le Groupe s'est introduit sur le marché NYSE Euronext à Paris, et a levé 37,9 m€, par émission de 5 520 000 actions souscrites au prix de 6,87€.

En juin 2014, la société a émis 180 000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1 800 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. A la date de préparation de ce présent Document de Référence, aucune demande de souscription n'a encore été formulée par la société.

Le 9 janvier 2015, la société a émis :

- 60 000 OBSA d'une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540 000 euros. Les 60 000 BSA donnent droit à souscrire une action au prix d'exercice de 4,71 €. Les BSA pourront être exercées en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois avant le 9 janvier 2022.
- Trois tranches d'obligations simples au prix de 1€ pour un montant total de 14 460 000 euros. Le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les deux premières tranches d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros ont été souscrites respectivement en mars 2015 et décembre 2015 par IPF Partners.

Les 60 000 BSA sont rattachés aux trois tranches d'obligations simples, à hauteur de 20 000 BSA par tranche. Ils deviennent exerçables à partir de l'émission des obligations. Si les obligations ne sont pas émises, alors, les BSA sont caduques.

La société a encaissé en 2015 les deux premières tranches de cet emprunt pour un montant total de 10 000 000 euros. Cet emprunt a une durée de 4 ans. Il est rémunéré au taux Euribor plus une marge de 7,75%. Une troisième tranche d'un montant de 5 000 000 euros a été souscrite le 29 juin 2016. L'échéancier de remboursement de cet emprunt est présenté au chapitre 4.4.5.

Enfin, le 6 octobre 2015, le Groupe a placé 1 789 909 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix de 4,85 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 8,7 m€ représentant 9,7% du capital social de la Société.

Les flux de trésorerie opérationnels négatifs du Groupe se sont respectivement élevés à (4 591) k€, (12 698) k€ et (3 302) k€ pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 14 909 k€.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements des avances publiques consenties qui sont détaillés au chapitre 4.4.4 et à celui de l'emprunt obligataire qui est présenté au chapitre 4.4.5.

Sur la base de cet examen, la société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent encore d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe tels que :

- Des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et de développement ;
- Des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour assurer le développement commercial de ses produits ; et
- Du niveau du besoin en financement de son cycle d'exploitation, et notamment des délais moyens de règlement de ses créances clients.

Il se peut également que la société soit contrainte de rembourser par anticipation l'emprunt obligataire qu'elle a souscrit si elle ne remplit pas ses obligations contractuelles pendant toute la durée de cet emprunt, précisée au paragraphe 4.4.5.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

#### 4.4.3. Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe. Toutefois, le contrôle réalisé par l'administration fiscale en 2013 sur les Crédits d'Impôts Recherche des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 n'a pas fait l'objet d'ajustements matériels. Aussi, le Groupe estime que le risque de remise en cause des dépenses retenues par la Société pour le CIR est faible.

Tel qu'indiqué dans les notes aux comptes consolidés 2016 présentées au chapitre 20.1 du présent document de référence, la créance de Crédit d'Impôt Recherche comptabilisée au 31 décembre 2016 s'élève à 1,4 m€. Elle représente les Crédits d'Impôts Recherche comptabilisés au titre du dernier exercice.

#### 4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques

Les avances remboursables consenties au Groupe depuis 2009 s'analysent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2016 (en k€)	Réf	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Abandon de créance	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009 (1)	A	1 275	822	135	269	418
Avance remboursable OSEO – 2011	B	250	250	69		181
Prêt participatif à l'innovation – 2012	C	150	150	53		97
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	D	1 500	1 500	-		1 500
Avance remboursable recrutement- 2013	E	86	86	75		11
Avance remboursable BPIfrance – 2014	F	250	250	-		250
Avance remboursable Ardea- 2014	G	100	100	56		44
Total		3 611	3 158	388	269	2 501

(1) Le 27 janvier 2016, un constat de succès commercial partiel a été prononcé par bpifrance, donnant lieu à un abandon de créances de 268 928 euros.

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d’avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Le tableau ci-dessous présente l’échéancier prévisionnel des remboursements de ces avances publiques, établi au mieux de la connaissance de la société à la date de rédaction du présent rapport. Il intègre, le cas échéant, les intérêts associés aux prêts et avances consentis au Groupe.

Ref	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Nature des échéances
A	106	125	85	69	33					418	Renégociables (2)
B	65	76	40							181	Fermes
C	23	34	32	8						97	Fermes
D	500	500	500							1 500	Fermes
E	11									11	Fermes
F	10	31	31	31	31	31	31	31	23	250	Renégociables (2)
G	20	20	4							44	Fermes
TOT (1)	735	786	692	108	64	31	31	31	23	2 501	

- (1) Les montants indiqués sont ceux exigibles en cas de succès technique et commercial du programme. Dans le cas contraire, les montants exigibles seront inférieurs.
- (2) Les avances dont les remboursements sont renégociables sont assorties d’une clause de remboursement en cas de succès commercial.

**Prêt à taux zéro OSEO**

EOS imaging bénéficie d’un prêt à taux zéro d’un montant de 1,5 million d’euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013. Il a été consenti au titre d’un programme de re-engineering des équipements EOS. Ce prêt, qui comprend une durée de différé d’amortissement, est suivi d’une période d’amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est en avril 2017.

**Avances remboursables OSEO**

Dans le cadre de sa participation au projet d’Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging a bénéficié d’une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d’un montant maximum de 1 275 k€. Les versements réalisés se sont élevés à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la

date de signature du contrat. Le 2 février 2016, la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec abondance de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financier. Ainsi, la Société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette avance est intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. Au cours de l'exercice 2016, EOS imaging a procédé au deuxième remboursement en juillet 2016 pour un montant de 90 k€.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, OneFit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet ayant été prononcé en 2015, les remboursements constatés au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 69 k€.

Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, OneFit Médical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

### **Prêt participatif à l'innovation**

OneFit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Au 31 décembre 2016, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 97 k€.

### **Autres avances**

OneFit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 44 k€.

OneFit Médical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 11 k€.



**4.4.5. Risque lié à la souscription d'un emprunt obligataire**

Tel qu'exposé au paragraphe 4.4.2., le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les deux premières tranches d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros, ont été souscrites respectivement en mars 2015 et décembre 2015 par IPF Partners. La troisième tranche de 5 000 000 euros a été souscrite en juin 2016, suivant les mêmes conditions que les deux premières tranches.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier prévisionnel des remboursements de ces obligations, établi au mieux de la connaissance de la société à la date de rédaction du présent rapport. Il intègre les intérêts associés à l'emprunt obligataire consentis au Groupe.

Ref.	2017	2018	2019	2020	Total (1)
Tranche 1 (k€)	2 284	2 429	1 050	-	5 763
Tranche 2 (k€)	904	2 560	2 854	-	6 318
Tranche 3 (k€)	452	2 045	2 499	1 744	6 740
Total (k€)	3 640	7 034	6 403	1 744	18 821

(1) Les montant indiqués tiennent compte de la totalité des intérêts qui seront versés au cours de la période de remboursement, soit 4 ans. Le montat des dettes inscrit dans les comptes consolidés, au 31 décembre 2016, est de 15 283 k€. Ce montant comprend le principal de 15 000 0000 euros, dont sont déduits les frais d'émission qui sont amortis sur la période de prêt. Il comprend également les intérêts courus au 31 décembre 2016.

Le contrat d'emprunt prévoit un certain nombre d'obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains ratios (endettement net maximum, service de remboursement de la dette /chiffre d'affaires).

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d'emprunt obligataire, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par la société.

**4.4.6. Risque de change**

Les ventes des filiales américaine et canadienne ainsi que les charges qui y sont engagées sont libellées respectivement en USD et CAD.

Ainsi qu'exposé au chapitre 7.3 du présent Document de Référence, 50% du chiffre d'affaires 2016 était libellé en euros représentant 15,4 millions d'euros, et 50% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 15,4 millions d'euros.

Aussi, l'augmentation de 41% du chiffre d'affaires en 2016 à taux de change historique (chiffre d'affaires 2015 établi au taux moyen 2015 et chiffre d'affaires 2016 établi au taux moyen 2016) aurait

été minorée de 0,06% à taux de change constant (chiffres d'affaires 2015 et 2016 établis au taux de change moyen 2015).

De même, 54% des charges d'exploitation 2016 étaient libellées en euros représentant 20,5 millions d'euros, et 46% était libellées en devises, représentant 17,2 millions d'euros, dont 16,1 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

Il ressort de la nature de l'ensemble de ces transactions et de leurs contributions respectives une exposition limitée du Groupe au risque de change, tel que rappelé également au chapitre 20.1.1 du présent document de référence. En effet, L'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2016, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 981 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 981 k€.

Aussi, le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

#### **4.4.7. Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie**

##### **Risque de taux d'intérêt**

Tel qu'exposé au paragraphe 4.4.2., le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les deux premières tranches d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros ont été souscrites respectivement en mars 2015 et décembre 2015 par IPF Partners. La troisième tranche de 5 000 000 a été souscrite en juin 2016, suivant les mêmes conditions que les deux premières tranches. Cet emprunt d'une durée de 4 ans et comprenant une période de différé d'amortissement de 18 mois est consenti à Euribor majoré de 7,75%.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a obtenu des aides remboursables pour un montant total de 2 758 k€ dans le cadre de plusieurs programmes décrits au paragraphe 4.4.4 du présent Document de Référence. A l'exception du programme suivant, aucun taux d'intérêt n'est affecté à ces avances.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a obtenu un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Au 31 décembre 2016, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ sur la période ramenant le solde de la dette à 97 k€.

Ces avances sont comptabilisées au coût amorti. Elles figurent en dettes au bilan pour un montant de 2 468 k€.

**Risque de crédit et relatif à la gestion de trésorerie**

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2016, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
  - Le Groupe commerciale des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
  - Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
  - Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques : les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Ainsi, le DSO à fin décembre 2016 est de 211 jours, contre 284 jours à fin décembre 2015. La baisse de ce DSO résulte essentiellement d'une réduction significative du délai moyen d'installation des équipements vendus.

**4.4.8. Risque de dilution**

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Comme indiqué au paragraphe 4.4.2 du présent Document de Référence, la société a émis, en juin 2014, 1 800 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1 800 000

d'actions. A la date de préparation du présent Document de Référence, aucune demande de souscription n'a encore été formulée par la société.

De plus, en date du 9 janvier 2015, la société a procédé à l'émission de 60 000 OBSA d'une valeur nominale de 9 €, pour un montant de 540 000 euros. A chaque obligation sont rattachés 3 BSA donnant chacun droit à souscrire à une action de la société. A la date de préparation du présent Document de Référence, 60 000 BSA sont caducs, et 120 000 BSA sont en cours.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis 2007, émis ou attribué des stock-options ainsi que des actions gratuites. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, 1 255 821 stock-options et 172 000 actions gratuites en cours de validité ont été ainsi attribués.

Le 15 décembre 2016, le Groupe a décidé l'émission de 133 000 actions gratuites ainsi que l'attribution de 280 000 actions gratuites soumises à condition de performances.

Par ailleurs, 40 000 bons de souscription d'actions (BSA), permettant de souscrire 40 000 actions, ont été souscrits par un administrateur dans le cadre de l'attribution de BSA du 31 décembre 2012.

Enfin, 190 000 BSA, permettant de souscrire 190 000 actions ont été souscrits par deux administrateurs dans le cadre de l'attribution de BSA du 25 janvier 2016.

L'exercice et la conversion intégrale de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date d'enregistrement du présent Document de référence permettrait la création d'un maximum de 3 990 821 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 19,67% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote s'établirait au maximum à 19,67% sur la base des droits de vote dilués. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

### **4.5. RISQUES JURIDIQUES**

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, le Groupe recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

#### **4.5.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible**

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication, maintenance et vente des produits

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations de commercialisation ou certifications qualité, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations et certifications. Si la certification qualité ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation, les changements de normes ou de réglementations applicables dans les pays dans lesquels le Groupe commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### **4.5.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours**

#### **a. Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE**

Les produits du Groupe répondent à la définition de dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits du Groupe au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des attestations permettant le marquage CE, valide pour une durée de 3 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de sécurité et d'efficacité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des attestations permettant le marquage CE. La méthode d'évaluation reposant sur le système qualité choisi par le Groupe apporte cependant suffisamment de souplesse au processus pour considérer ce risque comme très faible.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les demandes de renouvellement des attestations relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des attestations nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants ainsi que les certificats qualité dans les délais requis, la

commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe limite le risque lié au délai de délivrance des certificats et attestations nécessaires pour le marquage CE de ses produits en suivant et sélectionnant son organisme notifié partenaire quant à la qualité et au respect des délais de la prestation réalisée.

Le renforcement constant de la surveillance du marché par les autorités compétentes, notamment par l'obligation faite aux organismes notifiés de réaliser des audits inopinés des fabricants et les inspections inopinées diligentées directement par les services de l'ANSM, exerce une pression forte sur le système de management de la qualité de la société.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau auditable à tout moment de son système qualité, la certification ISO 13485 pourrait être remise en cause et, par là même, l'ensemble des autorisations de mise sur le marché qu'elle détient pour l'ensemble de ses produits.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **b. Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis**

Le marché américain est régi par une réglementation fédérale qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la Food and Drug Administration (FDA).

La commercialisation de produits, tels que ceux fabriqués par le Groupe, sur le marché américain est soumise à une procédure de notification à la FDA avant leur mise sur le marché et à des exigences relatives au système qualité établies par le titre 21 du Code of Federal Regulations part 820. Ces produits sont des dispositifs médicaux qui présentent un risque potentiel modéré (classe II pour la FDA), et pour lesquels il est possible de démontrer une équivalence substantielle par rapport à un dispositif médical déjà approuvé sur le marché américain. Le Groupe peut ainsi utiliser une procédure dite « 510(k) » afin de soumettre le dossier pour examen de la FDA. Après approbation du dossier, le dispositif médical est enregistré dans une base informatique tenue à jour par la FDA.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques. Le Groupe est soumis à inspection régulière de la FDA qui impose un maintien des activités du Groupe à un niveau auditable à tout moment.

Les informations relatives à la réglementation américaine applicable aux appareils EOS font l'objet de développements présentés au paragraphe 6.6 / b- « Règlementation américaine » du présent Document de référence.

Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les suites d'une inspection devaient conduire à une interdiction d'importation ou si les

éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par la FDA, le Groupe ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain ou devrait mettre en œuvre d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, pour obtenir ou mettre à jour ses autorisations. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

**c. Risques liés à l'environnement réglementaire au Japon**

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux médicaments et dispositifs médicaux (Pharmaceuticals and Medical Devices Law - PMDL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

Si les autorisations des autorités réglementaires japonaises relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par ces autorités, le Groupe ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché japonais. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

**d. Risques liés à l'environnement réglementaire dans les autres pays**

La mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment en Chine, au Brésil, etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment au Canada ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser les produits du Groupe dans un nouveau pays.

Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation de ses produits existants dans de nombreux pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment le Canada, l'Australie, l'Arabie Saoudite, Taiwan, le Mexique, la Corée, la Thaïlande, le Brésil et la Chine.

L'incapacité pour le Groupe de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

**4.5.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)**

Les produits du Groupe sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- De conception ;
- De tests précliniques et d'essais cliniques des produits ;
- De fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- D'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- De stockage des produits ;
- D'identification et de traçabilité des produits ;
- De procédures de conservation des données ; et
- De surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s'applique au Groupe en tant que fabricant de ces produits.

Le principe de traçabilité complète de toutes les composantes du produit, ainsi que la mise en place et le maintien par le Groupe d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 visent à garantir l'entière conformité de chaque produit à la réglementation applicable ainsi que sa qualité.

Le Groupe ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants, et en particulier son partenaire Axe Systems, lui-même enregistré auprès de la FDA, respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits du Groupe. La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs du Groupe pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

**4.5.4. Risques environnementaux**

**Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets.**

L'activité du Groupe n'était pas jusqu'à présent soumise à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques. La directive RoHS révisée 2011/65/UE inclut à présent dans



son champ les dispositifs médicaux, avec certaines exceptions applicables aux dispositifs de diagnostic RX. Cette révision de la directive est applicable depuis janvier 2013. Bien que la directive 2002/95/CE exclut les dispositifs médicaux de son champ, le Groupe s'est assuré cependant auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive dans la mesure où cette exigence n'impacte pas les performances de sécurité essentielles de ses produits (notamment le blindage RX). Dans ce contexte tous les sous-traitants concernés du Groupe ont communiqué la conformité RoHS relatives aux produits qu'ils livrent. L'annexe II de la directive ROHS 2011/65/UE listant les substances soumises à limitations a été récemment modifiée par la directive déléguée 2015/863 du 31 mars 2015. Cette nouvelle directive a pour effet d'inclure des limitations pour plusieurs phtalates (DEHP, BBP, DBP et DIPB) applicables aux équipements électriques et électroniques, y compris les dispositifs médicaux pour lesquels les limitations entreront en vigueur à leur mise sur le marché à compter du 22 juillet 2011. Le Groupe intègre progressivement ces nouvelles limitations dans les spécifications de conception de ses produits afin de redescendre ces exigences auprès des sous-traitants et assurer la conformité des produits à la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles limitations.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) est un règlement européen CE n° 1907/2006 permettant l'identification par l'enregistrement et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les mélanges et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Au titre de REACH, le Groupe importe et met sur le marché des « articles » contenant certaines substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. En revanche, le Groupe n'importe ni ne met sur le marché aucune « substance », ou aucun « mélange » au sens du règlement REACH. Le Groupe est donc exempté de la procédure d'enregistrement. La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suit également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquent pas une interdiction de mise sur le marché.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) impose que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution lié, l'ensemble des déchets des équipements et produits est retraité par une société tierce spécialisée.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entrainerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe.

**4.5.5. Obligation réglementaire liée aux risques de radiation**

La Directive 2013/59/Euratom du Conseil en date du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, impose en France le contrôle des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Les activités de tests en cours de production ou de conception des produits qui nécessitent l'utilisation du rayonnement X au sein de la Société sont ainsi soumises à autorisation de l'ASN. Cette autorisation est délivrée pour 5 ans. L'autorisation délivrée par l'ASN à la Société a été renouvelée le 29 mars 2016 pour une nouvelle durée de cinq ans. Celle octroyée à la société Axe (sous-traitant de la Société) arrive à expiration le 02 juillet 2018. L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir cette autorisation ASN nécessaire à ces activités de production et de conception pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Cette Directive impose également aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

**4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Branche	Compagnie	N° de police	Niveau de couverture
Multirisques entreprises	AXA	3 126 732 804	Matériels/Mobilier : 1 500 000€ Support informations : 17 274€ Frais et pertes : 300 000€ Recours des tiers : 1 183 184€ Matériels/Mobilier : 250 000€
	AXA	5200416904	Matériels/Mobilier : 40 000€ Support informations : 16 262€
Flotte automobile	AXA	3 928 616 104	7 véhicules
Marchandises transportées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	Transport aérien, maritime ou terrestre : 1 000 000 € / expédition Transport privé : 100 000€

Marchandises Stockées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	500 000€ par site – 8 sites
Congrès	ACE EUROPE	FRCGNA11758	200 000€
RC professionnelle	AXA	5 175 963	RC avant livraison : 9 100 000€/sinistre RC après livraison : - 5 000 000 €/an et /sinistre hors NA
	AXA	5270036304	RC avant livraison : 9 100 000€/sinistre RC après livraison : 2 200 000€/ an hors Aesculape AG RC après livraison : 10 000 000€/ sinistre, 20 000 000€/ an pour Aesculape AG
RC des dirigeants	AIG	7.902.286	5.000.000€

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 96 k€, 222 k€ et 252 k€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

Par ailleurs, les marchandises stockées chez les sous-traitants sont assurées par les sous-traitants eux-mêmes. Une attestation d'assurance leur est régulièrement demandée.

#### 4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

---

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE**

---

<b>5.1</b>	<b>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>53</b>
<b>5.2</b>	<b>INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>56</b>

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est : EOS imaging.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EOS imaging a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 349 694 893.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 8 février 1989 sous la dénomination sociale *Biospace Instruments* et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 8 mars 1989.

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation (soit jusqu'au 8 mars 2088), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Sièges social, forme juridique et législation applicable

EOS imaging est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 10 rue Mercoeur 75011 Paris – téléphone : 01 55 25 60 60.

#### 5.1.5 Evénements marquants dans le développement du Groupe

**1989** : Création de la Société Biospace Instruments par Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992.

**1999** : Marie Meynadier en prend la direction et développe sur le marché international une première société d'imagerie pour la recherche pharmaceutique, rapidement profitable, filiale qui sort du Groupe en 2007.

**2000-2004** : En parallèle, des travaux préliminaires de preuve de concept sont menés sur l'imagerie médicale appliquée à l'orthopédie. Ils conduisent au prototypage et essais cliniques d'une première version d'EOS.

**2005** : Le Groupe s'engage pleinement dans le développement de la technologie EOS avec une première levée de fonds de 7,5 millions d'euros menée par Edmond de Rothschild Investment Partners avec UFG et COFA Invest, le fonds d'investissement du Pr Cotrel, fondateur de Sofamor Danek (devenu en 1999 la branche Spine de Medtronic).

**2007** : Le Groupe lève 12 millions d'euros auprès des sociétés de capital-risque historiques, de NBGI Ventures et de Crédit Agricole Private Equity. Premières ventes des équipements EOS. Obtention des premières autorisations de mise sur les marchés européens et américains pour la plate-forme matérielle EOS.

**2009-2011** : Autorisations de mise sur les marchés européens et américains des applications logicielles 3D associées.

**2010** : le Groupe prend le nom d'EOS imaging. EOS est utilisé en routine clinique dans des hôpitaux aux Etats-Unis, au Canada et dans six pays européens. Troisième tour de financement avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation aux côtés des actionnaires historiques dans une levée totale de 12,3 millions d'euros.

**Février 2012** : Introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

**Septembre 2012** : Entrée en Asie avec une première installation au sein du National University Hospital (NUH) de Singapour

**Octobre 2013** : Obtention des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon.

**Novembre 2013** : Acquisition de la société OneFit Medical qui développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient.

**Décembre 2013** : Première installation au Japon, second marché après les USA en imagerie médicale.

**Mars 2014** : EOS imaging obtient le marquage CE pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

**Avril 2014** : EOS imaging est éligible au dispositif PEA-PME.

**Octobre 2014** : 100<sup>ème</sup> installation du système EOS.

**Octobre 2014** : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation en Corée du Sud.

**Décembre 2014** : EOS imaging obtient l'agrément de la FDA pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

**Janvier 2015** : EOS imaging se dote de moyens financiers complémentaires par émission d'un emprunt obligataire de 15m€, en trois tranches de 5m€, les seconde et troisième tranches étant optionnelles.

**Janvier 2015** : EOS imaging obtient l'autorisation de la FDA pour l'option Micro Dose.

**Avril 2015** : EOS imaging renforce sa présence en Asie avec une première installation à Hong Kong.

**Mai 2015** : Création de la filiale EOS Imaging Pte Ltd à Singapour, détenue à 100% par EOS imaging SA. Cette entité est destinée à coordonner l'action commerciale du Groupe en Asie.

**Mai 2015** : EOS imaging lance « EOS 3D Service », une offre de modélisation 3D.

**Mai 2015** : EOS imaging obtient la marque CE pour kneeEOS, le premier logiciel de planification 3D stéréo-radiographique pour la prothèse totale du genou.

**Septembre 2015** : EOS imaging annonce l'acquisition de droits exclusifs sur une technologie de prédiction de l'évolution de la scoliose. Huit centres internationaux s'engagent dans une étude multicentrique pour confirmer l'avance de cette technologie prédictive.

**Octobre 2015** : réalisation d'un placement privé de 8,7 millions d'euros.

**Octobre 2015** : EOS imaging annonce une première installation au Moyen-Orient.

**Janvier 2016** : EOS imaging annonce un accord de licence et un partenariat exclusifs dans la simulation chirurgicale avec la société canadienne Spinologics.

**Février 2016** : EOS imaging obtient le statut de Technologie Innovante auprès de l'agence nationale coréenne de santé.

**Février 2016** : EOS imaging obtient le marquage CE pour spineEOS, sa solution de planification 3D en ligne pour la chirurgie du rachis.

**Mars 2016** : EOS imaging et Stryker annoncent un accord de commercialisation au Royaume-Uni.

**Mars 2016** : EOS imaging obtient l'autorisation de commercialiser le système EOS en Chine.

**Avril 2016** : EOS imaging annonce un accord de co-marketing avec Medtronic Japan.

**Avril 2016** : EOS imaging obtient l'autorisation de la FDA pour spineEOS, sa solution en ligne de planification chirurgicale 3D du rachis.

**Mai 2016** : EOS imaging annonce l'acquisition du 10ème système EOS par le réseau Shriners Hospitals for Children aux États-Unis.

**Juillet 2016** : EOS imaging annonce la signature d'un accord-cadre avec le prestigieux réseau hospitalier allemand Schön Kliniken.

**Juillet 2016** : EOS imaging annonce un nouveau partenariat exclusif avec la société Anatoscope (Montpellier, France) dans le domaine des modèles virtuels de patients.

**Novembre 2016** : EOS imaging annonce avoir obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux États-Unis.

**Novembre 2016** : EOS imaging annonce l'inauguration du premier système EOS à l'hôpital universitaire de Konyang, en Corée du Sud, troisième marché d'Asie.

**Avril 2017** : EOS imaging annonce l'inauguration de la première plate-forme EOS en Israël.

**Avril 2017** : EOS imaging annonce un chiffre d'affaires en hausse de 34% au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, liée à la reprise d'une excellente dynamique en Asie Pacifique et une croissance importante en région EMEA, soutenue par l'entrée du Groupe en Israël et des ventes significatives au Royaume-Uni.

**Avril 2017** : réalisation d'un placement privé d'environ 7,8 millions d'euros.

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements bruts (Normes IFRS, en K€)	Exercice 2016 12 mois Consolidé	Exercice 2015 12 mois Consolidé	Exercice 2014 12 mois Consolidé
<b>CROISSANCE EXTERNE</b>			
Ecart d'acquisition			
<b>CROISSANCE ORGANIQUE</b>	<b>1 787</b>	<b>1 554</b>	<b>1 485</b>
Immobilisations incorporelles	1 252	1 052	920
Immobilisations corporelles	516	485	475
Immobilisations financières	19	17	90
<b>INVESTISSEMENTS TOTAUX</b>	<b>1 787</b>	<b>1 554</b>	<b>1 485</b>

#### CROISSANCE ORGANIQUE :

##### Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement constitués de frais de développement, de brevets ainsi que d'achats de logiciels.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe f - « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

##### Investissements corporels

Les investissements corporels sont principalement constitués de frais d'agencements et matériel de bureau et informatique.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence

##### Investissements financiers

Les investissements financiers sont principalement constitués du dépôt de garantie des locaux.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe h – « Actifs financiers et autres actifs » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

#### CROISSANCE EXTERNE :

Comme exposé au paragraphe f – « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, l'écart d'acquisition comptabilisé en 2013 lors de l'acquisition de la société OneFIT fait l'objet chaque année d'un impairment test.

L'atteinte partielle des objectifs fixés à la société lors de son acquisition en 2013 ne remet pas en cause la valeur de l'écart d'acquisition reconnue au 31 décembre 2013.



### 5.2.2 Financement des principaux investissements

Comme exposé dans le paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidée présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, les investissements se font majoritairement au niveau de la France.

Une partie significative des investissements réalisés dans le cadre de la croissance organique du Groupe est constituée de coûts de développements. Ceux-ci sont partiellement financés par subventions et Crédit d'Impôt Recherche.

### 5.2.3 Principaux investissements en cours et à venir

EOS imaging a constitué une équipe de 40 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2016, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

Le développement de la suite logicielle en ligne EOSapps pour la planification, l'exécution et le contrôle post-opératoire des chirurgies de hanche, genou et rachis, qui sera progressivement mise sur le marché, s'est également poursuivi.

Enfin, la société a poursuivi ses recherches visant à la réduction du coût de fabrication de son équipement EOS. A ce titre, elle avait obtenu de la BPI en 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5 m€.

---

## **6. APERCU DES ACTIVITES**

---

<b>6.1</b>	<b>DOMAINE D'INTERVENTION.....</b>	<b>61</b>
<b>6.2</b>	<b>LE POSITIONNEMENT D'EOS SUR LE MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....</b>	<b>71</b>
<b>6.3</b>	<b>UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL .....</b>	<b>77</b>
<b>6.4</b>	<b>UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE.....</b>	<b>82</b>
<b>6.5</b>	<b>DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION .....</b>	<b>95</b>
<b>6.6</b>	<b>CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>95</b>
<b>6.7</b>	<b>ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2015.....</b>	<b>102</b>

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie, ainsi que des applications associées.

EOS est une modalité d'imagerie médicale bi-plan stéréo-radiographique (SR), unique au monde, qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d'imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux et trois dimensions.

La station de revue d'images sterEOS associée à EOS permet d'obtenir un modèle 3D personnalisé du patient et un ensemble de données anatomiques 3D.

Le Groupe offre également un service de reconstruction 3D et de planification 3D de chirurgie de prothèse fondé sur l'image EOS ainsi que des guides de coupe orthopédiques personnalisés, aujourd'hui fondés sur l'image scanner ou IRM.



EOS peut être utilisé tout au long de la chaîne de soin des pathologies du squelette, et en particulier de celles du dos, de la hanche et du genou qui sont les plus fréquentes. L'examen EOS est prescrit pour le diagnostic, la planification d'une thérapie ou éventuelle chirurgie, le contrôle et le suivi post-opératoire. EOS est une approche innovante de l'imagerie qui offre aux orthopédistes et rhumatologues, par le biais d'un examen rapide et peu irradiant, un bilan complet en deux dimensions (2 clichés, face et profil) du corps entier, une modélisation 3D du patient en position fonctionnelle (debout, assis), et les paramètres cliniques associés qui permettront la planification ou le contrôle post-opératoire. Ces capacités sont actuellement complétées par une offre de logiciels et consommables associée.

Le positionnement d'EOS comme outil de compétitivité, de productivité et d'amélioration de la qualité de soin est stratégique alors que le vieillissement, la sédentarité et la surcharge pondérale viennent accélérer la fréquence des maladies articulaires et le besoin en chirurgies de prothèse. La productivité des centres d'imagerie qui fournissent les images médicales sur lesquels s'appuient ces thérapies est également un enjeu auquel EOS, qui permet un examen rapide, apporte des réponses concrètes.



La vision globale EOS permet d’apprécier les relations entre les articulations du dos, de la hanche et du genou, nécessaires à une bonne compréhension des maladies articulaires.

La modélisation 3D du patient permet d’observer pour la première fois, en position debout, les articulations en 3D globalement, et d’obtenir les paramètres cliniques du patient, avec une meilleure précision que celle permise par les techniques radiographiques standard. Les marqueurs anatomiques 3D issus d’un examen EOS ouvrent également la voie au développement de logiciels et d’objets 3D pour une médecine orthopédique personnalisée.

Ces fonctionnalités innovantes apportées par EOS sont associées à une réduction importante de la dose d’irradiation délivrée au patient, qui se situe drastiquement en dessous de toutes les technologies utilisées à ce jour pour les besoins couverts par EOS.

Le Groupe dispose ainsi de nombreux atouts pour devenir la référence dans le domaine de l’imagerie médicale orthopédique.

#### **EOS est un produit unique au monde.**

Parfaitement adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser une image stéréo-radiographique biplan et d’en obtenir un modèle personnalisé 3D global du squelette du patient en position debout. Le modèle 3D de chaque patient permet de mettre en œuvre un traitement personnalisé, fondé sur des données patient, tout au long de la chaîne de soin. Les technologies mises en œuvre dans EOS sont brevetées.

#### **EOS cible un marché de plusieurs milliards de dollars.**

EOS imaging cible un marché potentiel estimé de 12 000 équipements au niveau mondial (voir le détail de ce calcul chapitre 6.2.2, pages 73 à 76), soit 6 milliards de dollars en potentiel de placement d’équipements et une activité de revenus récurrents de 500 millions de dollars pour les activités de maintenance et de 1 milliard de dollars pour des services logiciels et instruments associés.

EOS est une modalité d’imagerie nouvelle qui n’a actuellement pas d’équivalent sur le marché. L’estimation de 12 000 sites dans le monde ayant une activité d’imagerie orthopédique qui justifie l’acquisition d’un équipement tel qu’EOS correspond au marché potentiel en nombre d’équipements pour une pénétration de 100%. Comme pour toute innovation, la vitesse de pénétration dépendra de nombreux paramètres (dont le coût d’acquisition de la machine, l’environnement économique des clients, l’adoption par les professionnels de santé) et le Groupe ne donne pas d’indication sur la vitesse d’adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

#### **EOS bénéficie de codes de remboursement**

EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de codes de remboursement déjà existants pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

### **Un groupe qui accélère sa commercialisation.**

- EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans la plupart des grands marchés dont les Etats-Unis, le Japon, la Chine et l'Union Européenne,
- EOS a été utilisé sur plus de 1,200,000 procédures à ce jour,
- EOS est protégé par un solide portefeuille de brevets,
- De nombreux utilisateurs d'EOS sont des leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie,
- Plus de 250 publications ont été publiées sur EOS dans les journaux scientifiques.

### **Une équipe de direction de grand calibre.**

La direction du Groupe est assurée par une équipe forte d'expériences professionnelles solides, accumulées dans le contexte de grands groupes (General Electric, Stryker...) et dans celui de PME technologiques, et qui combine une expérience sectorielle en imagerie médicale et chirurgie orthopédique particulièrement pertinente pour le succès du Groupe.

## **6.1. DOMAINE D'INTERVENTION**

### **6.1.1 Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés**

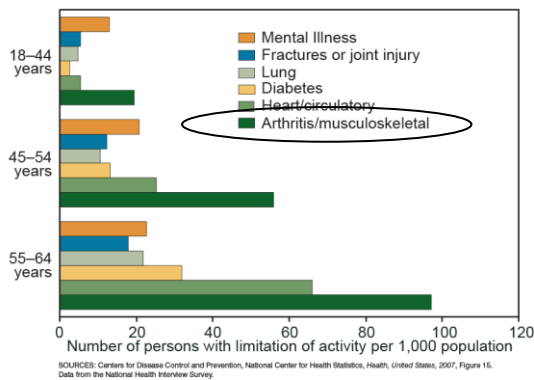
Les maladies des os et articulations, dites maladies ostéo-articulaires (ou musculo-squelettiques), sont des pathologies associées, dans leur grande majorité, au vieillissement. L'arthrose, dégénérescence du cartilage et de l'os de l'articulation, est la maladie ostéo-articulaire la plus fréquente et touche de 5 à 15% de la population mondiale<sup>1</sup>. Certaines pathologies touchent également certaines populations jeunes, particulièrement au moment de la croissance osseuse, telle que la scoliose qui affecte environ 2% des adolescents<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Orthopedic Medical Devices, emerging technologies and trends, Frost & Sullivan D135

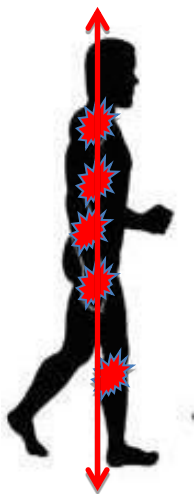
<sup>2</sup> Voir par exemple <http://www.scoliosisjournal.com/content/1/1/2>

Activity limitation among adults due to chronic conditions, 2004-05



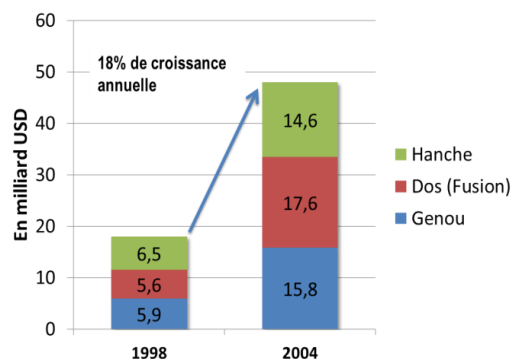
Ces pathologies sont l’une des premières sources de coûts directs de santé publique et la première cause de handicap dans les pays occidentaux (table ci-contre), loin devant les maladies cardiovasculaires et le diabète. La sédentarité, l’obésité, le vieillissement sont des facteurs qui contribuent à la forte croissance de ces maladies chroniques pour lesquelles, après le médicament, la chirurgie orthopédique est souvent la seule thérapie possible.

**a. Genou, hanche et dos sont les principales sources des chirurgies orthopédiques**



La station debout induit des contraintes fortes sur les articulations du squelette et notamment sur les articulations principales que sont les genoux, les hanches et le dos, qui subissent les effets du poids et par conséquent une dégénérescence plus rapide. L’arthrose et les autres maladies de ces articulations sont de ce fait douloureuses et particulièrement invalidantes en termes de mobilité et d’autonomie. Il est donc naturel que la chirurgie orthopédique soit dans sa grande majorité consacrée à la restauration de ces articulations par pose de prothèses ou implants chirurgicaux, en substitution ou en support à l’articulation malade. En 2012, près de 1,3 millions de prothèses du genou et de la hanche ont eu lieu aux Etats-Unis, ainsi que près de 650 000 chirurgies du dos<sup>3</sup>.

Ces maladies sont associées à de faibles taux de mortalité, mais induisent cependant un coût humain et de santé publique considérable, dont la croissance est accélérée par le vieillissement de la population combiné à l’augmentation des problèmes de surpoids. L’évolution du coût des principales chirurgies du dos, du genou et de la hanche aux Etats-Unis de 1998 à 2004<sup>4</sup> montre une croissance de 18% par an des dépenses directes associées à ces thérapies. Les coûts indirects des maladies sont actuellement chiffrés en centaines de milliards de \$ dans ce pays<sup>5</sup>.

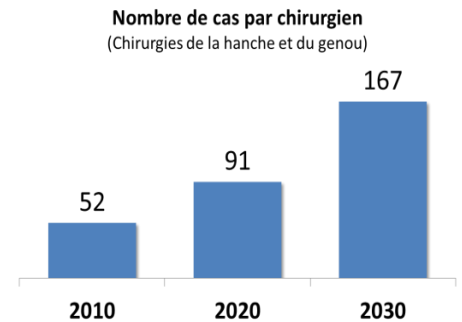


<sup>3</sup> Données Medicare-Medicaid 2012

<sup>4</sup> Source: Agency for Healthcare Research and Quality, Healthcare Cost and Utilization Project, Nationwide Inpatient Sample, 1998-2004; cité dans "The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008"

<sup>5</sup> The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008

Ces besoins médicaux continuent à croître à un rythme élevé pour les raisons déjà citées, ce qui constitue un enjeu de santé publique et d'organisation de la chaîne de soin. On estime que le nombre de chirurgies de hanche et/ou de genou par chirurgien et par an pourrait croître d'un facteur 3 aux Etats-Unis sur la période 2010-2030<sup>6</sup>.



Face à cette augmentation des volumes de chirurgie orthopédique, les réponses chirurgicales possibles font face à deux enjeux :

- **Le choix de la bonne thérapie chirurgicale:** c'est particulièrement le cas pour la chirurgie du rachis, pour laquelle de très nombreuses solutions chirurgicales sont actuellement possibles et les taux de succès largement perfectibles
- **L'efficacité « zéro défaut » :** un énorme défi compte tenu de la croissance des chirurgies de la hanche et du genou, de la pression budgétaire et de la démographie médicale.

L'imagerie médicale, sur laquelle sont fondés le diagnostic, la stratégie, une partie de l'exécution de la chirurgie et le suivi de la chirurgie, a un rôle critique dans cette chaîne de soin.

#### b. Les pathologies et la chirurgie du dos

Chaque année, 12 à 15% des habitants des Etats-Unis consultent leur médecin pour un mal de dos<sup>7</sup>. Ces pathologies sont soit de nature dégénérative (vieillesse du disque par exemple), soit de nature déformative (scoliose de l'adolescent ou de l'adulte). Du fait de la structure de la colonne vertébrale, les chirurgies sont complexes et consistent dans la plupart des cas à « fusionner » les vertèbres affectées. Dans les cas de scolioses sévères, la fusion se fait sur la majeure partie de la colonne vertébrale (exemple ci-contre) par le biais de chirurgies longues et coûteuses<sup>8</sup>. Des alternatives à la fusion sont possibles pour les cas moins sévères, telles que la pose de disques artificiels ou de dispositifs maintenant la mobilité entre les vertèbres.



Le diagnostic et le choix d'une stratégie chirurgicale doivent donc être fondés sur une information aussi détaillée que possible. Le chirurgien doit être en mesure d'apprécier la problématique globale (compréhension des déséquilibres du bassin, différence de longueur des jambes...) et la situation spécifique à chaque étage de la colonne.

<sup>6</sup> Kurtz SM et al. American Academy of Orthopaedic Surgeons 2006 meeting; March 22-24, 2006; Chicago, IL. Scientific exhibit 53 and Shortage of orthopedic surgeons projected in the US; *Rheumawire > News*; Mar 27, 2006

<sup>7</sup> National Center for Health Statistics, National Ambulatory Medical Care Surgery.

<sup>8</sup> Le coût moyen par patient pour un traitement chirurgical d'une scoliose idiopathique aux Etats-Unis entre 2004 et 2006 est de 113 303\$ (variation des coûts allant de 103 256\$ dans l'ouest des USA à 152 637\$ dans le sud des USA). Daffner et al, *Spine*, 15 May 2010 - Volume 35 - Issue 11 - pp 1165-1169

### c. Les pathologies du genou et de la hanche et les poses de prothèses associées

La plupart des chirurgies du genou et de la hanche consistent à remplacer l'articulation par une prothèse totale ou partielle. Le placement de cette prothèse doit être précis pour respecter l'équilibre du patient et éviter les claudications fréquemment liées à une inégalité de longueur de jambe<sup>9</sup>, seconde source de procès aux Etats-Unis<sup>10</sup>. Une position adaptée des éléments de la prothèse entre eux, et de ces éléments vis-à-vis du squelette du patient, assure également une meilleure durée de vie de cette prothèse vis-à-vis des phénomènes d'usure. Les principales causes de ré-opération de patients après pose de prothèses du genou ou de la hanche (révision) sont attribuées à des descellements d'implants ou des instabilités dans respectivement 35% et 16% des cas<sup>11 12</sup>.



Plus de 10%<sup>13</sup> des prothèses actuellement posées dans les pays occidentaux sont des révisions, à savoir de remplacements de prothèses dysfonctionnelles ou usées ; ces révisions sont plus complexes et plus coûteuses que les prothèses de première intention. Outre l'usure naturelle, des usures précoces sont parfois observées avec des incidences particulièrement sévères pour la santé des patients.

Le défi de la pose de prothèse de genou et de hanche est donc d'avoir un « plan » précis du patient et, une fois au bloc opératoire, de repérer et positionner les éléments de la prothèse sur un patient couché, de sorte que le meilleur équilibre mécanique possible soit restauré en position debout. Le second défi consiste en l'exécution rapide et contrôlée de ce plan précis, afin d'assurer la qualité et l'efficacité de la chaîne de soin. Le troisième défi est d'en contrôler l'exécution par le biais de mesures indiscutables.

De grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la précision des chirurgies grâce à des outils d'assistance à la chirurgie (navigation) et de robotisation ; mais cette précision n'a de valeur que si elle exécute un plan opératoire lui-même adéquat et précis. Ce plan se fonde sur une image médicale pré-opératoire qui devient donc critique pour le succès de la chirurgie.

La qualité du plan opératoire, de son exécution et des suites de la chirurgie sont des enjeux médicaux et économiques pris en compte dans les programmes mis en place par les organismes payeurs pour mieux intégrer et coordonner l'offre de soins autour du patient, et par là même se doter des outils nécessaires à une mesure et une amélioration des parcours de soin. Ceci donne lieu, aux Etats-Unis par exemple, à la mise en place des ACOs (Accountable Care Organizations) ou à la recherche de modes de remboursement fondés sur des parcours de soin de plus en plus longs, et qui transfèrent aux hôpitaux la responsabilité des risques de complications et de reprises chirurgicales associées ; le modèle Comprehensive Care for Joint Replacement (CJR) actuellement en cours de mise en place aux Etats-Unis illustre cette tendance. EOS, qui permet à la fois de planifier précisément un objectif de

<sup>9</sup> Konyves 2004\_JBJS\_ "The importance of leg length discrepancy after THA" – cette étude sur 90 patients montre que 82 d'entre eux ont un rallongement de 1mm à 16mm de la jambe opérée lors d'une pose de prothèse de hanche

<sup>10</sup> Medical Malpractice in Hip and Knee Arthroplasty Ashish Upadhyay, MD, MS, Sally York, MN, RNC, William Macaulay, MD, Brian McGrory, MD, Jennifer Robbennolt, PhD, JD, B. Sonny Bal, MD, MBA. The Journal of Arthroplasty Volume 22, Issue 6, Supplement, Pages 2-7. e4, September 2007

<sup>11</sup> Bozic et al, JBJS, 91 (2009):128-133.

<sup>12</sup> Bozic et al, Clin. Orthop. Relat. Res. 468 (2010): 45--51

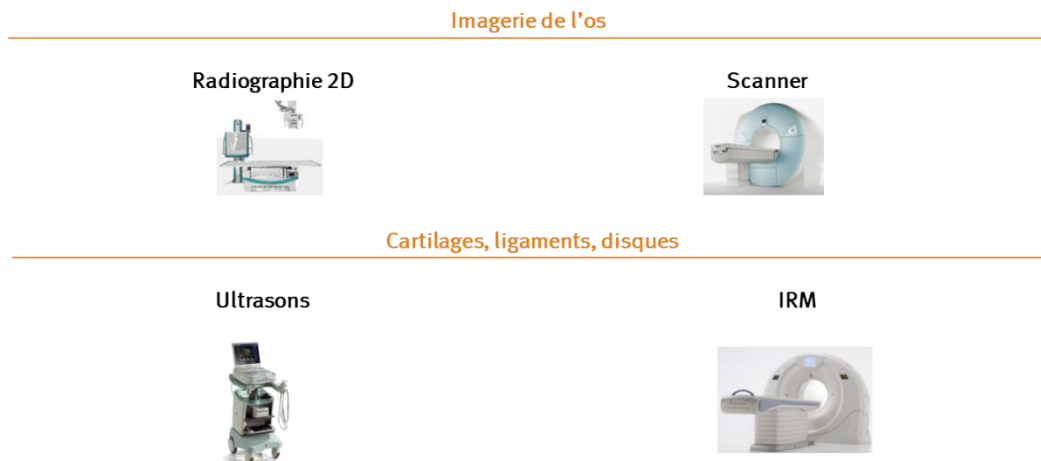
<sup>13</sup> Cf. par exemple PMSI 2009 en France



chirurgie et d'être en mesure de vérifier l'écart une fois la chirurgie effectuée, est une modalité d'imagerie particulièrement pertinente dans ce contexte.

**d. L'imagerie orthopédique aujourd'hui et les problèmes non résolus**

Le graphique ci-après montre les principales modalités disponibles pour analyser les pathologies ostéo-articulaires. Alors que les IRM et ultrasons sont essentiellement utilisés pour analyser les cartilages, ligaments, disques et autres tissus mous, les appareils utilisant les rayons X constituent le principal appareil d'analyse des os.

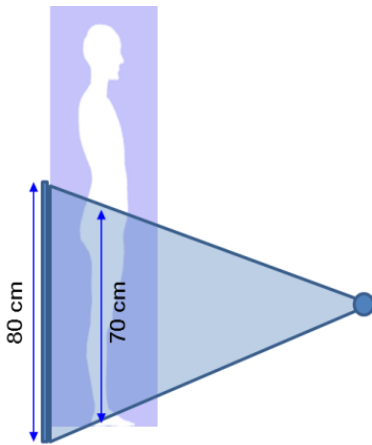


Ces rayons X sont utilisés sous la forme de radiographies 2D (historiquement faites sur des films, désormais obtenus directement ou indirectement sous forme numérique). Les rayons X fournissent des images à deux dimensions. Le scanner, qui utilise également des rayons X, permet de réaliser une analyse en coupe et, plus rarement, en trois dimensions. Il présente en revanche les inconvénients d'être fortement irradiant et d'examiner le patient en position couchée, ses articulations n'étant pas dans leur position « fonctionnelle », debout.

Scanner et radiographie constituent donc des solutions insuffisantes et inadéquates au besoin de la chirurgie orthopédique.

**e. Des erreurs de calculs trop fréquentes avec la radiographie standard**

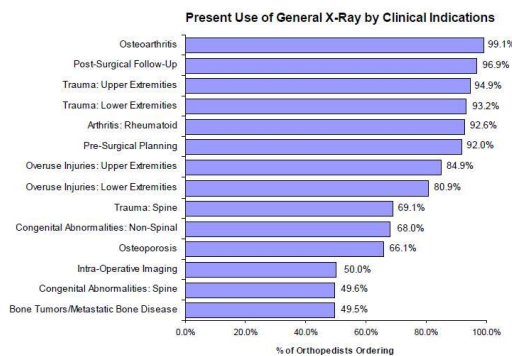
Actuellement, l'imagerie orthopédique se fonde le plus souvent sur une radiographie 2D permettant de visualiser la zone problématique de face, puis éventuellement de profil. Ces clichés sont pris debout pour bien visualiser la situation avec le poids du patient. C'est alors au chirurgien orthopédique de reconstituer mentalement la complexité de l'articulation en trois dimensions : dans la mesure où les clichés face et profil ne sont pas pris simultanément, et où le 3D n'est que mental, cette reconstitution est approximative et ne permet pas de mesure. Le chirurgien déduit également des clichés 2D les dimensions et angles pour la réalisation de la chirurgie : choix de la prothèse, positionnement, etc....



Lors d'une radiographie 2D, l'image est une projection du squelette : certaines mesures sont donc faussées par cette projection, et certaines dimensions ne peuvent pas être mesurées. L'agrandissement est également source de mauvaise appréciation médicale, comme le montre le schéma ci-contre et notamment l'image montrant la taille d'un fémur sur une image en 2D et le fémur en taille réelle en sombre. Les détecteurs de rayons X standard sont de petite taille (43 cm) et nécessitent la prise de plusieurs images successives pour reconstituer le membre observé. Ceci est fait par une technique qui

consiste à coller, littéralement ou numériquement, des clichés de petite taille pour obtenir un cliché de grande taille. De nombreuses erreurs, et une perte de temps importante, restent associées avec ce collage (« stitching »)<sup>14</sup>.

Malgré ces limitations, les outils de radiographie 2D n'en restent pas moins les outils fondamentaux à partir desquels les orthopédistes conduisent leur diagnostic et planifient les stratégies chirurgicales. Ils sont également systématiquement utilisés lors des examens à visée diagnostique, comme le



montre le graphique ci-après qui indique, sur un échantillon de 225 chirurgiens orthopédistes américains, combien d'entre eux prescrivent une radio 2D pour les grandes pathologies ostéo-articulaires<sup>15</sup>.

### Le scanner : patient couché, irradiation

Si le chirurgien souhaite plus de précision sur l'organisation tridimensionnelle de la zone à traiter dans le cadre de la planification de sa stratégie chirurgicale, il est possible de réaliser des vues en 3D avec un scanner. Cependant, ce mode d'imagerie, outre sa forte irradiation, impose des clichés du dos ou de la jambe en position couchée : par conséquent, chaque os est parfaitement représenté mais la position relative de chaque os dans l'articulation est modifiée, et certaines mesures nécessaires à la chirurgie ne peuvent pas être faites.

En outre, la dose d'irradiation induite par le recours accru au scanner constitue un sujet de préoccupation majeur, notamment aux Etats-Unis. L'augmentation de la dose moyenne d'irradiation liée aux utilisations médicales a été évaluée à près de 500% au cours des 25 dernières années<sup>16</sup>. Selon

<sup>14</sup> Diagnostic errors from digital stitching of scoliosis images - the importance of evaluating the source images prior to making a final diagnosis. Supakul et al. *Pediatr Radiol* 2012.

<sup>15</sup> IMV Orthopedic Imaging report, 2007

<sup>16</sup> National Council on Radiation Protection report no. 160, National Council on Radiation Protection and Measurements, 2009

certaines estimations, l'utilisation des scanner sur la seule année 2007 aux USA pourrait être à l'origine de 29 000 cas de cancers aux Etats-Unis dans le futur<sup>17</sup>.

Ni la radiologie 2D, ni le scanner ne répondent réellement aux besoins de l'orthopédie qui n'a, jusqu'ici, pas bénéficié d'une imagerie spécialisée ou innovante pour répondre à ses besoins spécifiques.

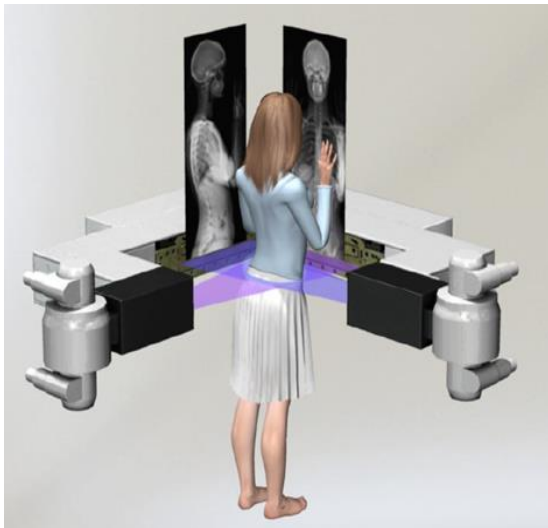
### 6.1.2 La technologie EOS

EOS est une modalité d'imagerie innovante, mise au point à partir des inventions de Georges Charpak sur les détecteurs et de travaux menés par des laboratoires académiques à Paris et Montréal. EOS s'est à l'origine appuyé sur l'expérience de deux médecins, l'un radiologue, l'autre orthopédiste. Le premier, le Professeur Gabriel Kalifa, spécialiste de la radioprotection, souhaitait réduire l'irradiation médicale reçue par les patients lors d'examens radiologiques. Le second, le Professeur Jean Dubouset, membre de l'Académie de Médecine et expert incontesté de la chirurgie orthopédique du rachis, a démontré que la scoliose de l'adolescent devait être traitée dans sa globalité et en 3D. C'est ainsi qu'est né EOS, sur une idée simple : permettre aux médecins de disposer d'une image 3D précise du squelette de chaque patient en position debout et à faible dose d'irradiation.

Une vidéo présentant la technologie EOS est disponible sur le site du Groupe à l'adresse suivante :

<http://www.eos-imaging.com/fr/professionnels/materials>

#### a. Une idée simple : des images plus globales, moins irradiantes et la troisième dimension



Le concept EOS est simple. Positionné debout dans un équipement EOS, le patient reçoit un examen radiographique du corps entier simultanément de face et de profil; l'examen peut être réduit à une partie du corps sélectionnée, comme par exemple la colonne vertébrale ou la jambe, si la radiographie du corps entier n'est pas nécessaire. Il est réalisé par balayage de deux pinceaux très fins de rayons X, et prend moins de 20 secondes pour un corps entier. Dans un second temps, les deux images numériques ainsi obtenues sont traitées sur une station informatique pour modéliser de manière personnalisée le squelette du patient (rachis et/ou membre inférieurs) en 3D.

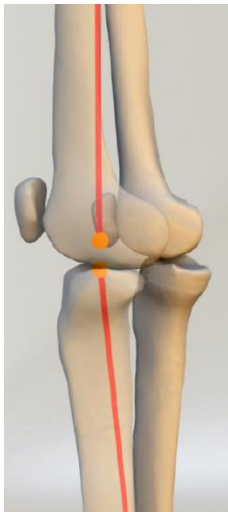
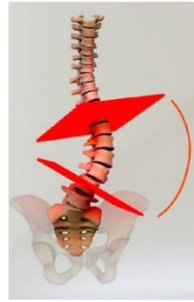
<sup>17</sup> Amy Berrington de Gonzalez, Journal of the National Cancer Institute, Vol 101, (3),2009.



EOS: Session d'acquisition



sterEOS: modélisation 3D et calculs

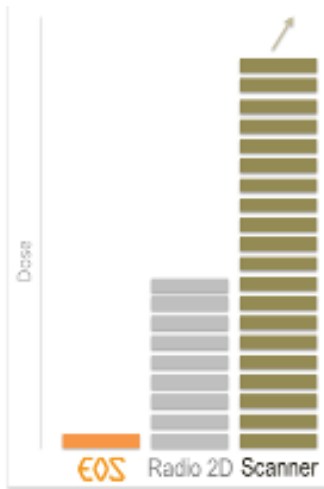


Le bilan EOS complet inclut les images radiographiques corps entier, le modèle 3D spécifique à chaque patient et un rapport incluant les paramètres cliniques nécessaires au diagnostic, à la chirurgie, et au suivi, paramètres qui sont calculés automatiquement. Il permet un suivi d'imagerie complet et précis tout au long de toute la chaîne de traitement du patient, depuis le diagnostic et la décision éventuelle de chirurgie jusqu'à la préparation, la réalisation de cette chirurgie ainsi qu'au suivi post-chirurgical.

EOS est la seule modalité d'imagerie qui permette l'examen 3D du corps entier du patient en position debout et le calcul associé d'angles et de dimensions précis pour prévoir une chirurgie pertinente.

**b. EOS : Une technologie de détection de rayons X brevetée, issue d'un prix Nobel**

La technologie de détection d'EOS est fondée sur les travaux du prix Nobel Georges Charpak et a été adaptée par le Groupe à la radiographie médicale. Elle permet la réalisation d'images radiographiques de très grand format par balayage du patient de la tête aux pieds par un pinceau fin de rayons X, qui sont reçus par le détecteur dont le principe a valu à Georges Charpak son Prix Nobel.

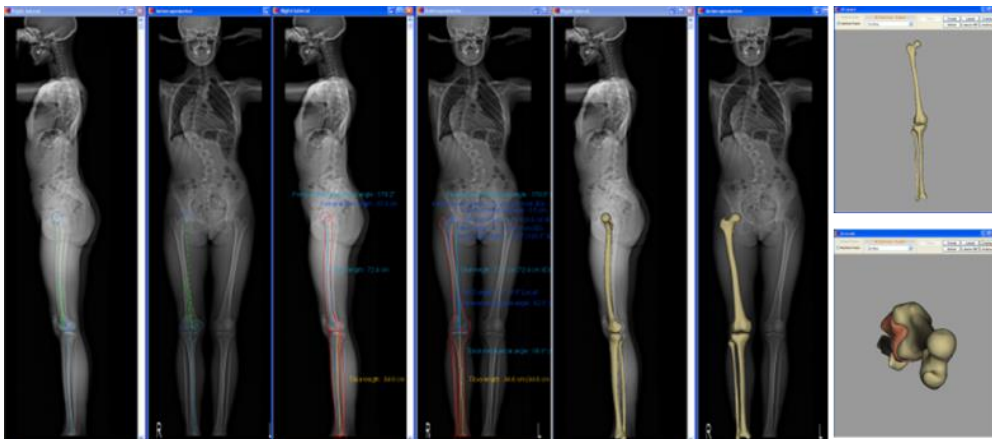


Cette technologie de détection brevetée conduit à une suppression très significative du « bruit » dans l’image, associée à une amplification du signal interne au détecteur : ceci permet l’obtention d’images radiographiques à des doses réduites de 50 à 85% vis-à-vis des techniques de radiographie existantes. En 2013, le Groupe a franchi une nouvelle étape avec la mise au point d’une option Microdose qui permet de diminuer la dose d’un facteur supplémentaire de 5 à 7 (cf. paragraphe 6.3.3).

Cette réduction de dose est particulièrement importante pour les maladies ostéo-articulaires de déformation (scolioses...) qui nécessitent un suivi fréquent des patients. EOS permet d’envisager, par exemple, un suivi plus fréquent pendant les périodes les plus sensibles telles que les périodes de croissance pour les scolioses des adolescents.

**c. Une technologie logicielle qui permet le 3D en position debout : la station sterEOS**

Après la réalisation d’images de grand format avec la technologie de détection précitée, une étape de reconstruction du squelette en 3D est menée sur une station informatique. Cette seconde technologie clé d’EOS permet la reconstruction 3D du squelette à partir de seulement deux vues 2D. Cette technologie qui fait l’objet de plusieurs brevets, a été développée en collaboration avec deux équipes académiques de renommée internationale, le Laboratoire de Biomécanique de l’ENSAM à Paris et le Laboratoire d’Imagerie Orthopédique de l’ETS à Montréal. Les logiciels qui mettent en œuvre cette technologie sont produits par le Groupe et intègrent des fonctions développées par ses deux partenaires.



La technologie 3D d’EOS mise en œuvre dans la station sterEOS est fondée sur des méthodes de modélisation biomécanique et de traitement statistique avancées qui permettent, à partir de quelques points anatomiques la reconstruction 3D de la surface de l’os.

Cette technologie permet de visualiser en 3D le squelette, mais également d’extraire automatiquement, du modèle 3D personnalisé, sans besoin de saisie manuelle d’un opérateur, toutes les mesures (dimensions, angles, etc...) nécessaires au diagnostic, à la planification chirurgicale et au contrôle post-opératoire.

Cette dernière capacité est liée à la nature particulière du modèle personnalisé 3D d'EOS, qui inclut au sein de l'image les données anatomiques pertinentes (là où le scanner, par exemple, ne rend qu'une information image sans y associer de données anatomiques). Ceci rend le modèle personnalisé 3D d'EOS puissant, non seulement pour en extraire automatiquement les grandeurs cliniques nécessaires à la planification, mais aussi pour son exploitation ultérieure dans la simulation chirurgicale ou au pronostic de fracture.

La validation de la technologie EOS de reconstruction 3D, qui est brevetée, a fait l'objet de multiples publications dans des revues prestigieuses (cf. paragraphe 6.3.3).

L'ensemble constitué d'EOS et d'une (ou plusieurs) stations sterEOS constitue l'offre de base du Groupe. Elle est vendue aux hôpitaux et centres de soin, les revenus correspondants étant comptabilisés en « Ventes d'équipements » (cf. paragraphe 6.3.1)

### **d. Des logiciels métier modulables et des consommables associés : le département Solutions Orthopédiques Avancées**

Le modèle 3D de chaque patient est disponible pour alimenter les différents outils et logiciels qui sont ou seront utilisés par les chirurgiens pour le diagnostic, la planification, la réalisation et le suivi de la chirurgie. Le Groupe s'est engagé dans le développement d'un portefeuille d'application métier disponibles en ligne qui sont autant de réponses aux besoins précis des orthopédistes dans les parcours de soin orthopédiques du rachis, de la hanche et du genou, tels que

- Le service de reconstruction 3D
- La planification chirurgicale 3D
- La simulation chirurgicale 3D
- Le suivi longitudinal du patient
- Le pronostic d'évolution de la pathologie ostéo-articulaire.

Ces développements se font au sein du département Solutions Orthopédiques Avancées du Groupe EOS imaging, constitué, pour l'essentiel, par les salariés de la filiale OneFit basée à Besançon. Le Groupe dispose d'une capacité stratégique pour le développement de solutions dédiées dans le domaine de la chirurgie du rachis et de prothèse de hanche et de genou.

Les produits correspondants sont ou seront commercialisés postérieurement à l'acquisition d'un équipement EOS par le centre de soin, sous forme de licences logicielles, d'accès payant par cas, ou de ventes d'instruments à usage unique personnalisés à l'anatomie du patient (cf. paragraphe 6.3.1). Le premier exemple d'un tel produit est le logiciel de planification de la chirurgie de prothèse de hanche en 3D, hipEOS, mis sur le marché en 2014. Le schéma ci-après illustre le mécanisme de ce service.



Cette première application a depuis été déclinée en deux nouvelles applications : kneeEOS et spineEOS, dédiées respectivement à la planification de la chirurgie du genou et du rachis, qui viennent étoffer l’offre logicielle du Groupe.

**e. EOS, un outil d’amélioration de la productivité pour les radiologues**

L’examen EOS est rapide<sup>18</sup> car il évite aux manipulateurs les difficultés rencontrées par les technologies existantes, qui nécessitent le collage de multiples images (« *stitching* ») de petit format entre elles pour obtenir un grand format, de même que la prise successive de clichés.

EOS permet ainsi une accélération du temps moyen pour un examen complexe. Cet avantage est considérable pour les services de radiologie qui reçoivent, les jours de consultation d’orthopédie, un nombre élevé de demandes d’examens. Les sites utilisateurs EOS font état de pics d’activité journalière pouvant aller jusqu’à près de 150 examens complets du rachis.

**6.2. POSITIONNEMENT D’EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL**

EOS fait partie, comme la radiologie 2D ou le scanner, de la famille des modalités d’imagerie fondées sur les rayons X, optimales pour l’examen des os. A l’inverse de la radiologie digitale ou du scanner, modalités généralistes qui n’ont pas été développées spécifiquement pour l’examen du squelette, EOS est une modalité d’imagerie spécialisée, dédiée exclusivement à l’orthopédie, à la rhumatologie et aux pathologies du système ostéo-articulaire. La technologie EOS est, de fait, la seule innovation technologique d’imagerie qui ait été développée pour ces applications et invente une nouvelle modalité d’imagerie, la stéréo-radiographie (SR), qui consiste à réaliser simultanément deux images

<sup>18</sup> Une étude menée à l’hôpital Robert Debré de Paris sur une cohorte de 271 patients, et présentée à l’European Society for Pediatric Radiology en 2009, a montré que le temps total d’un examen complexe (face-profil de la colonne vertébrale chez de très jeunes patients) était inférieur à 4 minutes. Ce temps était préalablement à l’installation d’EOS dans le service de l’ordre de 30 minutes. Une étude sur un matériel haut de gamme de radiographie 2D digitale menée par le Groupe à l’hôpital de Groningen (Pays Bas) a mis en évidence un temps moyen de 12 minutes (Moyenne sur 4 patients, de 12’28’’ dont 7’05’’ pour l’acquisition et 5’23’’ pour le stitching)



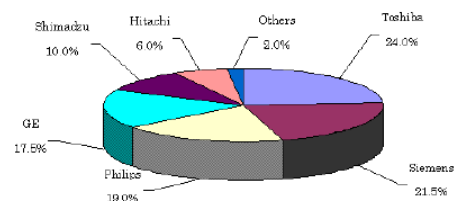
radiographiques du patient (face et profil), et d’obtenir par modélisation une reconstruction 3D du squelette.

EOS vient donc compléter la palette d’équipements d’imagerie d’un plateau technique d’imagerie intégré à un hôpital, une clinique ou un centre d’imagerie privé. EOS permet à ces plateaux techniques d’offrir une nouvelle modalité adaptée aux pathologies ostéo-articulaires. EOS vient en complément des équipements de radiologie classiques, du scanner (tous deux utilisés pour l’examen de l’os) et de l’IRM (utilisée pour l’examen des disques, cartilages, ligaments et autres tissus mous). EOS n’est donc pas en concurrence frontale avec ces modalités existantes.

**6.2.1 EOS n’est pas en concurrence frontale avec les sociétés d’imagerie médicales**

EOS n’a pas de concurrent direct du fait de sa technologie propriétaire de détection, de son principe de balayage bi-plan, et de sa capacité de reconstruction 3D. Son environnement concurrentiel général est constitué des acteurs de l’imagerie médicale, parmi lesquels des majors : General Electric, Siemens, Philips, Toshiba (désormais Canon), Samsung. Parmi ceux-ci, les quatre premiers disposent d’une offre de scanners corps entier qui peut être utilisée en imagerie ostéo-articulaire 3D. Quelques sociétés (Planmed, Carestream) offrent des scanners à tunnel réduit qui permettent de réaliser une imagerie 3D locale d’une partie d’un membre ou de la tête. Outre les grands groupes, de nombreuses sociétés de taille intermédiaire disposent d’une offre de radiologie digitale, parmi lesquels Canon, Hitachi, Carestream, Fuji, Agfa, Shimadzu, Mindray. Cette offre inclut des dispositifs radiographiques muraux, des tables télécommandées dont certaines incluent une fonction de tomosynthèse (par exemple, Shimadzu), et des dispositifs robotisés (par exemple, Siemens), qui peuvent être utilisés en imagerie ostéo-articulaire 2D et, pour les deux derniers, pour une imagerie très locale en 3D.

GLOBAL MARKET SHARES OF X-RAY IMAGING SYSTEMS, 2011 (%)



Source: BCC Research

EOS, nouvelle modalité d’imagerie unique au monde, fait le pont entre les marchés de l’imagerie et de l’orthopédie, tous deux estimés à plus de 20 milliards de dollars par an (*dont 34% pour l’imagerie diagnostique par rayons X et les scanners*)<sup>1920</sup>.

<sup>19</sup> MaRS Market Insights, December 2009

<sup>20</sup> Zimmer Holdings, Inc. Crédit Suisse Healthcare Conference November 9, 2011



## 6.2.2 EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de vente d'équipements et services associés

EOS vise à commercialiser sa machine auprès des centres de soin ayant une activité ostéo-articulaire et par conséquent intègrent, ou servent, une activité de chirurgie orthopédique.

Ces centres de soin sont soit hospitaliers, soit privés, et équipés de moyens d'imagerie adaptés à leur pratique. Dans certains pays tels la France, les plateaux techniques d'imagerie qui servent le besoin des cliniques privées sont souvent gérés par des centres privés indépendants de radiologie, adossés aux cliniques auxquelles ils apportent leurs services en imagerie. Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, les plateaux techniques d'imagerie sont souvent partie intégrante des hôpitaux ou des « outpatient centers » où les chirurgiens orthopédiques reçoivent leurs patients mais n'effectuent pas de chirurgie.

Afin de définir son marché et d'établir à l'intention de ses forces de vente des objectifs cible, le Groupe a analysé les données publiques d'activité de chirurgies de la hanche, du genou et du dos dans plusieurs pays. Il a retenu comme indicateur d'activité dans le domaine ostéo-articulaire un sous-domaine, la chirurgie orthopédique de la hanche et du genou. L'analyse des données publiques en France, Allemagne et aux Etats-Unis permet de distinguer deux catégories de sites :

- **Cible initiale** : Ces plateaux d'imagerie sont associés à un fort volume de chirurgies orthopédiques. Ce sont les cibles prioritaires de la Société. La technologie EOS leur est attractive en termes de spécifications dédiées à l'orthopédie ou d'accroissement potentiel de leur activité et de leur productivité. L'un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 400 prothèses de genou ou de hanche par an.
- **Cible moyen terme** : ces plateaux d'imagerie sont associés à un volume moyen de chirurgies orthopédiques et ils sont susceptibles de s'équiper d'un équipement EOS un peu plus tard que la catégorie précédente. Cependant ils sont démarchés par la Société et certains de ces sites sont déjà équipés d'EOS qu'ils utilisent pour dynamiser leur activité. L'un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 100 prothèses de genou ou de hanche par an.

Les éléments qui suivent ont pour objectif de donner des éléments de tendance et de quantification du marché cible de la Société. Ces données ne constituent pas un objectif de pénétration de ces marchés par la Société dans les années à venir.

### Europe

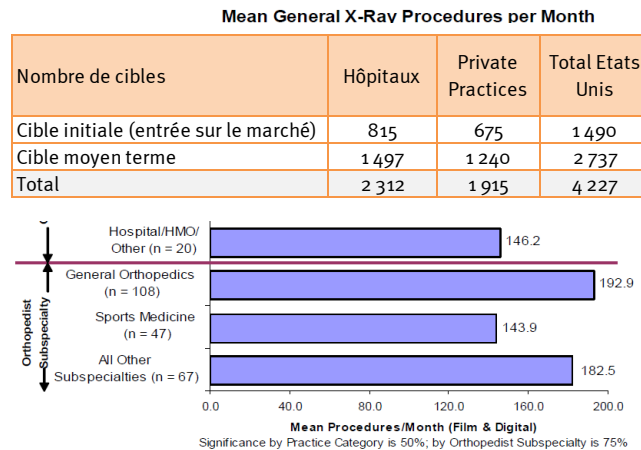
L'analyse des volumes de chirurgie de prothèse de hanche et genou en France et Allemagne fait ressortir les nombres de cibles ci-dessous, qui ont été extrapolés à l'Europe<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Le nombre de « Cibles initiales » correspond au nombre d'établissement réalisant plus de 400 chirurgies par an. Les « Cibles moyen terme » correspondent au nombre d'établissements réalisant d'entre 100 et 400 chirurgies par an. Les données sont extraites de : France - PMSI 2009, Allemagne Gemeinsamer Bundesausschuss, Federal Joint Committee, Quality Reports of the German Hospitals et extrapolées à L'Europe (Europe de l'Ouest : sur la base du pro-rata des populations ; Europe de l'Est estimé à 15% de l'Europe de l'Ouest)

Nombre de cibles	France	Allemagne	Europe (extrapolé)
Cible initiale (entrée sur le marché)	126	307	1 350
Cible moyen terme	402	593	3 102
Total	528	900	4 452

**Etats-Unis**

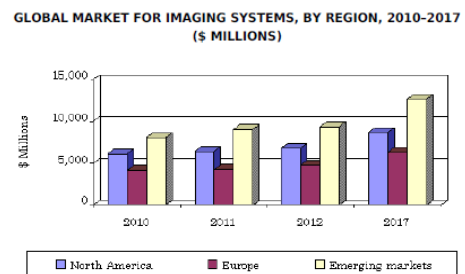
La même analyse a été faite pour les hôpitaux américains à partir des données de chirurgie<sup>22</sup>. Par ailleurs, le Groupe a retenu pour évaluer le nombre de « outpatient centers », 50% de ceux qui comprennent 3 chirurgiens ou plus<sup>23</sup>. Le volume moyen d’examens de radiographies 2D demandés par mois et par chirurgien aux Etats-Unis (graphe ci-dessous), conduit pour ces sites à plus de 6 000 examens par an.



Les volumes de cibles visées par le Groupe aux Etats-Unis sont récapitulés ci-contre.

**Reste du monde**

Les données de chirurgie sur le reste du monde étant fragmentaires, le Groupe a évalué sur cette zone un marché moyen entre le marché européen et le marché des seuls hôpitaux aux Etats-Unis. Cette évaluation est conservatrice en regard des nombres d’hôpitaux asiatiques et sud-américains, comme montré dans le tableau ci-contre.

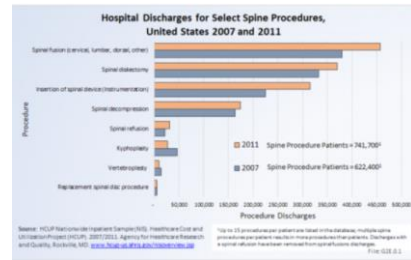
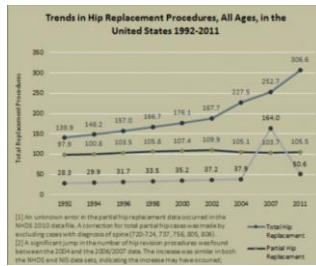
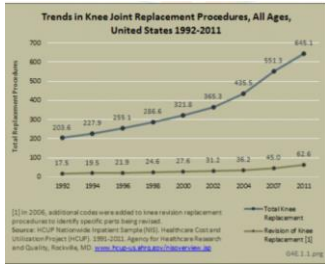


Par ailleurs, l’évolution des volumes de chirurgies orthopédiques dans le monde est fortement soutenue par le vieillissement, la sédentarité et l’obésité. L’évolution du nombre de procédures de chirurgies de genou, hanche et rachis aux Etats-Unis entre 2007 et 2011, illustrée dans les figures qui suivent, est respectivement de 17, 21, et 19%. Des croissances de même ordre sont observées en France avec des taux de croissance des volumes de prothèses de genou, hanche et des chirurgies complexes du rachis qui s’établissent à 33, 11 et 43% respectivement entre 2009 et 2013 (source : PMSI).

Le Groupe n’a par ailleurs pas connaissance de phénomènes de consolidation au sein des hôpitaux et cliniques ciblés et identifiés par des volumes de chirurgies déjà élevés.

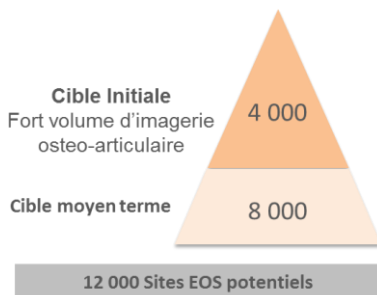
<sup>22</sup> Individual patient discharge records (Centers for Medicare & Medicaid Services /State-reported/Veteran’s Health Services and Research Administration/ US Army hospital data) 2009

<sup>23</sup> IMV Orthopedic Imaging Market, 2007



Source : <http://www.boneandjointburden.org/2014-report>

Synthèse



Sur la base d’une analyse détaillée du marché de certains pays, le Groupe estime qu’il peut adresser un marché de 12 000 sites de par le monde, répartis entre 4 000 sites à forts volumes ostéo-articulaire, cibles prioritaires de la Société, et 8 000 sites à volumes moyens.

A titre d’illustration, en France, marché historique de la Société, le Groupe a d’ores et déjà pris une part de marché de 10% sur le marché total accessible de 528 sites. En Amérique du Nord, la technologie EOS a été adoptée par près de 100 centres de soin, certains hôpitaux ayant acquis plusieurs équipements dans le cadre d’une standardisation de leur traitement.

Le Groupe estime que la valeur du marché d’équipement correspondant à ces sites, calculé sur la base d’un équipement par site au prix moyen de 500 000 dollars, est de 6,3 milliards de dollars. Le taux de renouvellement des équipements d’imagerie médicale étant actuellement d’environ 7 ans, on peut chiffrer le marché d’équipement annuel adressable par EOS à 901 millions de dollars, en rythme de renouvellement.

De plus ces équipements nécessitent un contrat de maintenance qui a été estimé sur la base de 10% du prix d’acquisition pour 80% des machines (soit 8% du prix des machines au total), rajoutant un potentiel de revenu de service de maintenance de 504 millions de dollars par an.

Le tableau ci-dessous résume ces estimations de marché potentiel calculé sur le nombre de cibles.

Nombre de cibles	Nb de cibles	Prix moyen par EOS	Valeur du parc d'équipement cible (m\$)	Marché annuel (renouvellement tous les 7 ans) en \$m	Maintenance (8%)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	\$ 500 000	1 926	275	154
Cible moyen terme	8 758	\$ 500 000	4 379	626	350
<b>Total</b>	<b>12 611</b>		<b>6 306</b>	<b>901</b>	<b>504</b>

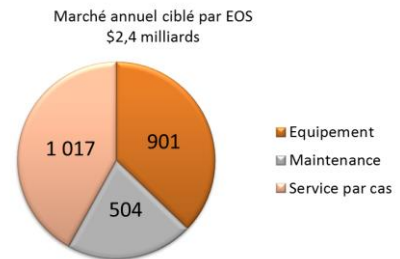
Par ailleurs, le Groupe s’est engagé dans le développement d’offres associées, proposées par cas (pay per use), par licence ou sous forme de consommables, qui représenteront une source de revenu supplémentaire récurrente sur ce potentiel de base installée. Sur la base d’un prix moyen de 250 \$ par cas (à comparer au prix actuel de 500 \$ environ pour les guides de coupe personnalisés) et du nombre moyen de chirurgies ressortant des analyses faites sur les 3 plus gros pays, le potentiel de revenu sur les 12 000 machines constitue un marché annuel de 1 milliard de dollars.

## CHAP 6 – APERCU DES ACTIVITES

Nombre de cibles	Nb de cibles	Nb de chirurgie par cible par an	Prix prestation par cas	Marché potentiel prestation (m \$)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	653	\$ 250	629
Cible moyen terme	8 758	177	\$ 250	388
<b>Total</b>	<b>12 611</b>	<b>323</b>		<b>1 017</b>

Source : Analyses du Groupe sur la base des données de volume de chirurgie en France, Allemagne et USA réalisées sur les établissements retenus en cible.

Le Groupe vise ainsi un marché annuel potentiel total de 2,4 milliards de dollars, incluant les revenus de vente d'équipements, les revenus de maintenance et les revenus récurrents de services logiciels et consommables



### 6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

#### 6.3.1 Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents

Le Groupe a développé un modèle économique fondé sur 3 sources de revenus. Les deux premières sources de revenus sont habituelles dans le domaine de l'imagerie médicale. La troisième source de revenus est liée au domaine spécifique d'application d'EOS dans l'orthopédie.

**Vente d'équipement** : le dispositif EOS est vendu à un prix unitaire moyen d'environ 400 keuros. Ce prix inclut à la fois l'équipement EOS, son installation (hors préparation de la salle recevant la machine dont les aménagements sont à la charge de l'hôpital), et une (ou deux) stations sterEOS avec les logiciels associés permettant de faire la reconstruction 3D. La formation initiale du personnel sur EOS et sterEOS ainsi qu'une première année de garantie sont incluses dans le prix d'acquisition.

Les ventes d'équipements sont associées à une saisonnalité assez prononcée. Celle-ci se matérialise par une part très significative du chiffre d'affaires réalisée au cours du quatrième trimestre et particulièrement au mois de décembre, au cours duquel se concluent de nombreuses négociations commerciales.

**Vente de contrat de maintenance** : ces contrats sont usuels dans le marché des équipements médicaux et prennent plusieurs formes mais génèrent annuellement un chiffre d'affaire compris entre 8 et 12% du prix de vente des équipements. Le Groupe estime, sur la base de ses performances actuelles, que 80% de sa base installée souscrira un tel contrat. Les contrats de maintenance sont conclus pour une durée variable, d'un an à cinq ans selon le cas. Ils sont reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement de la prestation contractuelle, indépendamment des modes de facturation, qui selon les cas peuvent être mensuels ou trimestriels, ou annuels, à terme échu ou à échoir.

**Vente de prestation par cas ou par chirurgie et de consommables associés** : ces nouvelles activités sont en cours de développement dans le Groupe et recouvrent :

- (i) Des services logiciels de traitement avancé d'images, en particulier autour de la reconstruction 3D : cette activité est mise en place dans la filiale EOS image Canada au bénéfice d'essais cliniques et à l'intention des sites qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires au post-traitement des images
- (ii) Des prestations de planification chirurgicale, aujourd'hui déployée de façon limitée auprès de leaders d'opinion
- (iii) Des ventes de consommables : instruments personnalisés à l'anatomie du patient, réalisés par impression 3D

Les activités (i) et (ii) sont développées au sein du Groupe d'une part par la filiale OneFit Médical (ventes auprès des fabricants d'implants), de l'autre par la société EOS imaging (vente auprès des hôpitaux et radiologues).

### 6.3.2 Une base installée stratégique

EOS dispose à fin février 2017 d'une base installée de plus de 200 sites dans plus de 20 pays dans les zones Europe/Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie/Pacifique.

Plus de 1 200 000 examens EOS ont été déjà réalisés, tous les équipements étant utilisés en routine.

Tous les équipements EOS installés ont été vendus, le Groupe n'ayant pas pour politique la mise à disposition à titre gracieux, même auprès d'institutions clé et de leaders d'opinion. Le Groupe compte comme clients les institutions les plus prestigieuses au plan mondial en orthopédie et imagerie ostéo-articulaire, telles que l'Hôpital Balgrist de Zurich, leader mondial de la radiologie ostéo-articulaire, ou l'Hospital for Special Surgery de New York, n°1 US depuis plusieurs années en orthopédie. Le groupe compte parmi ses clients 60% des 50 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie pédiatrique (classement 2017), 24% des 50 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie adulte (classement 2017), 13 hôpitaux du réseau Shriners, de même que 5 hôpitaux du groupe Assistance Publique/Hôpitaux de Paris.

La technologie EOS a également été retenue par des clients privés non académiques, qui y ont trouvé une réponse à leurs besoins d'imagerie ostéo-articulaire. Des groupes privés de chirurgiens orthopédistes sont ainsi équipés d'EOS aux Etats-Unis, de même que des centres d'imagerie privés en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Turquie et Japon.

### 6.3.3 Une technologie acceptée et une validation clinique avec un recul de plus de 1 200 000 cas

EOS est utilisé en routine clinique par tous les sites clients. Ceci illustre sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'adoption dans les plateaux techniques d'imagerie où il a été installé. EOS est un système conçu et paramétré pour acquérir des images grand champ (corps entier, dos etc...) et des clichés localisés (hanche, ...) du squelette.

- L'expérience des sites utilisateurs montre, qu'outre ses performances techniques, EOS permet d'assurer la prise en charge de flux de patients extrêmement élevés tels que ceux générés lors des consultations hospitalières d'orthopédie.
- L'analyse de l'activité des sites installés montre une activité moyenne de l'ordre de 13 examens par jour, le pic d'activité enregistré sur un site asiatique pouvant aller jusqu'à près de 150 patients dans la journée.

Les indications majeures pour lesquelles le système EOS est le plus utilisé, sont :

- La scoliose chez les enfants et les adolescents
- Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte
- Les pathologies des membres inférieurs

### a. La scoliose chez les enfants et les adolescents

La dose : un enjeu de santé publique

La scoliose est une déformation du rachis dans les trois plans de l'espace. Elle nécessite d'imager régulièrement (1 à 2 fois par an) le rachis entier des enfants et des adolescents, population très sensible aux radiations. En effet, des publications ont montré que le risque de cancer du sein induit par les radiations est augmenté chez les femmes scoliotiques<sup>24,25</sup>. Diminuer la dose tout en conservant une qualité image satisfaisante est donc un enjeu de santé publique.

Le système faible dose EOS permet, en une seule acquisition et sans « stitching », d'imager le rachis entier avec une réduction de dose de 85%<sup>26</sup> vis-à-vis d'une radiographie à plaques (CR) et de 50% vis-à-vis d'une radiographie digitale<sup>27</sup> avec une qualité image équivalente. Les erreurs diagnostiques potentielles dues au « stitching » et dont le taux reporté est de 16%<sup>28</sup> sont éliminées et la dose est significativement réduite.

En novembre 2013, EOS a encore repoussé les limites en mettant sur le marché la fonctionnalité micro-dose. Cette fonctionnalité permet d'imager, lors des visites de suivi, le rachis des enfants scoliotiques avec 5 à 7 fois moins de dose que le système faible dose EOS. La qualité des images est satisfaisante pour pouvoir suivre les déformations du rachis au cours de la croissance<sup>29</sup>. Le système EOS apporte aux cliniciens la sécurité diagnostique à une dose comparable à sept jours d'irradiation naturelle.

La scoliose : une déformation du dos dans les 3 plans de l'espace

Comprendre la déformation du dos dans les 3 plans de l'espace est essentielle pour mieux appréhender la scoliose et optimiser son traitement. La modélisation 3D sterEOS du rachis à partir des images EOS répond à ces besoins. Dans un premier temps, les équipes universitaires des hôpitaux pédiatriques Robert Debré à Paris et RADY à San Diego, ont montré la fiabilité<sup>30</sup>, la reproductibilité<sup>31</sup> et la précision<sup>32</sup> des modélisations 3D du rachis.

L'un des sujets d'intérêt grandissant dans la communauté médicale est l'identification de facteurs pronostiques de progression de la scoliose. Différentes équipes dans le monde y travaillent à partir des images EOS et des informations issues des modélisations 3D qui en résultent. L'équipe de Montréal (Dr Parent)<sup>33</sup> a montré une bonne corrélation entre certains paramètres 3D calculés lors de la première visite et l'évolution dans le temps de la scoliose. Le Dr Parent a reçu au mois d'avril 2014 l'accord de son IRB (Institutional Review Board) pour débiter une étude multicentrique internationale incluant 3 centres américains, un centre français et 3 centres asiatiques, tous équipés d'EOS et de sterEOS, afin

<sup>24</sup> M. Doody et al., « Breast Cancer Mortality After Diagnostic Radiography », *Spine*, Vol. 25, No 16, pp 2052-2063

<sup>25</sup> A. R. Levy, et al, "Reducing the lifetime risk of cancer from spinal radiographs among people with adolescent idiopathic scoliosis" *Spine*, vol. 21, pp. 1540-7; discussion 1548, 1996.

<sup>26</sup> Deschenes et al, *Spine* 35, no. 9 (2010): 989

<sup>27</sup> Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. *Skeletal Radiol* (2013)

<sup>28</sup> Supakul et al, *Pediatr Radiol* (2012)

<sup>29</sup> Alison M, Ferrero E, Tanase A, Rega A, Ilharreborde B, Mazda K, Sebag G. Communication at RSNA 2013

<sup>30</sup> Ilharreborde et al. *Spine* n°36 (2011)

<sup>31</sup> Carreau et al. *Spine Deformity* (2014)

<sup>32</sup> Glaser et al. *Spine* N°37 (2012)

<sup>33</sup> Nault et Parent. *Spine* (2014)

de confirmer dans les différentes ethnies la robustesse du facteur prédictif de progression de la scoliose sur un échantillon de 1 200 patients.

### **b. Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte**

Les maladies dégénératives du rachis sont caractérisées par une dégradation structurelle et fonctionnelle de la colonne vertébrale. La cause principale de ce phénomène est le vieillissement. Les images corps entier EOS apportent aux chirurgiens une vision globale du patient déterminante dans l'évaluation de ces pathologies. Une large étude rétrospective<sup>34</sup> menée sur 306 patients adultes atteints de scoliose dégénérative, montre que 39% des patients ont eu des complications post-chirurgicales et 29% ont dû être ré-opérés. La mesure des paramètres spino-pelviens de l'équilibre sagittal permet d'éviter ces conséquences post-chirurgicales invalidantes. Une étude de cas montre l'importance de mesurer les paramètres pelviens et posturaux lors de la planification des ostéotomies du rachis<sup>35</sup> et une revue de la littérature menée par le Pr Le Huec<sup>36</sup> démontre le lien entre équilibre sagittal et bénéfices cliniques après une chirurgie du rachis.

Le Dr Obeid, Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, montre dans une étude conduite sur 28 patients ayant eu un examen EOS<sup>37</sup>, que la flexion des genoux (flessum) est corrélée au manque de lordose de la colonne vertébrale. L'étude conclut sur l'importance de la prise en compte de la mesure de la flexion des genoux, pour choisir la correction chirurgicale adaptée de la colonne vertébrale (niveau opéré et type d'ostéotomie). Le Pr Le Huec<sup>38</sup>, Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, a validé un paramètre (« FBI » Full Balance Integrated) permettant de prendre en compte la flexion des genoux dans la correction chirurgicale à effectuer au niveau du dos pour obtenir un bon rééquilibrage du patient.

Ce domaine est en plein essor. La capacité d'EOS à acquérir des images corps entier en 20 secondes est un réel progrès pour l'évaluation de la posture du patient<sup>39</sup>, et la compréhension des phénomènes de compensation.

### **c. Les pathologies des membres inférieurs**

L'objectif principal de la pose d'une prothèse de hanche ou de genou est de supprimer la douleur du patient engendrée par l'articulation malade et de restaurer fonctionnellement l'articulation de façon durable. Ceci nécessite de mesurer rigoureusement et de façon reproductible différents paramètres caractéristiques des membres inférieurs afin d'optimiser la planification de l'intervention. Aujourd'hui, les images de référence sont les images 2D dont la précision et la reproductibilité n'est pas bonne due au phénomène de parallaxe (la taille de l'image n'est pas à taille réelle). De plus, la torsion des membres inférieurs ne peut pas être mesurée sur des images 2D frontales et nécessite un scanner très dosant.

<sup>34</sup> Charosky et al-Spine n°37(2012)

<sup>35</sup> Le Huec et al – Eur Spine J (2011)

<sup>36</sup> Le Huec et al. Int Orthop (2014)

<sup>37</sup> Obeid et al. Eur Spine J n°20 (2011)

<sup>38</sup> Le Huec et al– Eur Spine J n°20(2011)

<sup>39</sup> Morvan. Eur Spine J n°20 (2011)



#### d. EOS : un examen précis et reproductible

EOS apporte la précision et la reproductibilité recherchées par les chirurgiens orthopédistes de la hanche et du genou pour mieux caractériser l'articulation avant et après l'intervention puis pour le suivi à long terme. La précision et la reproductibilité des modélisations 3D des membres inférieurs à partir des radiographies EOS a été validée<sup>40, 41</sup> par l'équipe du LBM (Arts et métiers ParisTech, Paris). Ces résultats ont été confirmés en clinique avec une étude sur 25 patients<sup>42</sup> par le Dr Guenoun et son équipe (hôpital Cochin à Paris) puis par une étude sur 110 patients avec et sans prothèse de hanche par le Pr Lazennec<sup>43</sup> (Hôpital de la Pitié-Salpêtrière), qui ont conclu que la technologie EOS permet de calculer des paramètres cliniques des membres inférieurs avec une meilleure précision et une meilleure reproductibilité que ceux calculés à partir des projections 2D.

La confiance dans la technologie EOS a permis de faire des études à plus large échelle. Les équipes de Barnes Jewish Hospital (St Louis, MI)<sup>44</sup> et de l'hôpital Universitaire de Pécs<sup>45</sup> (Hongrie) ont établi des valeurs de référence des paramètres cliniques des membres inférieurs chez des adultes sains et pathologiques avec des modélisations 3D issues du logiciel sterEOS.

#### e. Examens EOS équivalents au scanner

Les images EOS peuvent remplacer les images scanner pour évaluer la torsion des membres inférieurs et effectuer des mesures fiables chez l'enfant<sup>46</sup> et chez l'adulte<sup>47,48</sup>. A précision équivalente, EOS est un examen beaucoup moins dosant que le scanner et moins onéreux.

#### f. Planification et contrôle

En 2013, le groupe a mis au point un premier module de planification de la prothèse de hanche à partir de stéréo-radiographies EOS, hipEOS. De premiers résultats sur ce logiciel présentés par le Pr Mainard<sup>49</sup> (CHU Nancy) montrent une meilleure anticipation et planification de la taille des composants prothétiques à poser, qui peut avoir un impact significatif sur les coûts d'inventaire et de logistique associés au bloc opératoire. Ces travaux sont actuellement poursuivis par des équipes américaines et françaises. Associé au module de contrôle post-opératoire déjà développé par le groupe, hipEOS pourra constituer le premier module de contrôle qualité de la chirurgie de prothèse fondé sur des mesures 3D en charge, un élément clé du contrôle qualité et de la confiance tant du patient que des responsables des hôpitaux. Fin 2014, hipEOS a reçu l'autorisation de la commercialisation de la FDA. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement d'autres modules logiciels pour la planification de la prothèse de genou (kneeEOS, marqué CE en 2015) et du rachis (spineEOS).

---

<sup>40</sup> Chaibi et al – CMBBE (2011)

<sup>41</sup> Quijano et al – Medical engineering and physics (2013)

<sup>42</sup> Guenoun-OTSR (2012)

<sup>43</sup> Lazennec – Int Orthop (2014)

<sup>44</sup> Nam et al – J of arthroplasty (2013)

<sup>45</sup> Than et al – Int Ortho (2012)

<sup>46</sup> Roskopf et al – Am J Roentgenol (2014)

<sup>47</sup> Buck et al - Am J Roentgenol (2012)

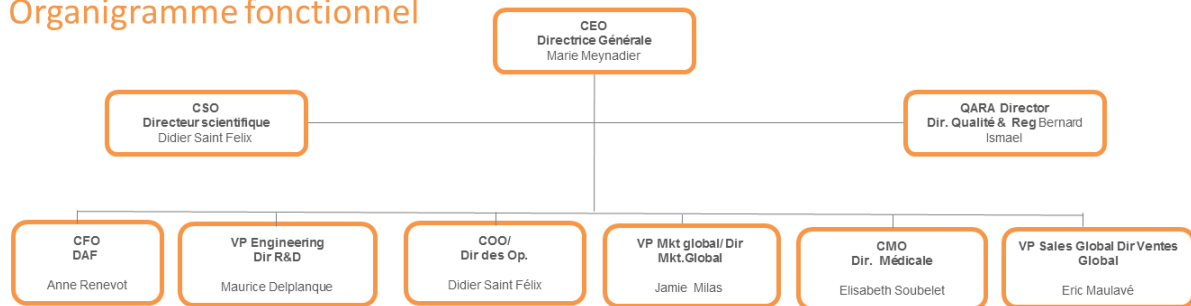
<sup>48</sup> Folinis et al –OTSR (2013)

<sup>49</sup> Communication SOFCOT 2013

## 6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE

Mené par sa Directrice Générale, le Groupe est organisé en Directions, dont l'une est basée aux Etats-Unis, menées par des professionnels forts d'une longue expérience dans les domaines de la santé, et en particulier ceux de l'imagerie et de l'orthopédie. L'expérience scientifique est également un point fort de l'équipe, qui compte quatre docteurs. Deux des membres du Comité de Direction font partie du Groupe depuis le lancement du développement d'EOS en début 2006. Le Comité de Direction comprend par ailleurs quatre femmes.

### Organigramme fonctionnel



### 6.4.1 Equipe de direction

- **Directrice Générale : Marie MEYNADIER**

Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ) après son doctorat, puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start-ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.

- **Directrice Administratif & Financier : Anne RENEVOT**

Anne Renevot a une expérience de plus de 20 années dans la finance. Elle a commencé sa carrière au sein du groupe Legris Industries en tant que Contrôleur de Gestion, puis elle a rejoint Ernst & Young Audit à Paris en tant que Manager. Anne a été nommée CFO dans plusieurs secteurs, dont celui des produits de luxe (Cartier) et des jeux en ligne (Gametap-Metaboli) sur les marchés locaux et internationaux. Anne est diplômée d'Audencia Ecole de Management. Elle a rejoint la société EOS en 2011.

- **Directeur des Opérations : Didier SAINT-FELIX**

Didier Saint-Félix a plus de trente ans d'expérience en Recherche & Développement de systèmes d'imagerie médicale innovants. Titulaire d'un diplôme d'ingénierie électrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et d'un doctorat en traitement du signal, Didier Saint-Félix commence sa carrière au CNRS puis rejoint en 1986 General Electric Healthcare pour développer le premier système d'angiographie en 3D utilisé avec un détecteur 2D, système aujourd'hui d'utilisation quotidienne en clinique. Il pilote ensuite la recherche et développement sur la mammographie au sein de GE, pour renouveler complètement la ligne de produits et introduire la technologie digitale. Didier Saint-Félix est également un spécialiste de la qualité et de la réglementation appliquées à l'imagerie médicale. Il rejoint EOS imaging en 2006 pour adapter le prototype EOS à une problématique industrielle et commerciale et met en œuvre l'organisation de développement, production et service nécessaire.

- **VP Marketing : Jamie MILAS**

Jamie Milas a plus de 14 années d'expérience dans le marketing de produits et services techniques. Au cours des 7 dernières années, elle a occupé le poste de Directrice Marketing International chez Materialise, une société belge cotée au NASDAQ, où elle a dirigé une équipe internationale chargée du marketing de logiciels et services en B2B et B2C. Jamie a participé à de nombreux lancements de produits à l'international dans les domaines des logiciels d'imagerie et de planification chirurgicale ainsi que des dispositifs médicaux réalisés par synthèse additive (impression 3D). Jamie est titulaire d'un MBA en Marketing et Commerce International de l'Université de Dayton aux États-Unis.

- **Directeur des Affaires Réglementaires et Qualité : Bernard ISMAEL**

Bernard Ismael a plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie des dispositifs médicaux chez Coloplast, anciennement Porgès, puis Medtronic et était en charge depuis 2009, chez Boston Scientific, des Affaires Qualité à l'international. Il participe également activement à l'intégration des sociétés nouvellement acquises par le groupe. Bernard est diplômé de l'École Nationale des Arts et Métiers (ENSAM) et titulaire d'un Master en Génie Biologique et Médical. Il a rejoint EOS imaging en 2015.

- **VP Sales Global : Eric MAULAVE**

Diplômé de l'université d'Hartford aux Etats-Unis (Connecticut), Eric Maulavé a démarré sa carrière en tant qu'Ingénieur d'Affaires pour la branche informatique et multimédia au sein du groupe Philips. Il a occupé par la suite divers postes à l'international de Direction commerciale et marketing dans plusieurs activités High Tech du groupe. Après 2 années passées à Hong Kong, il intègre en 2007 la division Healthcare du groupe Philips pour diriger les activités ventes et marketing des pôles radiologies pour les régions EMEA, LATAM, APAC, puis plus récemment, l'activité « Home Healthcare Solutions » pour les marchés émergents. Eric Maulavé apporte à EOS imaging une expérience forte à l'international et dans les hautes technologies médicales.

- **Directrice des Affaires Médicales : Elisabeth SOUBELET**

Elisabeth Soubelet a plus de 20 ans d'expérience en imagerie médicale dans un environnement international. Elle rejoint General Electric Healthcare en 1989 dans des fonctions de développement puis de recherche clinique en neuroradiologie, mammographie, électrophysiologie cardiaque et cardiologie interventionnelle. Titulaire d'un diplôme d'ingénierie électrique, d'un master de la faculté de Médecine d'Angers et d'un doctorat de Paris VII, Elisabeth a rejoint EOS imaging en 2015.

- **VP Engineering : Maurice DEPLANQUE**

Maurice Delplanque a rejoint General Electric Healthcare en 1997 après son doctorat. Il a contribué, comme développeur logiciel, puis chef de projet et enfin manager d'équipe, au développement des premiers systèmes numériques de radiographie en neurologie et cardiovasculaire. Il est par ailleurs certifié Six Sigma Black Belt. Maurice a rejoint EOS imaging en 2007 en tant que Manager logiciel et est aujourd'hui en charge de la Recherche et du Développement.

#### 6.4.2 Marketing

##### a. Gestion des produits

Les projets de développement de nouveaux produits ou l'amélioration des produits existants sont initiés par le pôle Marketing Amont, interface entre l'équipe de développement, le marché et les vendeurs.

Les chefs produits sont en charge de la veille concurrentielle et de l'écoute du marché et de ses clients afin de sélectionner les projets les plus prometteurs en termes de marché et de retour sur investissement, et de la rédaction des cahiers des charges fonctionnels correspondants.

L'équipe Marketing produit s'appuie largement sur les suggestions et retour de médecins utilisateurs ou leaders d'opinion pour définir et valider certaines évolutions ou développements de produit et de réfléchir à leur évaluation clinique.

##### b. Communication / événementiel

Le Marketing Opérationnel a pour but de définir la proposition de valeur du Groupe et de la diffuser pour augmenter la visibilité du produit et des marques.

Pour cela, elle élabore les messages et les décline sur les différentes formes de support marketing. Elle organise les séminaires de vente annuels ainsi que la participation aux congrès nationaux et internationaux. Ses compétences s'étendent également à la gestion de la stratégie internet et réseaux sociaux, ainsi qu'aux relations publiques.

- **Site web/internet**

La visibilité internet du Groupe est relayée par le site Web avec trois pages différentes, l'une pour le marché des Etats-Unis, l'autre pour le marché international, et une pour le marché français dont le contenu et la langue sont adaptés aux cibles concernées. Le Groupe maintient également une présence active sur les réseaux sociaux.

- **Supports Marketing de vente**

En étroite collaboration avec l'équipe de vente et l'équipe Marketing Amont, l'équipe de Marketing Opérationnel élabore et diffuse les supports de vente.

- **Newsletter et User meetings**

Le Groupe anime la communauté des utilisateurs EOS par le biais d'une newsletter semestrielle et de rencontres utilisateurs (user meetings).

- **Congrès médicaux**

Le Groupe suit une politique active de participation aux congrès nationaux et internationaux dans les spécialités de Radiologie et d'Orthopédie.

### 6.4.3 Etudes cliniques

En dehors des études internes menées dans le cadre d'un processus réglementaire pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation le Groupe mène une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs. Ce soutien peut prendre différentes formes : participation au financement des dites études, développement de prototype fournissant des paramètres cliniques spécifiques nécessaires aux études, support technique. L'objectif de ces études est d'alimenter chacune des valeurs importantes du système EOS et permet de passer de la validation technique des valeurs EOS à une démonstration de leur apport sur le plan clinique et pratique, démonstration relayée par le groupe et par les leaders d'opinion et médecins utilisateurs.

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- plus de 80 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation à travers le monde,
- 55 communications orales médicales ou posters ont été effectuées en 2016 dans des congrès nationaux et internationaux,
- 245 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence, dont 78 au cours de l'année 2016.

La liste des principales publications est disponible sur le site internet du Groupe à l'adresse suivante :

<http://www.eos-imaging.com/fr/professionnels/publications>

### 6.4.4 Ventes

Le Groupe a constitué un réseau commercial dans les zones Europe-Moyen Orient, Amérique Latine, Amérique du Nord et Asie-Pacifique. Ces deux dernières ont fait l'objet d'investissements particuliers entre 2012 et 2016 : renforcement d'équipes marketing et commerciales locales, signature d'accords distributeurs, présence importante à des congrès médicaux. Dans chaque pays, le Groupe examine les options possibles : approche directe des ventes avec vendeurs salariés du groupe, approche directe avec recours à un agent local rémunéré à la commission (ces deux dernières approches pouvant être combinées), ou approche en distribution avec vente au distributeur après que celui-ci a obtenu une commande du client final. Il retient la plus adaptée à la taille et au contexte du marché. Aussi, au titre de l'exercice 2016, environ 75% des ventes ont été réalisées directement par les équipes commerciales du Groupe, et 25% par son réseau de distributeurs. De même, 50% des ventes étaient libellées en euros représentant 15,4 millions d'euros, et 50% étaient libellées en dollars US (pour les ventes réalisées aux Etats Unis) ou canadiens (pour les ventes réalisées au Canada), représentant 15,4 millions d'euros.

Toutes les zones bénéficient du support de spécialistes Applications qui interviennent, sur leurs territoires respectifs, en support avant-vente et sont responsables de la formation des sites utilisateurs.

L'organisation commerciale est pilotée par le VP Sales Global, qui s'appuie sur trois Directeurs des Ventes, situés dans chacun des trois marchés du Groupe : les marchés EMEA, Amérique du Nord et Asie Pacifique.

### **a. Zone Europe-Moyen Orient (EMEA)**

Les ventes en EMEA sont dirigées par le Directeur des Ventes EMEA selon l'organisation suivante :

- Une approche directe avec la présence de responsables régionaux des ventes en France, Grande-Bretagne (pour partie en partenariat avec la société Stryker) et au Benelux ;
- Une approche mixte en Allemagne, avec recours aux agents locaux ;
- Une approche par distribution en Autriche, Suisse, Scandinavie, Italie, Serbie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, DOM-ROM, Maghreb, Liban, Arabie Saoudite, Emirats, Jordanie et Qatar. Dans ces pays les distributeurs nationaux ont été sélectionnés pour leur forte compétence en matière de ventes d'équipements médicaux, et particulièrement d'imagerie et d'orthopédie.

Les ventes sont conclues par la société EOS imaging SA pour toute la zone à l'exception de l'Allemagne où le Groupe dispose d'une filiale, EOS imaging GmbH. Elles sont faites soit auprès des clients finaux, soit auprès des distributeurs pour les pays en distribution.

A fin février 2017, le Groupe disposait d'une base installée de 93 équipements sur les 16 pays équipés de la zone EMEA : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Italie, Hongrie, Suisse, Turquie, Belgique, Tunisie, Arabie Saoudite, Iran et Qatar.

### **b. Zone Amérique du Nord**

En zone Amérique du Nord, le Groupe a retenu une approche directe qui lui garantit un accès direct à ce marché important et prescripteur. Le Directeur des Ventes Amérique du Nord supervise une équipe de responsables régionaux des ventes, assistés de spécialistes application en support avant- et après-vente.

Les ventes sont conclues par la filiale américaine du Groupe. Le Canada est abordé par le biais d'un agent assisté d'un spécialiste application.

A fin février 2017, le Groupe disposait d'une base installée de 81 équipements en Amérique du Nord (USA, Canada).

### **c. Zone Asie-Pacifique**

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe s'est engagé en 2012 dans la mise en place d'une organisation commerciale dans la zone Asie, la zone Pacifique étant couverte par des agents.

Le Groupe a ainsi ouvert en 2013 un bureau de représentation à Singapour, filialisé en 2015, et recruté une force de ventes (responsable régional des ventes assisté d'un spécialiste applications) en charge de l'animation, de la supervision et du développement des ventes sur la zone. Le Groupe a sélectionné à cet effet un distributeur sur chacun des marchés qu'il aborde, à savoir l'Australie, la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, la zone ASEAN (Indonésie, Philippines, Malaisie, Vietnam), Hong Kong et Singapour. Le Groupe dispose désormais des autorisations de mise sur le marché pour l'ensemble de ces pays, suite à l'obtention en mars 2016 de l'autorisation de commercialisation en Chine (accord CFDA).

Comme dans le cas des distributeurs de la zone EMEA, les distributeurs de la zone Asie-Pacifique sont sélectionnés pour leur connaissance du marché et capacité à développer les ventes EOS dans leur pays.

A fin février 2017, le Groupe comptait une base installée dans la zone Asie-Pacifique de 24 installations.

### **d. Zone Amérique Latine**

Le Groupe pénètre sur la zone Amérique Latine en 2016 avec la signature d'un premier contrat de vente au Brésil.

### **e. Applications/Formation/Support vente**

Le Groupe s'est doté de processus structurés permettant aux vendeurs, directs, agents ou distributeurs, de s'appuyer sur l'intervention avant et après la vente de spécialistes applications. Ceux-ci assurent d'une part une excellente communication auprès des clients prospectifs des fonctionnalités d'EOS, d'autre part une formation des équipes utilisatrices à l'issue de l'installation. Cette formation est réalisée en deux jours pour ce qui concerne l'utilisation de l'équipement à proprement parler, puis en 4 jours pour ce qui est de l'utilisation des logiciels. Elle est en règle générale donnée aux manipulateurs radio, comme dans le cas des autres modalités d'imagerie ; néanmoins certains médecins radiologues et orthopédistes participent à tout ou partie de ces formations.

A l'issue de la mise en service finale et de la formation, le Groupe veille à la satisfaction de ces clients et les spécialistes applications, qui sont chacun responsables d'un portefeuille de sites clients, s'assurent de l'utilisation, de la satisfaction et du retour d'expérience des sites utilisateurs.

La formation à l'utilisation d'EOS, délivrée par la Société, dans le cadre de la formation continue obligatoire a été certifiée par AHRA, l'association qui regroupe les professionnels du management des centres d'imagerie hospitaliers et privés aux Etats-Unis.

### **f. Les partenaires financiers**

Le Groupe fait ponctuellement appel à des partenaires financiers pour faciliter l'achat d'un EOS lorsque le client recherche solution de financement. Cette offre est particulièrement utilisée par des sites privés (à caractère lucratif) ; néanmoins, des sites publics (à caractère non lucratif) montrent également un intérêt pour ces solutions.

### **g. Tableau du chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois derniers exercices**

Chiffre d'affaires par zone géographique (k€)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
EMEA	11 416	9 167	8 675
Amérique du Nord	15 370	10 439	5 935
Asie	3 235	2 207	5 453
Amérique Latine	752		
<b>Total</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>	<b>20 063</b>

En 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 30,8 millions d'euros, en croissance de 41%.

Le Groupe a enregistré un revenu de 3,24 millions d'euros en Asie-Pacifique, en hausse de 47%. Cette progression traduit la réorganisation du Groupe au Japon initiée en 2015, la reconnaissance en février 2016 d'EOS comme technologie innovante en Corée, et l'obtention de l'accord de commercialisation en Chine par la CFDA en mars 2016.

Sur la zone Europe-Moyen Orient, le revenu de 11,42 millions d'euros est en croissance de 25%. Le Groupe a revu et renforcé son équipe commerciale début 2016 et est désormais organisé pour renouer avec une croissance plus soutenue.

En Amérique du Nord, le Groupe a enregistré un revenu de 15,4 millions d'euros, soit une croissance de 47%. Cette croissance reflète l'adoption de la technologie EOS par le plus grand marché du Groupe. Début 2016, le Groupe a procédé à des ajustements et renforcé son équipe commerciale.

#### h. Tableau du chiffre d'affaires par nature pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par nature (k€)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Vente d'équipements	25 062	17 850	17 197
Vente de contrats de maintenance	4 697	3 133	2 104
Vente de consommables et services	1 014	830	761
<b>Total</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>	<b>20 063</b>

En 2016, le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 25,1 millions d'euros, en croissance de 40%.

Les revenus récurrents ont progressé de 44%. Ils se décomposent en revenus de maintenance et en ventes de consommables et de services, qui ont progressé respectivement de 50% à 4,7 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2015, et de 22% à 1 million d'euros contre 0,83 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

#### 6.4.5 Organisation de la production

Le Groupe a pris la décision de concentrer ses ressources de production sur les seules activités stratégiques pour la fabrication de ses produits, et de déléguer les autres à des sous-traitants, eux-mêmes experts dans les opérations qui leur sont confiées.



Le schéma industriel mis en place repose donc sur la collaboration avec un sous-traitant / partenaire français pour l'assemblage d'EOS, AXE Systems, choisi en raison de ses nombreux atouts : une longue expérience comme sous-traitant intégrateur de grands donneurs d'ordre du dispositif médical, un système qualité pleinement conforme avec les obligations du 21CFR Part 820, une capacité à accompagner le Groupe dans sa croissance sans requérir d'investissement significatif, une culture de la productivité qui permet une diminution régulière du prix de revient d'EOS et une amélioration de la marge brute du Groupe. De son côté, le Groupe se concentre sur la prise en charge directe des activités de :

- Intégration et test des détecteurs de rayons X (RX) propriétaires ;
- Gestion des fournisseurs OEM (Original Equipment Manufacturer) des sous-ensembles radiologiques, tube RX et générateur haute tension (HT) ;
- Gestion des fournisseurs réalisant des sous-ensembles conçus spécifiquement pour Le Groupe ;
- Réglages et recette finale du système EOS complet chez le partenaire intégrateur ;
- Intégration et test des stations de travail sterEOS ;

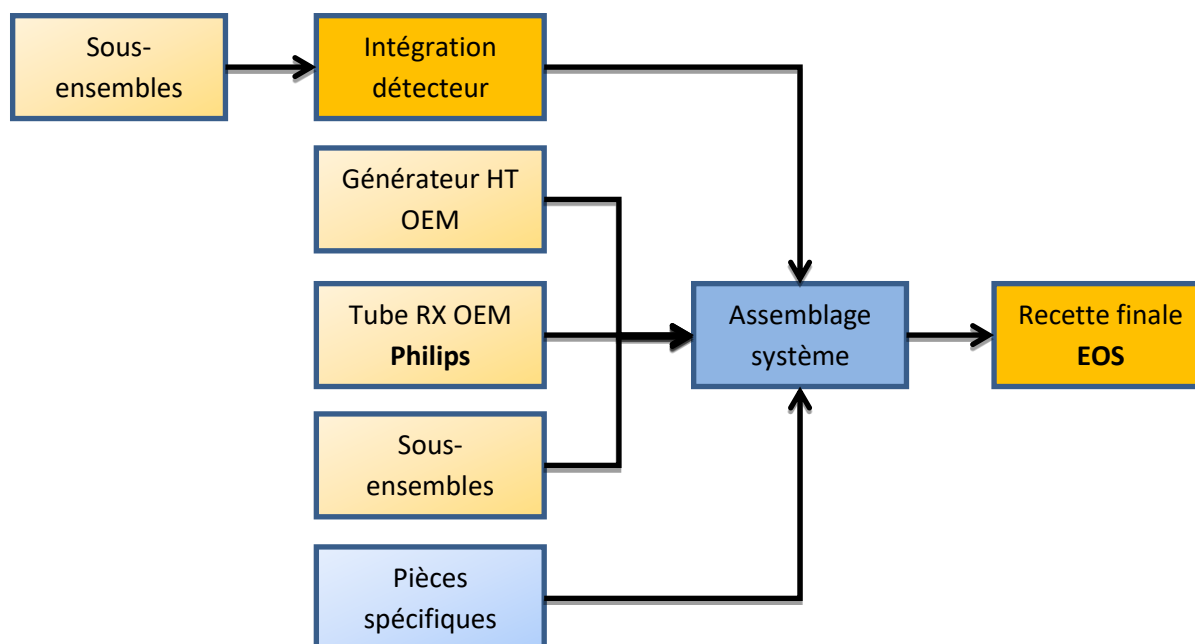
De son côté, le partenaire intégrateur, a la responsabilité de :

- Gérer ses fournisseurs de rang 1 ;
- Assembler et tester les systèmes EOS selon les instructions établies en collaboration avec le Groupe, dans les configurations commandées par les clients ;
- Maintenir la traçabilité des opérations réalisées en se conformant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles de la FDA (21CFR Part 820).

La production des détecteurs est au cœur du savoir-faire du Groupe. Elle repose sur l'approvisionnement de sous-ensembles réalisés par PMB, du groupe ALCEN, qui sont intégrés en salle blanche par les opérateurs hautement qualifiés du Groupe. Après la création d'une nouvelle salle blanche en 2010-2011 au siège du Groupe pour augmenter la capacité de production, des automates de tests et des outillages spécifiques ont été développés dans le triple objectif d'augmenter la capacité de production, intensifier les contrôles en cours de fabrication et améliorer la productivité. A l'issue des étapes de montage et de test en salle blanche, les détecteurs sont équipés de leur électronique de lecture puis testés fonctionnellement sous RX avant d'être expédiés pour intégration chez AXE Systems.

Le Groupe a développé un réseau de fournisseurs OEM et de sous-traitants en sélectionnant préférentiellement des acteurs de l'industrie des dispositifs médicaux ayant une certification ISO 13485 et une maîtrise reconnue des dispositions réglementaires s'appliquant à ces activités.

L'ensemble de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) est décrit sur le diagramme simplifié suivant :



Le délai de fabrication d'une machine EOS est de l'ordre de 4 semaines. Sur le graphique ci-dessus, la couleur orange clair correspond aux achats faits par la Société, l'orange foncé correspond aux étapes réalisées par le personnel du Groupe. La couleur bleue fait référence aux achats et étapes réalisés par le sous-traitant AXE Systems.

La fabrication des équipements EOS est réalisée en France, et un nombre réduit de composants est acheté en dollars US ou canadiens. Par conséquent, l'exposition du coût de production aux variations de taux de change est assez limitée. Ainsi, l'évolution des parités euros et dollars US et canadiens s'est traduite en 2016 par une augmentation limitée à 3% du coût de production.

#### 6.4.6 Organisation du service

**Une organisation focalisée sur la qualité du service rendu :** Le service après-vente est un élément critique pour le succès du Groupe. La qualité du service passe par la qualité des ingénieurs de maintenance et par la réactivité de l'organisation. Le Groupe a construit son organisation Service autour de son manager et d'un noyau d'ingénieurs de maintenance également expérimentés dans la maintenance d'équipements de radiologie. L'engagement de cette équipe pour ses clients est un atout reconnu.

**Les missions du Service** sont triples :

- L'installation des nouveaux équipements,
- La maintenance préventive de la base installée,
- La maintenance corrective sur appel des clients.

Ces missions sont exécutées suivant les zones géographiques par les ressources internes du Groupe ou par des sous-traitants. L'organisation interne est constituée d'une équipe en Europe, basée pour l'essentiel au siège du Groupe à Paris pour bénéficier de la centralisation des moyens de communication, et d'une équipe aux Etats-Unis sous la conduite d'un manager Service Amérique du Nord, et d'un manager Service Asie-Pacifique basé à Singapour. La sous-traitance, quant à elle, est

confiée aux distributeurs lorsque ceux-ci disposent de l'infrastructure et l'expérience nécessaires ou à des entreprises locales de maintenance d'équipements radiologiques.

L'installation des nouveaux équipements est réalisée exclusivement par le personnel du Groupe, avec le support éventuel du sous-traitant local. Cette situation évolue alors que la fréquence des installations devient progressivement suffisante sur un territoire donné pour permettre l'acquisition et la conservation du savoir-faire par le sous-traitant local.

La maintenance de niveau 1 est réalisée par le personnel de l'équipe Service du Groupe, ou par du personnel sous-traitant préalablement formé. Les délais d'intervention contractuels sont généralement de 4 à 8 heures après appel. La maintenance de niveau 2 est réalisée par le personnel expert du Groupe, après une première intervention infructueuse soit du personnel technique du client, personnel déjà formé aux interventions de niveau 1, soit du personnel technique du sous-traitant. La maintenance de niveau 3 est réalisée par le personnel de l'équipe Engineering du Groupe.

Les appels clients sont centralisés (i) par un centre d'appel externe pour la France et l'Europe anglophone, et par le bureau de Boston pour l'Amérique du Nord, et (ii) chez les distributeurs dans les autres régions pour faciliter la communication dans la langue locale. Ces appels sont éventuellement relayés vers le siège en fonction de la complexité du problème et du niveau de compétences du distributeur.

Un système d'enregistrement des appels a été mis en place pour suivre chacun d'entre eux jusqu'à sa fermeture complète et tracer les actions réalisées. Aujourd'hui plus de 50% des appels sont clos à distance par le biais du support téléphonique et de la télémaintenance.

**Les prestations de service, une source de revenus :** La valorisation usuelle des contrats de maintenance dans le marché des équipements d'imagerie est de l'ordre de 7 à 10% du prix de l'équipement pour les produits de radiologie conventionnels, et de 10 à 15% pour les produits plus complexes tels que les CT scanners. Le prix des contrats de service du Groupe est conçu pour répondre à la demande croissante des clients d'avoir une offre "tube inclus" alors que la pratique de l'industrie était, jusqu'à très récemment, de se protéger sur ce composant coûteux en le sortant du contrat. Le Groupe cherche également à favoriser des engagements à moyen terme sur 3 ou 5 ans.

Le taux de souscription observé à ce jour sur les systèmes hors garantie est proche de 80%.

**Une efficacité facilement mesurable :** L'efficacité du Service, vue de la perspective du client, peut être mesurée par le pourcentage d'"uptime", c'est-à-dire le taux de disponibilité de l'équipement. Le Groupe s'engage contractuellement auprès de ses clients à assurer un taux d'uptime supérieur à 98%. Le dernier taux d'uptime mesuré en 2016 sur la base installée était de 99,5% sur les 12 derniers mois.

### 6.4.7 Innovation et R&D

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique. Elles sont menées aujourd'hui par une équipe de 43 ingénieurs, dont plusieurs docteurs, construite autour de leaders qui avaient déjà une solide expérience dans le développement de systèmes d'imagerie médicale.

Les 3 missions principales confiées à la R&D se placent dans trois échelles de temps différentes :

- Améliorer les produits existants, comme attendu par le marché des dispositifs médicaux,
- Développer de nouveaux produits, pour répondre à de nouveaux besoins cliniques,
- Préparer les prochaines innovations qui permettront d'apporter des réponses novatrices.

Le Groupe s'est doté des compétences techniques placées au cœur de ses produits : physique de détection des rayons X, traitement d'image, architecture système, logiciel embarqué et applicatif, électrotechnique, électronique, mécanique, etc. L'organisation mise en place vise à réaliser la synthèse entre une organisation par projet, garante d'une bonne exécution, et le renforcement des expertises techniques. L'équipe est ainsi constituée de :

- 4 chefs de projet qui conduisent respectivement les programmes de développement d'EOS et de sterEOS, et les programmes d'études amont,
- 3 groupes fonctionnels pilotés par un manager-expert couvrant respectivement les métiers du système (électronique, physique de détection, mécanique), les métiers du logiciel (applicatif et embarqué) et de l'algorithmique (traitement de signal, modélisation 3D, apprentissage machine).

Les liens entre la R&D, la Production et le Service, en charge des phases de vie aval des produits, sont facilités par l'intégration de ces 3 fonctions au sein de programmes de développement multifonctionnels.

Le cycle complet conduisant à la mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe est articulé en 2 phases successives pour en minimiser les risques financiers et d'exécution.

**Des études amont ciblées :** La première étape de recherche, menée principalement en collaboration étroite avec des laboratoires académiques, vise à identifier les techniques les plus prometteuses pour répondre aux questions ouvertes posées par les cliniciens, les maquetter et évaluer leur potentiel. Dans ce domaine, le Groupe favorise l'instauration de relations sur le long terme avec des laboratoires reconnus mondialement pour la qualité de leurs travaux scientifiques. Tel est le cas par exemple de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex-LBM), des Arts et Métiers ParisTech et du Laboratoire de recherche en Imagerie et d'Orthopédie (LIO) de l'ETS à Montréal avec qui le Groupe a développé, depuis une dizaine d'années, les algorithmes originaux de reconstruction 3D des structures osseuses qui sont aujourd'hui au cœur de ses produits, le laboratoire CNRS LTCI de Telecom ParisTech sur des sujets de traitement d'image.

Ces collaborations sont souvent conduites dans le cadre de projets cofinancés par les pouvoirs publics français ou européens :

- Le Groupe est ainsi leader du projet papEOS (Parcours PErsonnalisé OStéoarculaire) lauréat du 20<sup>ème</sup> appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen ;
- Le groupe est également partenaire du projet MOSART, lauréat de l'appel à projets ANR TecSan 2012. Ce projet de recherche translationnelle a pour but de déterminer les facteurs prédictifs de progression de la gonarthrose à partir d'une caractérisation multimodale de l'os sous-chondral par IRM, radiographie numérique EOS et analyse de texture osseuse.

Par ailleurs, le Groupe mène en interne des travaux de recherche appliqués dans deux domaines stratégiques pour les futures générations de produits : l'imagerie multi-énergie et la détection haute résolution à extrêmement basse dose.

**Des programmes de développement rigoureux :** La deuxième phase de développement de nouveaux produits ou d'amélioration des produits existants est conduite selon une procédure de jalonnement rigoureuse placée au centre des processus Qualité de l'entreprise. Cette procédure permet d'atteindre un triple objectif :

- Garantir une approche multifonctionnelle du produit tout au long du cycle de développement - et intégrer ainsi dès la phase de spécification initiale les besoins du client - mais aussi lors de la Production et du Service ;
- Maîtriser les risques au fur et à mesure que les enjeux financiers deviennent plus importants dans la vie du projet ;
- Garantir les performances, la qualité, et la conformité réglementaire du produit dès sa mise sur le marché.

Les étapes successives de ce processus de développement, conclues chacune par le passage formel d'un jalon auquel participe la direction du Groupe, se déroulent de la façon suivante :

- Jalon 1 : Les spécifications de haut niveau du produit sont menées essentiellement par le Marketing qui décrit les besoins cliniques et les marchés visés. Les futures stratégies de production et de maintenance ainsi que les contraintes réglementaires sont également décrites.
- Jalon 2 : Les spécifications de haut niveau sont traduites par la R&D en spécifications techniques détaillées, et les grands risques techniques retirés.
- Jalon 3 : Les spécifications techniques étant figées, la conception détaillée est menée et débouche sur la réalisation d'une "série-alpha", à savoir d'un prototype prêt à être installé en évaluation clinique pour vérifier que les performances demandées sont atteintes.
- Jalon 4 : Au terme d'un suivi multifonctionnel des performances des "séries-alpha" en conditions cliniques, des corrections sont apportées au dossier de conception ; celui-ci est industrialisé, la fabrication des premières unités de série initiée, les démarches réglementaires menées, la préparation du service achevée, les forces de vente formées, les outils Marketing préparés, permettant une mise sur le marché du produit.
- Jalon 5 : déploiement

La même logique, à savoir une approche multifonctionnelle rigoureuse et par étape formelle, soutient le processus de correction des non-conformités et d'introduction de modifications ponctuelles sur les produits existants.

La discipline dans l'exécution de ces deux processus, placés au centre des activités de R&D, est critique pour concilier à la fois agilité dans le développement et l'évolution des produits, qualité et respect des exigences réglementaires de tous les pays dans lesquels les produits sont commercialisés. Des mécanismes opérationnels ont donc été mis en place à cet effet, parmi lesquels on peut citer les revues qualité semestrielles au cours desquelles toutes les fonctions partagent l'ensemble des indicateurs liés

à la qualité des produits et présentent les plans d'action pour les améliorer, ou bien les revues de jalons au cours desquelles la direction s'assure que l'ensemble des actions ont été menées à terme avec le niveau de qualité requis.

**Une implication constante des cliniciens :** les cliniciens sont impliqués dans toutes les activités de R&D du Groupe. En effet, les projets amont incluent systématiquement des partenaires cliniques dont la contribution est essentielle aux phases de définition initiales et de validation des résultats. Ils sont également impliqués tout au long des programmes de développement produit. Cette implication peut être indirecte, lors des spécifications initiales, au travers des relations entretenues quotidiennement par le Marketing, notamment par les chefs de produit et spécialistes d'application, tant avec des leaders d'opinion que des clients représentatifs des différentes catégories visées par Le Groupe. Elle peut être également directe au travers de sessions d'évaluation organisées tout au long du projet afin de valider des points particuliers tels que la qualité d'image ou l'ergonomie des outils 3D. L'évaluation des séries-alpha en milieu clinique est un des moments privilégiés de cette collaboration permanente avec l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient manipulateurs des services de radiologie, radiologues, chirurgiens orthopédistes ou rhumatologues.

Le Groupe a défini un plan produit moyen terme ambitieux pour soutenir la croissance de la plateforme EOS, constitué d'un ensemble de logiciels métier visant des parcours de soin chirurgicaux et non chirurgicaux de l'orthopédie, qui seront proposés sous forme d'options logicielles ou de services par cas.

Enfin, le Groupe est également engagé au travers de la société OneFit dans le développement d'instruments personnalisés et/ou communicants pour la chirurgie, adaptés à l'anatomie du patient. OneFit Médical développe et commercialise auprès de fabricants orthopédiques européens des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien. Ils sont fournis aux hôpitaux et cliniques avec l'implant associé, préalablement à la chirurgie de prothèse, par les fabricants d'implants, clients de la société.

La société bénéficie du marquage CE pour ses logiciels de planification des chirurgies du genou et de la hanche.

Outre cette ligne historique de produits, OneFit et EOS développent ensemble une famille de logiciels de planification de chirurgie orthopédique basés sur les images stéréoradiographiques issues d'EOS. L'offre logicielle ainsi développée est intégrée à la palette des logiciels métier exploitant le modèle personnalisé 3D du patient issu de l'examen EOS. Ces logiciels sont ou seront disponibles, selon leur utilisateur (radiologue, chirurgien) en ligne. Ils permettent aux chirurgiens, par exemple, une planification du choix et de la pose de la prothèse en 3D automatiques. Une première réalisation est le logiciel hipEOS qui a obtenu l'agrément de la FDA en Décembre 2014. Les applications dédiées à la planification des chirurgies de prothèse de genou et de rachis (respectivement kneeEOS et spineEOS) ont été développées en 2015 et continuent à s'enrichir de nouvelles fonctionnalités. kneeEOS a obtenu le marquage CE en mars 2016. L'offre logicielle pourra également être étendue à une offre de guides de coupe personnalisés issus de l'image EOS 3D qui permettra de s'affranchir des examens de scanner ou d'IRM actuellement nécessaires à la fabrication de ces guides.

Le Groupe renforce avec OneFit sa stratégie de croissance en élargissant son offre dans les logiciels métier, les services associés et les consommables. L'expertise de OneFit dans les logiciels de planification 3D et les instruments personnalisés permettra au Groupe d'exploiter l'information EOS dans les blocs opératoires en offrant aux chirurgiens une solution complète, depuis l'imagerie de diagnostic jusqu'à l'aide à la chirurgie de prothèse.

OneFit dispose, outre des fonctions support, d'une équipe de 13 développeurs dédiés au développement de solutions pour la chirurgie de prothèse de hanche et de genou et d'une équipe de production interne pour la réalisation des modèles numériques de l'anatomie du patient et du guide personnalisé pour ce patient adapté à son anatomie et à la prothèse choisie par le chirurgien. Les guides sont fabriqués en sous-traitance par impression 3D par la société française Finortho (groupe Marle).

### **6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION**

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique.

La politique d'innovation ainsi que les brevets et demandes de brevets sont exposés aux paragraphes 11.1 et 11.2 du présent Document de référence. Les risques liés à la propriété intellectuelle sont exposés au paragraphe 4.2.2 du présent Document de référence.

Le Groupe a également conclu une convention de licence au titre de la reconstruction 3D avec deux partenaires académiques : ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec l'Institut de biomécanique humaine Georges Charpak de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et le laboratoire d'Imagerie et d'Orthopédie de l'ETS (Ecole Technologique Supérieure de Montréal). La nature de ces deux conventions est détaillée au chapitres 22.2 et 22.3.

Enfin, le Groupe a conclu des accords de licence avec les sociétés Spinologics et Anatoscope qui seront exploités dans des produits à venir.

### **6.6. CADRE REGLEMENTAIRE**

Le Groupe est soumis à des exigences réglementaires, spécifiques à son activité, relatives :

- À la conception, la fabrication et la mise sur le marché des dispositifs médicaux,
- À la radioprotection,
- Aux études cliniques,
- Aux relations avec les professionnels de santé,
- Au remboursement des produits de santé,
- À l'environnement.

Ces réglementations se retrouvent quelle que soit la région du monde avec des spécificités locales plus ou moins contraignantes mais dont l'objectif est similaire. A quelques exceptions près telles que la Chine, on constate, en effet, un effort de convergence mondial si ce n'est vers une uniformisation de la réglementation au moins vers une réelle harmonisation avec des exigences qui ne sont pas

contradictoires et des reconnaissances mutuelles entre états/organisations qui facilitent l'accès aux différents marchés.

Les produits du Groupe présentent un niveau de risque modéré et bénéficient donc des chemins réglementaires pour l'accès aux différents marchés mondiaux qui ne sont pas les plus contraignants. Leur caractère innovant peut cependant présenter une difficulté réglementaire lorsque les schémas réglementaires existants ne sont pas applicables. Malgré la volonté des pays, notamment des Etats-Unis et de l'Europe de ne pas entraver l'innovation technologique, les délais de mise sur le marché/d'accès au remboursement peuvent être allongés pour ces produits.

### **Les autorisations réglementaires de mise sur le marché**

#### **a. Contexte européen**

La mise sur le marché européen des dispositifs médicaux est réglementée par des directives européennes de type « nouvelle approche », transposées en droit national par les Etats membres de l'Union Européenne.

La conformité aux exigences des directives applicables est caractérisée par l'apposition sur le produit du marquage CE, qui autorise alors sa libre circulation au sein de l'Union Européenne. Les dispositifs médicaux du groupe qu'ils soient sur mesure ou non, sont soumis aux dispositions de la directive européenne 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux. Les dispositifs médicaux du groupe font parties des classes de risques IIa, IIb et I avec fonction de mesure, qui ne sont pas les classes de risques les plus élevées et bénéficient ainsi de modalités d'évaluation de leur conformité aux exigences de la directive 93/42/CEE qui ne sont pas les plus contraignantes. Le Groupe a choisi la modalité d'évaluation de conformité reposant sur la conformité de son système qualité global à la norme harmonisée ISO 13485. Le marquage CE de ses produits est alors possible sur la base de la certification ISO 13485 et du dossier CE composé des éléments descriptifs du produit et de sa conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives applicables parmi lesquelles figurent l'obligation de performance au regard de la destination assignée au produit. La démonstration de la conformité aux exigences essentielles de santé, de sécurité et d'efficacité s'appuie sur la conformité aux normes techniques harmonisées applicables qui servent de présomption de conformité aux dites exigences. Le Groupe applique l'ensemble des normes harmonisées applicables à ses produits et fait certifier cette conformité par un organisme certificateur tiers dont la notoriété permet ensuite de faire valoir cette conformité à l'extérieur de l'Europe pour l'accès à d'autres marchés (voir § ci-dessous).

Les produits du groupe, sont marqués CE depuis 2007 pour l'imagerie, depuis 2010 pour la modélisation tridimensionnelle du rachis et des membres inférieurs et depuis 2013 pour la planification chirurgicale. L'attestation de marquage CE, délivrée par un organisme notifié, est renouvelée tous les 3 ans. Les produits du groupe sont également marqués par CE au titre de la directive ROHS 2011/65/UE depuis juillet 2014.

La Directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du



faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

#### **b. Règlementation américaine**

La mise sur le marché des produits du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique est soumise à autorisation de l'autorité compétente américaine, la *Food and Drug Administration* (FDA). Les produits du Groupe appartiennent à la classe de risque II modérée et peuvent bénéficier du chemin réglementaire de notification 510(k) lorsqu'il existe un produit similaire déjà commercialisé sur le territoire des Etats-Unis. Ce chemin réglementaire impose d'une part le dépôt d'un dossier technique similaire à celui du marquage CE démontrant la sécurité et l'efficacité du produit ainsi que sa substantielle équivalence au produit similaire déjà commercialisé aux Etats-Unis et d'autre part la conformité du système qualité mis en œuvre par le fabricant selon les exigences du 21 CFR part 820. Les exigences américaines concernant le système qualité étant très similaires aux exigences de la norme ISO 13485, il est alors possible de mettre en place un seul système qualité répondant à la fois aux exigences américaines et européennes.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

A côté des autorisations FDA précitées, les équipements électriques tels que le système EOS nécessitent d'être testés pour ce qui concerne leur sécurité par un laboratoire reconnu et listé par l'agence gouvernementale américaine Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Le laboratoire auquel le Groupe fait appel pour la certification de conformité de ses produits aux normes techniques harmonisées dans le cadre du marquage CE est également un laboratoire reconnu par l'OSHA (Nationally Recognized Test Laboratories NRTL). Etant donné que les normes techniques appliquées dans le cadre du marquage CE sont également des normes internationales, la certification délivrée par ce laboratoire dans le cadre du marquage CE permet également de répondre aux exigences de l'OSHA pour l'installation et la mise en service du système EOS sur le territoire des Etats-Unis. La preuve de conformité à ces exigences de sécurité est l'apposition sur le système EOS de la marque du laboratoire NRTL attestant la conformité.

Le système EOS possède la marque Curtis Straus US et Canada depuis 2010.

Les produits émettant des rayonnements ionisants sont soumis à des exigences réglementaires américaines spécifiques (21 CFR parts 1000-1050) qui imposent entre autres la soumission à la FDA d'un rapport initial avant la mise sur le marché, puis de rapports annuels pendant toute la durée de la commercialisation des produits. Pour chaque rapport, la FDA délivre un « accession number » initial et annuel, qui permettent d'accéder au marché américain. Le Groupe dispose des « accession numbers » permettant de libérer des douanes américaines tout système EOS expédié aux Etats-Unis.

#### **c. Autres réglementations**

Dans un certain nombre de pays tels que Taiwan, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël ou l'Arabie Saoudite, la mise sur le marché des dispositifs médicaux est facilitée lorsque les produits possèdent déjà le marquage CE ou un 510(k) en raison soit d'un mécanisme de reconnaissance du

marquage CE ou du 510(k), soit de démarches réglementaires calquées sur celles-ci qui sont alors simples à réaliser. Il est cependant nécessaire dans certains cas que l'organisme notifié, ayant délivré l'attestation de marquage CE et la certification ISO 13485, possède des accords de reconnaissance par les autorités compétentes des pays concernés et que l'organisme de certification, ayant délivré les certificats de conformité techniques du produit, soit reconnu à l'international.

Le Groupe a choisi un organisme notifié possédant des accords de reconnaissance avec plusieurs autorités compétentes et un organisme certificateur technique appartenant au schéma OC de l'IECEE (IEC system for Conformity testing and Certification of Electrotechnical Equipment and Components) auquel adhèrent 54 pays.

Dans d'autres pays, les procédures d'autorisation de mise sur le marché sont plus complexes et nécessitent un dépôt de dossier auprès de l'autorité compétente nationale qui peut parfois faire appel à des tests de sécurité ou des essais cliniques à réaliser dans le pays considéré ainsi que des inspections du système qualité du fabricant. Parmi ces pays, on distingue notamment :

- La Chine

La mise sur le marché des dispositifs médicaux nécessite une autorisation délivrée par l'autorité compétente chinoise CFDA (China Food and Drug Administration). Cette autorisation est basée sur un dossier de demande d'enregistrement et un rapport de tests délivré par un laboratoire chinois certifié par la CFDA. Des essais cliniques réalisés en Chine peuvent également être exigés par l'autorité chinoise. La procédure de renouvellement ne diffère pas fondamentalement de celle applicable pour un nouvel enregistrement. L'autorisation de mise sur le marché des produits du groupe par la CFDA a été obtenue en mars 2016. La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans.

Les dispositifs médicaux du type d'EOS ont été récemment exemptés de la certification CCC (China Compulsory Certification) qui impose des tests sur le produit et un contrôle régulier des installations de fabrication par le centre chinois de certification de la qualité (CQCC China quality certification center). Seuls certains composants tels que les PC et les moniteurs restent soumis à cette obligation de certification que le groupe gère au niveau de ses approvisionnements.

- Le Brésil

Avant leur mise sur le marché brésilien, tous les dispositifs médicaux doivent être enregistrés auprès de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (ANVISA) qui dépend du Ministère de la Santé du Brésil. Toute société qui souhaite vendre ses produits au Brésil doit d'abord désigner un représentant sur le territoire brésilien, qui peut agir pour son compte pour tous les aspects relatifs aux produits vendus au Brésil. Une licence doit être délivrée à ce représentant par le Secrétariat à la Vigilance Sanitaire (VS) de l'Etat dans lequel se trouve l'établissement. L'obtention de cette licence lui permet d'être autorisé par l'ANVISA à importer des produits médicaux. Les dispositifs médicaux font l'objet d'une procédure obligatoire de certification auprès de l'autorité compétente ANVISA qui implique pour la classe des produits du groupe ; un dossier technique, une inspection du système qualité par ANVISA et une certification obligatoire du produit impliquant des tests ("essais de type") effectués par un laboratoire accrédité par l'INMETRO (Autorité brésilienne pour l'accréditation des organismes de certification de produits et de systèmes). La marque INMETRO (avec le numéro d'enregistrement qui aura été attribué après les essais concluants) doit être apposée sur les produits pour pouvoir être importés au Brésil.

L'organisme certificateur technique auquel fait appel Le Groupe est un laboratoire accrédité INMETRO. Le Groupe détient actuellement la certification INMETRO pour son système EOS ainsi qu'une certification ANVISA de son système qualité obtenue en 2013. L'autorisation de mise sur le marché des produits du groupe par ANVISA a été obtenue en septembre 2014.

La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans. Le processus de réenregistrement est équivalent au processus initial, notamment en ce qui concerne les essais « de type » qui doivent être effectués à nouveau.

- Le Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux médicaments et dispositifs médicaux (Pharmaceuticals and Medical Devices Law – PMDL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

#### d. Récapitulatif des autorisations de mise sur le marché

Le Groupe dispose d'autorisations de mise sur le marché de ses produits dans plus de 50 pays, dont les Etats-Unis (FDA), le Japon, et l'Union Européenne (CE). Ces autorisations sont reprises de manière synthétique dans le tableau ci-dessous :

	Date de 1 <sup>ère</sup> autorisation				
	EOS	sterEOS	hipEOS	kneeEOS	spineEOS
<b>Marquage CE<sup>(1)</sup></b>	05/2007	06/2007	04/2015	04/2015	02/2016
<b>Canada</b>	06/2007	11/2007	05/2015		08/2016
<b>Etats-Unis</b>	09/2007	08/2008	12/2014	10/2016	04/2016
<b>Australie</b>	02/2011	02/2011	09/2015	09/2015	05/2016
<b>Arabie Saoudite</b>	02/2012	02/2012			
<b>Hong-Kong</b>	12/2012 <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>			
<b>Thaïlande</b>	02/2013	02/2013			
<b>Japon</b>	10/2013	10/2013			
<b>Singapour</b>	10/2013	11/2014			
<b>Taïwan</b>	03/2014	03/2014			
<b>Philippines</b>	05/2014	05/2014			
<b>Vietnam</b>	07/2014	07/2014			
<b>Brésil</b>	09/2014	09/2014			
<b>Malaisie</b>	10/2014 <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>			
<b>Corée du Sud</b>	10/2014	10/2014			
<b>Iran</b>	01/2015	01/2015			
<b>Mexique</b>	02/2015	03/2015			
<b>Qatar</b>	10/2015 <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>			
<b>Chine</b>	02/2016	08/2015			
<b>Israël</b>	02/2017	02/2017			

<sup>(1)</sup>: Union Européenne et pays le reconnaissant le marquage CE des dispositifs médicaux.

<sup>(2)</sup> : licence d'importation en tant que dispositif émettant des rayonnements ionisants.

<sup>(3)</sup> : non réglementé en tant que dispositif médical

Le Groupe prévoit de maintenir toutes les autorisations acquises par leur mise à jour si des modifications apportées aux produits doivent être notifiées aux autorités ou par leur renouvellement si ces autorisations ont une date d'expiration.

#### e. La radioprotection

Dans le cadre de ses activités de développement et de fabrication, Le Groupe est amené à réaliser les tests nécessitant d'utiliser les rayons X. Cette activité est soumise à autorisation de l'Autorité de sureté

nucléaire (ASN). La durée de validité de l'autorisation est de 5 ans. Le Groupe détient les autorisations de l'ASN nécessaires à son activité.

#### **f. Les études cliniques**

Les études cliniques sur des sujets humains font l'objet d'un encadrement réglementaire strict visant à protéger les personnes se prêtant à ces essais. En France, le cadre réglementaire est donné par le code de la santé publique et implique différents acteurs tels que l'Agence Française des produits de santé (ANSM), la CNIL, les comités d'éthique, le Conseil de l'ordre des médecins. Les contraintes réglementaires sont différentes selon le type d'étude clinique envisagé et peuvent exiger des autorisations préalables au commencement de l'étude.

#### **g. Les relations avec les professionnels de santé**

Les relations avec les professionnels de santé sont encadrées en France par les dispositions des articles L. 4113-6 et L.1453-1 du code de la santé publique concernant les avantages consentis aux professionnels de santé (loi dite « anti-cadeau et loi de transparence»). A ce titre, le Groupe met en œuvre des règles éthiques s'appuyant sur les grands principes suivants :

- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions d'achat à travers des avantages directs ou indirects.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent être transparentes et respecter les dispositions en vigueur et applicables en la matière.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent conformément aux dispositions applicables en vigueur faire l'objet de convention écrite.

#### **h. Le remboursement**

Tel qu'indiqué à l'introduction du chapitre 6 du présent Document de Référence, EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de codes de remboursement déjà existants pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

#### **i. L'environnement**

Il existe un corpus de réglementations européennes (REACH, RoHS, DEEE...) visant :

- à limiter les déchets et leur dangerosité,
- à favoriser la réutilisation et le recyclage,
- à améliorer les conditions d'élimination et leur contrôle.

Les produits du Groupe sont soumis à cette réglementation qui impacte à la fois leur conception (limitation de certaines substances) et leur élimination en fin de vie (directive DEEE relative aux déchets d'équipements électroniques et électriques). Le Groupe doit ainsi organiser la récupération et le recyclage des systèmes EOS et sterEOS installés chez ses clients. En France, elle a choisi pour ce faire d'adhérer à un éco-organisme.

## 6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

### Emission d'obligations :

Le 29 juin 2016, la Société a émis la troisième et dernière tranche de 5 000 000 d'obligations simples au prix de 1 euro pour un montant total de 5 000 000 euros (remboursables dans les mêmes conditions que les deux tranches précédentes).

De la même manière que pour les deux premières tranches, un fond s'est engagé à souscrire l'ensemble de ces titres.

### Avance remboursable BPIFrance et abandon de créance :

Lors du comité de suivi des projets collaboratifs du 27 janvier 2016, BPIFrance a prononcé un constat de succès commercial partiel pour EOS imaging, avec un abandon de créance de 268 928 euros.

### Evolution du Conseil d'Administration :

NBGI Private Equity a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2016.

### Obtention de l'accord de commercialisation d'EOS en Chine :

Le Groupe a obtenu en mars 2016 l'autorisation des autorités réglementaires chinoises (China Food and Drug Administration, CFDA) pour commercialiser le système EOS en Chine.

### Acquisition de droits de licence :

Le Groupe a acquis en février 2016 des droits exclusifs de commercialisation d'une technologie de simulation biomécanique du rachis auprès de la société canadienne Spinologics.

### Accord de partenariat avec Stryker :

Le Groupe a signé en mars 2016 avec la société Stryker un accord de co-promotion en Grande-Bretagne.

### Accord de partenariat avec Medtronic :

Le Groupe a signé en avril 2016 un accord de co-marketing avec Medtronic Japon.

### Accord de partenariat avec Anatoscope :

Le 21 juillet 2016, le Groupe a annoncé un partenariat exclusif avec Anatoscope (Montpellier, France).

### Autorisation de la FDA pour kneeEOS :

En novembre 2016, EOS imaging a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux Etats-Unis.

**6.7.1 Recherche et Développement**

EOS imaging a constitué une équipe de 43 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon et au Canada à Montréal.

En 2016, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires. L'année 2016 a été particulièrement marquée par le développement de la suite logicielle en ligne EOSapps pour la planification, l'exécution et le contrôle post-opératoire des chirurgies de hanche, genou et rachis, qui sera progressivement mise sur le marché. La connectivité et l'interopérabilité de ces applications avec les systèmes d'information hospitaliers ont également fait l'objet de développements.

La Société poursuit en parallèle des développements visant à la réduction du coût de fabrication de son équipement EOS.

**6.7.2 Production et maintenance**

EOS imaging a poursuivi ses efforts en matière de productivité, qui se sont traduits par une réduction de 3% du coût de production des équipements EOS. Parallèlement au développement commercial du Groupe, la base installée d'équipements EOS s'est développée de l'ordre de 33%, avec près de 200 équipements installés au 31 décembre 2016. Ces équipements sont maintenus par les équipes du Groupe, avec le support de son réseau de distributeurs.

**6.7.3 Clinique**

Comme indiqué au paragraphe 6.4.3, des études internes sont menées dans le cadre d'un processus réglementaires pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation.

La Société a poursuivi en 2016 l'accompagnement de travaux cliniques menés par de nombreuses équipes utilisatrices d'EOS dans le monde. L'année a été marquée par l'internationalisation des publications de travaux cliniques sur EOS, avec pour la première fois des publications d'équipes asiatiques (43 publications en EMEA, 28 en Amérique du Nord, 7 en Asie) ; la forte augmentation du nombre de publications (+105%) ; enfin, l'implication de cliniciens de stature internationale dans le développement des logiciels associés à EOS.

**6.7.4 Vente et Marketing**

EOS imaging a accéléré son développement commercial et enregistré en 2016 une croissance de son chiffre d'affaires de 41%.

Outre les ventes d'équipements EOS et des contrats de maintenance qui y sont associés, le Groupe s'est engagé dans la vente d'outils et d'applications logicielles dédiées à la planification, exécution et contrôle des chirurgies orthopédiques, les EOSapps. La Société anticipe un chiffre d'affaires modeste à court terme sur cette activité, dont la contribution est attendue à moyen terme sous la forme de revenu récurrent associé aux bases installées EOS.

Les ventes d'équipements ont fortement progressé enregistrant une hausse de 40% et les revenus récurrents ont progressé de 44%.

#### **6.7.5 Ressources humaines**

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2016 pour accompagner son développement.

L'effectif consolidé d'EOS imaging, au 31 décembre 2016, est de 129 personnes, contre 122 au 31 décembre 2015.

La progression annuelle de l'effectif de 7 personnes s'explique notamment par 3 recrutements réalisés dans les équipes de ventes et marketing, 2 recrutements dans les équipes de maintenance afin d'accompagner la progression des équipements maintenus, un recrutement dans les équipes administratives ainsi qu'un recrutement dans les équipes de production.

L'effectif moyen consolidé est passé de 116 personnes en 2015 à 132 personnes en 2016.

#### **6.7.6 Progrès réalisés - difficultés rencontrées**

Cette information figure au paragraphe 9.1 du présent Document de référence.



---

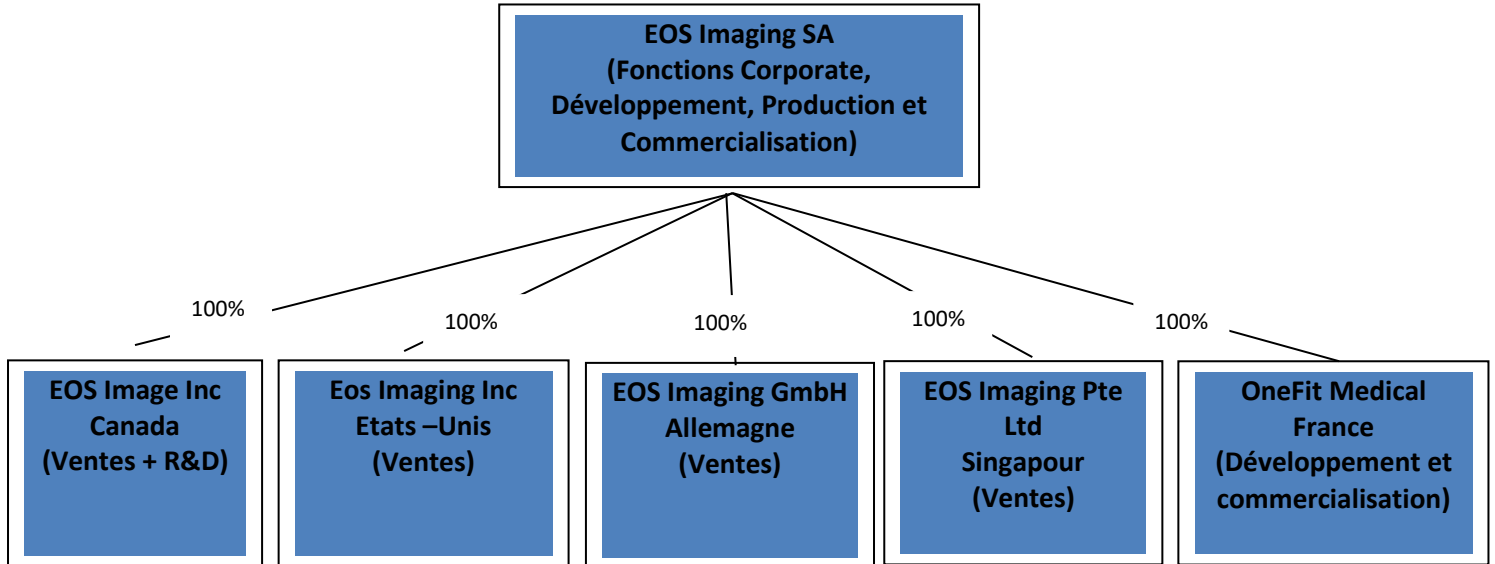
## 7. APERÇU ORGANIGRAMME

---

7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	106
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	106
7.3	TRANSACTIONS REALISEES EN DEVISES .....	107

**7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE**

L’organigramme juridique du Groupe est représenté ci-après.



**7.2. SOCIETES DU GROUPE**

Le Groupe est constitué de la société EOS imaging SA, qui détient 100% du capital de ses cinq filiales :

Eos Imaging Inc :

Basée aux Etats-Unis, EOS imaging, INC. est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe sur le territoire américain. Au 31 décembre 2016, elle affiche un chiffre d’affaires de 16 188 kUSD (soit 14 629 k€) et une perte nette de 1 900 kUSD (soit 1 717 k€).

EOS imaging GmbH :

Basée en Allemagne, EOS Imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe en Allemagne. Au 31 décembre 2016, elle affiche un chiffre d’affaires de 1 865 k€ et une perte nette de 33 k€.

EOS image, Inc :

Basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada. Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien.

Au 31 décembre 2016, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 122 kCAD (soit 765 k€) et une perte de 152 kCAD (soit 104 k€).

OneFit Medical SAS :

Basée en France, OneFit Medical est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, à Besançon. Cette entité développe et commercialise des solutions logicielles et des guides de coupe personnalisés pour l'orthopédie.

Au 31 décembre 2016, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 261 k€ et un bénéfice net de 327 k€.

EOS imaging Pte Ltd :

Basée à Singapour, EOS imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70 000 dollars singapouriens, dont le siège social est situé au 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900). Cette entité assure l'animation commerciale des produits du Groupe en Asie du Sud Est.

Au 31 décembre 2016, aucun chiffre d'affaires n'est constaté et la société affiche une perte nette de 276 k\$ SING (soit 180 k€).

Au titre de l'exercice 2016, EOS imaging SA a facturé à ses filiales :

- Des cessions d'équipement pour un montant de 12 286 k€ ;
- Des managements fees pour un montant de 1 229 k€ ;
- Des intérêts sur compte courant pour un montant 123 k€.

### **7.3. TRANSACTIONS REALISEES EN DEVISES**

#### **7.3.1 Produits d'exploitation**

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 50% du chiffre d'affaires 2016 était libellé en euros représentant 15,4 millions d'euros, et 50% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 15,4 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 2,3 millions d'euros.

#### **7.3.2 Charges d'exploitation**

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 54% des charges d'exploitation 2016 était libellées en euros représentant 20,5 millions d'euros, et 46% était libellées en devises, représentant 17,2 millions d'euros, dont 16,1 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

### 7.3.3 Charges financières

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Il ressort de la nature de l'ensemble de ces transactions et de leurs contributions respectives une exposition limitée du Groupe au risque de change, tel que rappelé au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2016, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- Une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 981 k€ ;
- Une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 981 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : l'amélioration de 31,5% du Résultat Opérationnel en 2016 à taux de change historique aurait été limitée à 31,3% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans des filiales étrangères et matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

Pour rappel, le Groupe ne détient aucun actif ou passif financier significatif libellé en devises autre que les investissements réalisés dans les filiales.

---

## **8. PROPRIETES**

### **IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

---

<b>8.1</b>	<b>PROPRIETE IMMOBILIERE.....</b>	<b>110</b>
<b>8.2</b>	<b>QUESTION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>112</b>
<b>8.3</b>	<b>RESPONSABILITE SOCIETALE .....</b>	<b>116</b>

## 8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE

### 8.1.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Le Groupe dispose de quatre baux contractés avec la SCI Mercœur pour des locaux situés au 10 rue Mercœur à Paris (75011), siège social de la Société EOS imaging. Le bail couvre une superficie totale de 1 254 m<sup>2</sup>.

La décomposition des quatre baux est synthétisée ci-dessous :

SOCIETE DE LOCATION	DUREE	Locaux	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	SUPERFICIE
Etoile gestion	9 ans (3x3)	RDC rue Mercœur - Paris	01/12/2012	30/06/2017	166
Etoile gestion	9 ans (3x3)	3ème rue Mercœur - Paris	01/03/2007	28/02/2019	159
Etoile gestion	9 ans (3x3)	4ème rue Mercœur - Paris	01/07/2008	30/06/2017	674
Etoile gestion	9 ans (6+3)	4ème rue Mercœur - Paris	01/09/2013	31/08/2019	255

Deux baux ayant une échéance en 2017, le montant des loyers et charges futurs sont les suivants :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	369 931 €	210 048 €	159 883 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>369 931 €</b>	<b>210 048 €</b>	<b>159 883 €</b>	<b>-</b>

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 312 k€ contre 317 k€ pour l'exercice 2015 et 333 k€ pour l'exercice 2014. Les baux sont résiliables aux dates anniversaires de 3, 6 et 9 ans. Aucune disposition dérogatoire n'est prévue contractuellement.

Aux Etats-Unis, **EOS imaging, Inc.** dispose de locaux situés 185 Alewife Brook Parkway, Cambridge MA 02138, loués à un tiers du Groupe depuis le 16 décembre 2015. Le bail couvre une superficie de 1 000 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 5 897 dollars. D'une durée de 3 ans, il peut être résilié par anticipation au bout de 2 ans, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

SOCIETE DE LOCATION	DUREE	Locaux	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	SUPERFICIE
Alewife Properties	3 ans	185 Alewife Brook Parkway	16/12/2015	15/12/2018	1 000

Les loyers et charges futurs sont les suivants :

<i>Données en USD</i>	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	\$ 144 832	\$ 72 887	\$ 71 945	-
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 144 832</b>	<b>\$ 72 887</b>	<b>\$ 71 945</b>	<b>-</b>

Au Canada, **EOS image Inc** dispose de locaux situés au 300 rue du Saint-Sacrement, à Montréal, Québec, H2Y 1X4, loués à un tiers au Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le bail, renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 5 ans, couvre une superficie de 242 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 887 dollars.

A Singapour, **EOS imaging Pte Ltd** dispose de locaux situés 51 Goldhill Plaza, #21-02/06 à Singapour (308900), mis à disposition de la filiale par un tiers au Groupe depuis mai 2015, dans le cadre d'un contrat de prestation de services administratifs, juridiques et comptables. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et résiliable sous réserve d'un préavis de deux mois.

En France, **OneFit Medical** dispose de locaux au 18 rue Alain Savary à Besançon, loués à un tiers au Groupe depuis le 28 décembre 2011, pour un montant mensuel de 1 722€. Le bail est reconduit chaque année pour une période de 12 mois.

### 8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites au paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

## 8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, malgré son faible impact, et, dans un souci du respect de l'environnement, EOS imaging a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité. L'objectif du Groupe est de favoriser un développement responsable qui tient compte de ses besoins actuels et des enjeux de développement durable.

Au-delà du volet économique, ce développement s'articule autour de trois volets : social, sociétal et environnemental. Le présent chapitre présente un état des lieux de l'activité d'EOS imaging au regard de ces trois volets dans une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Cet état des lieux s'inscrit dans un contexte réglementaire : en tant que société cotée, EOS imaging est soumis aux obligations de publication d'informations extra-financières dans son rapport de gestion conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II » modifiée par les textes de loi suivants :

- Les articles 70 et 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- L'article 4 de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative au gaspillage alimentaire ;
- L'article 37 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Dans ce contexte, EOS imaging a mis en place pour la cinquième année consécutive, un processus de reporting permettant la collecte et la consolidation au niveau Groupe des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le présent document.

Le volet environnemental est repris ci-dessous. Le volet sociétal est repris au niveau du paragraphe 8.3, le volet social est repris au chapitre 17.

### ***Choix des informations publiées***

EOS imaging a sélectionné les informations extra-financières publiées en cohérence avec son activité. Le Groupe développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

L'intégration des équipements d'imagerie est sous-traitée, seuls les détecteurs (2 par équipement) sont produits par EOS imaging. Le Groupe mène donc principalement des activités de recherche et développement, de vente et de maintenance.

Depuis fin 2013, EOS imaging développe également des solutions logicielles et des outils dédiés à la planification et le contrôle des chirurgies orthopédiques. La production des guides de coupe est sous-traitée.

Partant de ce constat, les thématiques environnementales réglementaires suivantes sont jugées non applicables ou non pertinentes et ne sont donc pas abordés dans ce chapitre :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols
- Protection de la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme



Même si l'adaptation au changement climatique n'est pas un thème structurant au regard de l'activité du Groupe, ce sujet est toutefois traité dans le volet environnemental de ce rapport, par la mesure des émissions carbone.

### ***Périmètre des informations présentées***

- La politique générale en matière environnementale et la gestion des déchets sont abordées au niveau Groupe ;
- L'utilisation durable des ressources et en particulier les consommations d'énergie des bâtiments et de papier sont présentées sur un périmètre EOS France et excluent donc Onefit et les filiales à l'international ;
- Les émissions de gaz à effet de serre relatives aux déplacements professionnels concernent les déplacements en train et en avion des collaborateurs d'EOS France et excluent les déplacements des autres collaborateurs, tous les déplacements en voiture de location et les émissions des cinq véhicules de fonction.
- Les émissions liées au transport des unités EOS vendues correspondent aux émissions des transports aériens et maritimes des unités vendues, suivies et collectées auprès du principal transporteur du Groupe.

#### **a. Responsabilité environnementale**

##### **Politique générale en matière environnementale**

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

EOS imaging n'a pas de politique environnementale formalisée et n'a pas mené en 2016 d'actions de sensibilisation et de formation en la matière auprès de ses collaborateurs.

Néanmoins, EOS imaging mène une veille réglementaire active afin d'assurer la conformité de ses produits, de ses activités et des activités de ses sous-traitants aux réglementations environnementales en vigueur. En effet, les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses, notamment la directive RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) (2011/65/EU). L'application de cette directive étant obligatoire depuis juin 2014, le Groupe a engagé dès 2012 une démarche visant à s'assurer auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive. Aussi, les produits EOS et sterEOS ont été déclarés conformes à la directive ROHS en 2014. De même, afin de répondre à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals), le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC (Substances of Very High Concern) mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage toutes les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Cette réglementation ne concerne les activités du Groupe que de manière très limitée. Toutefois, le Groupe a engagé une démarche pour s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants soient conformes à cette réglementation.

En 2016, EOS imaging n'a engagé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

### **b. Economie circulaire**

#### **Pollution et gestion des déchets**

L'impact majeur des activités d'EOS imaging en matière de pollution et de gestion des déchets concerne la fin de vie des équipements EOS vendus par le Groupe.

A ce jour, l'âge moyen des unités installées est de 2,9 ans et toutes les unités vendues sont en état de fonctionnement.

En France, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques, EOS imaging est adhérent à l'éco-organisme Récylum pour la prise en charge des équipements en fin de vie. Au Royaume-Uni et en Allemagne, EOS imaging n'a pas encore identifié de sous-traitant pouvant potentiellement prendre en charge les équipements en fin de vie. Néanmoins, le risque est à ce jour limité : les premiers équipements ont été vendus en 2007 et aucun n'est en fin de vie. Par ailleurs, EOS imaging garde un suivi de tous les équipements installés, même lorsque ceux-ci sont vendus par des distributeurs. Le Groupe recherche actuellement les solutions de prise en charge des équipements hors d'usage hors France. En dehors de l'Europe, et de manière générale, une réflexion est menée par le Groupe afin de mettre en place une politique mondiale de gestion des équipements en fin de vie.

Enfin, il est à noter qu'EOS imaging s'inscrit dans une démarche de développement durable et peut organiser ponctuellement la reprise d'équipements auprès de ses clients, leur reconditionnement et leur revente.

L'autre enjeu majeur en matière de gestion des déchets concerne la gestion des composants hors d'usage et notamment les tubes à rayons X utilisés dans les équipements vendus par EOS imaging. Tous les tubes endommagés ou vides sont repris par le fournisseur d'EOS en vue de leur réutilisation. A noter que tous les tubes à rayons X utilisés dans les équipements EOS sont exclusivement fournis par EOS imaging compte-tenu de leurs spécificités. En dehors des équipements EOS en fin de vie et des composants hors d'usage, le Groupe ne génère que des déchets de bureaux.

#### **Gaspillage alimentaire**

Les activités développées par le Groupe EOS imaging n'entraînent aucun risque direct ou indirect de gaspillage alimentaire et qui pourraient faire l'objet de politiques spécifiques en faveur de la lutte contre celui-ci. Par ailleurs, la Société EOS imaging ne dispose pas de service de restauration d'entreprise.

#### **Utilisation durable des ressources**

##### **Consommation d'eau**

Les consommations d'eau du Groupe se limitent principalement aux consommations des locaux du siège, essentiellement pour une utilisation sanitaire. Ces consommations, incluses dans les charges de copropriété, sont considérées comme négligeables et ne sont pas communiquées dans ce rapport. De

plus, compte tenu de son implantation exclusivement parisienne, le Groupe ne prélève pas d'eau dans des zones à stress hydrique.

### **Consommation d'énergie**

Les consommations d'énergie du Groupe se limitent aux consommations d'électricité des locaux parisiens, aux consommations des activités logistiques et de transport des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

En 2016, la consommation d'électricité des locaux parisiens correspond à 136 232 kWh, contre 138 058 kWh en 2015.

Il est à noter que la Société ne recourt pas aux énergies renouvelables.

### **Consommation de matière première**

Les consommations de matières premières par les activités d'EOS imaging sont considérées comme négligeables, les activités de production étant limitées à la fabrication des détecteurs. Seule la consommation de papier est communiquée dans le présent rapport : en 2016, le Groupe a consommé 360 ramettes de papier, contre 390 en 2015, ce qui représente 0,9 tonne de papier, contre 1 tonne en 2015, représentant un coût de 5 192 € contre 6 094 € en 2015.

### **c. Changement climatique**

Les déplacements professionnels et la logistique sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

En 2016, les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport aérien et maritime des équipements vendus ont pu être suivies sur la base des rapports fournis par le principal transporteur du Groupe. Les émissions associées au transport aérien se sont élevées pour 2016 à 138 383 kg eq CO<sub>2</sub> et ont concernées 160 livraisons, soit une moyenne par livraison de 865 kg eq CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, les émissions associées au transport maritime se sont élevées à 37 806 kg eq CO<sub>2</sub> pour 25 livraisons, soit une moyenne de 1 512 kg eq CO<sub>2</sub> par livraison.

Les voyages des collaborateurs représentent également une source d'émissions de gaz à effet de serre importante. En 2016, les émissions associées ont pu être calculées sur un périmètre restreint aux collaborateurs d'EOS France et à leurs déplacements professionnels en avion et en train : celles-ci sont en baisse et s'élevèrent à 255 977 kg eq CO<sub>2</sub> en 2016 contre 283 625 kg eq CO<sub>2</sub> en 2015, ce qui représente un total de 2,74 millions de kms parcourus en avion ou en train, contre 2,22 millions en 2015. La Société EOS Imaging a engagé une réflexion pour identifier les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés notamment par l'usage et par la production des équipements qu'elle commercialise, en lien avec les articles 70 et 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

Les équipements EOS n'émettant pas directement de gaz à effet de serre, le Groupe étudie actuellement la mise-en-place d'outils de reporting concernant les émissions indirectes liées à l'utilisation de ces équipements par le client final et plus particulièrement la consommation électrique induite pour l'utilisation de ces équipements. Par ailleurs, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'analyses quantitatives des émissions liées à la production de ses équipements par son partenaire sous-traitant, il étudie les moyens de mise-en-place de telles analyses pour l'avenir.

### 8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE

#### a. Impact territorial, économique et social de l'activité

Compte-tenu de sa taille et de la localisation de ses implantations, EOS imaging a un impact territorial limité. Néanmoins, là où le Groupe est présent, il s'attache à maintenir les collaborateurs dans leur bassin d'emploi. Lorsqu'EOS imaging développe ses activités dans une nouvelle zone géographique, la création d'emplois locaux est privilégiée.

Le Groupe génère également des emplois indirects en ayant recours à la sous-traitance. La majorité de la production est réalisée en France, l'assemblage des équipements EOS étant pris en charge par un sous-traitant basé à Romorantin, près d'Orléans.

#### b. Sous-traitances et fournisseurs

EOS imaging a recours à des sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre de ses activités de production. Le Groupe achète la plupart des composants des équipements EOS à des fournisseurs implantés en Europe et Amérique du Nord. L'assemblage de l'équipement EOS est confié à un sous-traitant stratégique pour le Groupe, localisé à Romorantin. EOS imaging fait également appel à des fournisseurs pour les achats de matériels et prestations bureautiques et de services d'entretiens et de nettoyage. Enfin, les activités de R&D font appel à des sous-traitants français, de même qu'à des accords collaboratifs conclus avec des partenaires universitaires dont une partie significative est française.

Les achats et la sous-traitance représentent 49% du chiffre d'affaires en 2016, chiffre stable par rapport à l'exercice précédent. 41% des prestations externes sont réalisées en France en 2016, chiffre en légère diminution par rapport à l'exercice 2015 pour lequel elles représentaient 43% des prestations externes.

A ce jour, il n'y a pas de clause spécifique aux enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats qu'EOS imaging signent avec ses prestataires. Néanmoins, EOS imaging s'assure que ses fournisseurs sont conformes aux réglementations applicables, notamment en matière d'environnement. Une démarche doit être engagée pour formaliser et étendre les exigences du Groupe envers ses fournisseurs à ces critères.

Compte-tenu de la part importante de la sous-traitance et des achats dans les opérations stratégiques du Groupe, EOS imaging a déployé une démarche d'audit qualité de ses prestataires. Les fournisseurs critiques sont audités au moins une fois tous les trois ans. L'objectif essentiel de ces audits est de maintenir une relation de proximité entre EOS imaging et ses fournisseurs, d'apprécier leur système qualité, de les accompagner dans les démarches engagées par le Groupe pour l'obtention de nouveaux accords réglementaires et d'analyser les non-conformités le cas échéant.

#### c. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

##### Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes externes d'EOS imaging, en dehors des prestataires (traités au paragraphe précédent) et des patients (abordés au paragraphe suivant), sont les clients utilisateurs de la technologie et les autorités compétentes. La gestion des relations avec ces parties prenantes est

structurée grâce au système de management de la qualité certifié ISO13485 et ISO9001 depuis 2006. A ce titre EOS imaging est audité annuellement par un organisme tiers (LNE/G-MED) accrédité par de nombreux organismes tel que l'ANSM, le COFRAC, le CCN, l'IECEE ou la FDA.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, le Groupe a déployé un système qualité ISO13485 qui prévoit :

- Un recensement systématique des anomalies et difficultés remontées par les sites utilisateurs ; ces anomalies sont traitées dans le système qualité ;
- Un suivi systématique par le service maintenance du nombre d'appels, d'intervention sur site et du taux d'uptime par site utilisateur ; taux d'uptime > 99%.

Ces indicateurs qualité font l'objet d'une revue biannuelle en revue de direction.

Par ailleurs, les équipes d'EOS imaging maintiennent une relation de proximité avec leurs clients et sont à leur disposition pour toute question ou tout problème technique.

Le Groupe s'attache à être transparent vis-à-vis des autorités compétentes dans les pays où il commercialise ses produits. La gestion des relations avec les autorités est intégrée au système de management de la qualité d'EOS imaging, et s'appuie en particulier sur les procédures suivantes :

- Processus de veille réglementaire, premier outil de la conformité du Groupe. Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe identifie également les recommandations non réglementaires afin de s'y conformer ;
- Processus de soumissions réglementaires dans le cadre de la mise sur le marché des produits ou dans le cadre du renouvellement des autorisations de mise sur le marché ;
- Processus de matériovigilance et de rappel produits en cas d'anomalie intégrant notamment les procédures de notification aux autorités.

En France, EOS imaging est également soumis régulièrement aux contrôles des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

### **Actions de partenariats ou de mécénats**

En 2016, EOS imaging a réalisé des dons pour un montant total de 2 000 € à destination de l'Institut pour le Soutien à la Formation et à la Recherche en Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

### **Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

#### Une technologie peu irradiante :

La technologie d'EOS s'inscrit dans une prise de conscience du milieu médical sur la nécessité de limiter les doses d'irradiation : le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) intégré aux standards de radioprotection établis dans les directives européennes Euratom, la recommandation « image gently » aux US et la campagne européenne EuroSafe en sont trois illustrations.

Au cours des deux dernières décennies, les niveaux d'exposition au rayonnement provenant de sources artificielles – principalement l'imagerie médicale – ont augmenté de 600%. Les enfants, et particulièrement ceux atteints de pathologies telles que la scoliose, peuvent être exposés à des niveaux de rayonnements très élevés. Ils peuvent ainsi être confrontés aux effets secondaires potentiels liés à

un rayonnement médical excessif, en particulier à un risque accru de développer, plus tard dans leur vie, un cancer provoqué par les rayonnements d'origine médicale.

EOS propose une solution d'imagerie à faible dose pour le diagnostic, la planification et le suivi du traitement de la scoliose chez les enfants, qui expose les enfants à un rayonnement de six à neuf fois inférieur à celui de la radiographie standard, avec une qualité d'image obtenue égale ou supérieure. La nouvelle fonctionnalité Micro Dose d'EOS mise sur le marché en 2013 délivre jusqu'à sept fois moins de rayonnement que l'offre à faible dose d'EOS.

La solution Micro Dose va désormais permettre aux praticiens de disposer d'une technologie quasiment non-irradiante pour le suivi de l'évolution de pathologies pédiatriques, notamment pour celles qui nécessitent une surveillance fréquente.

EOS imaging a rejoint l'initiative EuroSafe en mars 2014, campagne européenne de prévention de l'irradiation médicale.

### Marquage CE :

Le marquage « CE » est apposé sur les dispositifs médicaux fabriqués par EOS imaging, garantissant ainsi que des contrôles et essais ont été réalisés pour assurer la conformité de ces dispositifs médicaux aux exigences essentielles, notamment de santé et de sécurité, définies dans la directive européenne 93/42/CEE.

### Matériorigilance et rappel produits :

Le Groupe possède un dispositif de surveillance des risques liés à l'utilisation de ses dispositifs médicaux dans le cadre de la prise en charge médicale. Toute anomalie recensée sur un site utilisateur et pouvant avoir une incidence grave pour le patient et/ou l'utilisateur fait l'objet d'une procédure de correction éventuelle de l'anomalie sur les autres sites utilisateurs.

### Mesures prises pour prévenir la corruption

Le Groupe est particulièrement vigilant et exigeant en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Il exige de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires une conduite exemplaire, dont il précise les principes dans son code de conduite et ses annexes.

Ces textes précisent notamment les règles en matière de dépenses engagées par la société envers les professions médicales ou de cadeaux ou invitations au bénéfice du Groupe. Ils s'inscrivent dans un environnement réglementaire particulièrement exigeant en la matière : loi Bertrand en France, anti-Bribery Act au Royaume-Uni, Sunshine Act aux Etats Unis.

Le Groupe communique régulièrement à ses collaborateurs une instruction visant à préciser les règles de conduite au regard du Sunshine Act et de la loi Bertrand. Par ailleurs, un « code de conduite » détaillant précisément ces règles est annexé à chacun des contrats conclus auprès des distributeurs du Groupe.

---

## **9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT**

---

<b>9.1</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>120</b>
<b>9.2</b>	<b>COMPARAISON SUR TROIS EXERCICES.....</b>	<b>120</b>

### 9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence se poursuit et concourt au renforcement du positionnement stratégique du Groupe au niveau mondial, auquel est désormais associée une nouvelle offre de services et d'outils dédiés aux interventions chirurgicales avec pose de prothèses orthopédiques.

La zone Asie-Pacifique a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 47% en 2016. L'exercice a été marqué par la réorganisation du Groupe au Japon initiée en 2015, la reconnaissance en février 2016 d'EOS comme technologie innovante en Corée, et l'obtention de l'accord de commercialisation en Chine par la CDFA en mars 2016.

La zone Europe-Moyen Orient a enregistré une croissance de 25%. Le Groupe a revu et renforcé son équipe commerciale début 2016 et est désormais organisé pour renouer avec une croissance plus soutenue.

Le revenu en Amérique du Nord a progressé de 47% en 2016, et reflète l'adoption de la technologie EOS par le plus grand marché du Groupe. Début 2016, le Groupe a procédé à des ajustements et renforcé son équipe commerciale.

Enfin, le Groupe pénètre sur la zone Amérique Latine en 2016 avec la signature d'un premier contrat au Brésil.

Au-delà des composantes de marchés, le développement du Groupe reste sensible aux politiques de maîtrise des dépenses de santé publique, qui peuvent se traduire par un ralentissement du processus de décision d'investissement.

Les bilans consolidés simplifiés, les comptes de résultat consolidés simplifiés et les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices 2016, 2015 et 2014 figurent au chapitre 3 du présent Document de référence.

Par ailleurs, les informations financières figurent au chapitre 20 du présent Document de référence.

### 9.2. COMPARAISON SUR TROIS EXERCICES

#### 9.2.1. Formation du résultat opérationnel

##### a. Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Les produits opérationnels du Groupe se sont élevés respectivement à 21 719 k€, 23 656 k€ et 33 097 k€, pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Ces produits ont été principalement générés par la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés. Il existe une forte cyclicité des ventes d'équipement avec une contribution importante du quatrième trimestre dans le chiffre d'affaires annuel.

Les produits opérationnels sont également constitués de subventions reçues dans le cadre des projets de recherche menés par le Groupe et par le crédit d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe depuis sa création.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de propriété précisé dans chaque contrat, qui selon les cas se situe à l'expédition, à l'installation ou à la livraison. Une garantie est



## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément.

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>	<b>20 062</b>
<i>Dont vente d'équipements</i>	25 062	17 850	17 197
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	4 697	3 133	2 104
<i>Dont vente de consommables et services</i>	1 014	830	761
<b>Subventions</b>	9416	446	478
<b>Crédit d'impôt recherche</b>	1 383	1 398	1 179
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>33 097</b>	<b>23 656</b>	<b>21 719</b>

### **\*) Chiffre d'affaires :**

Le tableau de répartition du chiffre d'affaires consolidé indique le fort développement du Groupe en Amérique du nord entre 2014 et 2016 ainsi qu'un développement continue en Europe :

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>	<b>20 062</b>
France	6 238	3 736	3 813
Europe hors France	5 177	5 431	4 863
Amérique du nord	15 370	10 439	5 935
Asie-Pacifique	3 235	2 207	5 453
Amérique Latine	752		

EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2016 de 30,8 millions d'euros, en croissance de 41% à taux de change historique (chiffre d'affaires 2015 exprimé aux taux de change moyens 2015 et chiffre d'affaires 2016 exprimé aux taux de change moyens 2016). A taux de change constant (chiffre d'affaires 2015 et 2016 exprimés aux taux de change moyens 2015), la croissance effective du chiffre d'affaires aurait été minorée de 0,06%.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a conclu la vente de 60 équipements EOS®, contre 44 en 2015. Le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 25,1 millions d'euros, en croissance de 40%. Le prix de vente moyen par équipement est de 418 k€, contre 406 k€ en 2015.

Les revenus récurrents s'élèvent à 5,7 millions d'euros, en croissance de 44%. Ils se décomposent en revenus de maintenance et en ventes de consommables et de services, qui ont progressé respectivement de 50% à 4,7 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros l'année passée, et de 22% à 1 million d'euros contre 0,83 million d'euros l'année passée.

### **\*) Autres produits :**

Les autres produits correspondent aux financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 2 324 k€, en progression de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 383 k€, stable par rapport à 2015, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 941 k€ contre 446 k€ en 2015. Elles reflètent les dépenses exposées au titre des programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 2 477 k€.

### **b. Coûts directs de production et de services**

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Coûts directs de production et de services</b>	<b>16 198</b>	<b>11 619</b>	<b>10 624</b>
Achats et sous-traitance	14 203	10 098	9 342
Charges de personnel	1 233	939	659
Redevances	613	447	443
Amortissements et provisions	149	135	180

Les coûts directs de production et de services se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus au cours de l'exercice, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes de production d'équipements sur la période.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

La base installée maintenue, dont une partie fait l'objet de facturations dans le cadre de contrats de maintenance, a progressé de 33% au cours de l'exercice, entraînant conjointement une progression de la consommation de pièces détachées.

Il en ressort une hausse du taux de marge de 0,7 point, qui s'établit à 47,4%, contre 46,7% en 2015.

### c. Charges opérationnelles par fonction

#### *Coûts indirects de production et de service*

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Coûts indirects de production et de service</b>	<b>3 826</b>	<b>3 487</b>	<b>2 757</b>
Achats et sous-traitance	1 081	1 085	759
Frais de déplacement	930	826	512
Charges de personnel	1 733	1 506	1 450
Amortissements et provisions	82	70	37

Les coûts indirects de production et service ont augmenté de 10% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de personnel et des frais associés, résultant des recrutements réalisés au cours de l'exercice précédent au niveau des fonctions support.

#### *Dépenses de recherche et développement*

Les dépenses de Recherche et développement au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Recherche et développement</b>	<b>3 887</b>	<b>3 744</b>	<b>3 208</b>
Achats et sous-traitance	724	817	699
Frais de déplacement	44	59	55
Charges de personnel	2 331	2 161	1 813
Amortissements et provisions	788	706	641

Tel que présenté au paragraphe 6.7.1, la société a poursuivi sur l'exercice 2016 ses programmes de développement orientés vers de nouvelles fonctionnalités d'EOS et de ses applications logicielles. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 4% sur l'exercice, passant de 3 744 k€ en 2015 à 3 887 k€ en 2016.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2016 s'élève à 2 126 k€, contre 1 620 k€ à la clôture précédente.

Si l'on exclut l'incidence des retraitements IFRS, les coûts exposés au cours de l'exercice s'élèvent à 4,1 m€ en 2016 contre 4,3 m€ en 2015.

Les retraitements IFRS peuvent être synthétisés de la manière suivante :

<i>Données consolidées en KEUR</i>	<b>Exercice 2016</b> <i>12 mois</i>	<b>Exercice 2015</b> <i>12 mois</i>	<b>Exercice 2014</b> <i>12 mois</i>
Assiette des dépenses	4 626	5 500	4 809
Quote-part financements publics	1 516	1 805	1 639
<i>dont financements correspondants à des dépenses activables</i>	<i>827</i>	<i>924</i>	<i>735</i>
Part des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	18%	23%	25%
Quote part constatée en Produits Constatés d'Avance	153	212	181
Quote-part d'amortissement des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	30.80%	29.70%	34.60%
Quote-part des financements publics correspondants	161	131	137

### **Dépenses de ventes, clinique et marketing**

<b>Données consolidées auditées</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
<b>En KEUR</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Ventes, clinique et marketing</b>	<b>8 655</b>	<b>7 041</b>	<b>6 884</b>
Achats et sous-traitance	2 117	1 797	1 814
Foires et expositions	518	542	517
Frais de déplacement	1 062	1 040	866
Charges de personnel	4 958	3 662	3 686

Les coûts de ventes et marketing incluent :

- Les coûts de déploiement commercial et de développement de la force de vente associée,
- Les études cliniques et rencontres de leaders d'opinion dans le domaine de l'orthopédie et de la radiologie,
- Les coûts liés aux participations à des congrès nationaux et internationaux (RSNA, SOFCOT, JFR...),
- Les frais de déplacements essentiellement liés aux séminaires de ventes annuels, aux participations aux congrès nationaux et internationaux.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Les dépenses de ventes et marketing s'élèvent à 8 655 k€ au 31 décembre 2016 et ont progressé de 23% par rapport l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de personnel et des frais de déplacements associés, liées à la progression de l'activité du Groupe sur l'ensemble de ses marchés.

### Réglementaire

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Réglementaire</b>	<b>699</b>	<b>627</b>	<b>651</b>
Achats et sous-traitance	234	202	257
Frais de déplacement	10	16	19
Charges de personnel	455	410	375

Les coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité correspondent essentiellement :

- Aux coûts liés à l'obtention des certifications pour les produits du Groupe,
- Aux coûts de personnel de l'équipe organisée autour d'un directeur des affaires réglementaires.

A fin 2016, les dépenses réglementaires sont en hausse de 11% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une hausse de 10% des charges de personnel et des achats de sous-traitance dans le cadre de certification réglementaire.

### Coûts administratifs

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Coûts administratifs</b>	<b>3 912</b>	<b>3 581</b>	<b>3 250</b>
Achats et sous-traitance	2 363	2 338	1 981
Frais de déplacement	80	94	115
Charges de personnel	1 208	873	905
Amortissements et provisions	260	275	248

Les coûts administratifs sont essentiellement constitués :

- Des frais de personnel (direction générale et direction administrative et financière),
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants,
- Des coûts d'assurance et loyers.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Les coûts administratifs ont progressé de 9% au cours de l'exercice 2016. La hausse des charges de personnel, conséquence de l'évolution de l'effectif en 2015, est compensée par une baisse des achats externes et des impôts et taxes.

### ***Paiement fondé sur des actions***

En 2012, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution d'actions gratuites, de stock-options et de BSA. Le Conseil d'Administration du 23 mai 2014 a également émis 223 000 options de souscription d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales.

Le 8 décembre 2015, le conseil d'administration du Groupe EOS imaging a décidé d'attribuer 181 500 actions gratuites au profit de ses salariés.

Le 25 janvier 2016, le Conseil d'Administration a émis 190 000 bons de souscriptions d'action au profit de deux administrateurs de la société. Les deux bénéficiaires ont souscrit au plan respectivement le 3 février 2016 et le 29 mars 2016.

Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration du Groupe a décidé l'émission de 133 000 actions gratuites ainsi que l'attribution de 280 000 actions de performance.

La charge résultant de ces attributions a été définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées au paragraphe « r – Paiements fondés sur des actions » des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2016 à 484 k€ contre 218 k€ en 2015.

### ***Résultat opérationnel***

Le résultat opérationnel est négatif de 4 563 k€, vs 6 661 k€ en 2015. Il représente 15% du chiffre d'affaires contre 31% en 2015. Cette amélioration de performance s'explique notamment par une augmentation significative du chiffre d'affaires du Groupe de 41% allié à une amélioration du taux de marge brute de 0,7 point, corrélé à une hausse maîtrisée des charges opérationnelles de 15% et une hausse des autres produits, constitués des montants de crédit d'impôt recherche et des subventions, de 26%.

#### **9.2.2. Formation du résultat net**

##### **a. Produits et charges financières**

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Charges financières</b>	<b>1 799</b>	<b>617</b>	<b>149</b>
Charges d'intérêts	1 758	496	76
Différence de change	41	120	73

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

<b>Produits financiers</b>	<b>191</b>	<b>97</b>	<b>1 056</b>
Revenus sur équivalents de trésorerie	164		29
Ajustement prix d'acquisition titres OneFit			750
Différence de change	27	97	277
<b>Total des produits et charges financiers</b>	<b>(1 608)</b>	<b>(520)</b>	<b>907</b>

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change EUR/USD et EUR/CAD et EUR/SGD, par l'intermédiaire de ses filiales EOS imaging Inc., EOS Image Inc., et EOS imaging Pte Ltd.

Au 31 décembre 2016, le résultat financier net est négatif de 1 608 k€ vs un résultat financier négatif de 520 k€ en 2015. Cette dégradation est la résultante des deux premières tranches de l'emprunt obligataire obtenues en 2015 et ayant un impact sur l'ensemble de l'exercice 2016 ainsi que la troisième tranche de 5 m€ obtenue à la fin du premier trimestre 2016.

### b. Impôt sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les résultats.

Le Groupe dispose par ailleurs des déficits fiscaux suivants :

- Indéfinitement reportables en France pour un montant total de 49 040 k€.
- Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 18 936 kUS\$, soit un total de 17 964 k€ au 31 décembre 2016.
- Reportables entre 2016 et 2035 au Canada pour un montant de 2 396 kCA\$, soit un total de 1 689 k€ au 31 décembre 2016.

En application des principes décrits dans le chapitre 20.1 /paragraphe d – « Principes et méthodes comptables » / « Impôt sur les bénéfices », les déficits reportables n'ont pas été activés.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

### c. Résultat net

Le résultat net du Groupe pour l'exercice 2016 est une perte de 6 172 k€ contre une perte de 7 181 k€ en 2015. Comme exposé aux points précédents, cette évolution traduit essentiellement le poids du résultat financier qui pénalise la très bonne performance opérationnelle du Groupe réalisée sur la période.

**d. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat net (en KEUR)	(6 172)	(7 181)	(5 245)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	20 246 316	18 847 094	18 326 031
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>(0,30)</b>	<b>(0,38)</b>	<b>(0,29)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	21 992 471	20 259 726	19 834 497

**9.2.3. Analyse du bilan**

**a. Actif non courant**

Les actifs non courants s'élevaient respectivement à 8 567 k€, 9 097 k€ et 9 792 k€ les 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Actifs non courant</b>	<b>9 792</b>	<b>9 097</b>	<b>8 567</b>
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>5 131</i>	<i>5 131</i>	<i>5 131</i>
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>3 047</i>	<i>2 454</i>	<i>1 945</i>
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	<i>1 494</i>	<i>1 404</i>	<i>1 322</i>
<i>Dont immobilisations financières</i>	<i>120</i>	<i>107</i>	<i>168</i>

L'écart d'acquisition est lié à l'opération d'acquisition de la société OneFit en novembre 2013.

Les projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les équipements EOS et sterEOS. Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par le Groupe jusqu'à leur délivrance, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.



## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b>	<b>4 541</b>	<b>3 860</b>	<b>3 267</b>
<i>France</i>	<i>4 415</i>	<i>3 701</i>	<i>3 161</i>
<i>Amérique du nord</i>	<i>126</i>	<i>159</i>	<i>106</i>

Les actifs financiers non-courants sont composés de dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location simple.

### b. Actif courant

Le total de l'actif courant s'est élevé à 31 234 k€, 43 067 k€ et 48 987 k€ respectivement pour les exercices clos au 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Actifs courants</b>	<b>48 987</b>	<b>43 068</b>	<b>31 234</b>
<i>Stocks et encours</i>	<i>2 960</i>	<i>4 684</i>	<i>2 825</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>25 011</i>	<i>19 313</i>	<i>14 416</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>6 106</i>	<i>4 980</i>	<i>3 838</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>14 909</i>	<i>14 091</i>	<i>10 154</i>

Les stocks correspondent aux encours de production d'équipements EOS ainsi qu'aux pièces détachées entrant dans le cadre de la garantie et de la maintenance des équipements vendus. Au 31 décembre 2016, ils reprennent également des stocks de produits finis pour un montant de 345 k€, contre 2 539 k€ fin 2015.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé. L'évolution de +30% entre 2015 et 2016 s'explique par :

- Une hausse de l'activité de 41% au cours de l'exercice 2016 ;
- Une forte baisse du délai de règlement de 26%, corrélée à une réduction significative du délai moyen d'installation des équipements vendus.

## CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Le crédit d'impôt recherche représente en 2014, 2015 et 2016 respectivement 59%, 32% et 25% des autres actifs courants.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de SICAV monétaires. La ventilation de la trésorerie et équivalents au 31 décembre 2016 est reprise dans le chapitre 20.1 / paragraphe k.

### c. Capitaux propres

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Capitaux propres</b>	<b>22 768</b>	<b>27 768</b>	<b>25 464</b>
<i>Capital social</i>	203	202	184
<i>Actions propres</i>	(339)	(317)	(249)
<i>Primes liées au capital</i>	70 649	70 571	62 037
<i>Réserves</i>	(42 850)	(36 173)	(31 481)
<i>Réserves de conversion</i>	1 276	665	218
<i>Résultat consolidé, part du Groupe</i>	(6 172)	(7 181)	(5 245)

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit à 202 888 euros. Il est divisé en 20 288 764 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Depuis sa création, le Groupe a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscriptions d'actions attribuées à des salariés du Groupe. L'ensemble de ces plans est repris en chapitre 20.1 / paragraphe l. Capital.

### d. Passifs non courants

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Passifs non courants</b>	<b>14 793</b>	<b>13 132</b>	<b>3 836</b>
<i>Provisions</i>	773	295	297
<i>Passifs financiers (1)</i>	14 019	12 837	3 539

Les provisions correspondent chaque année aux indemnités de départ à la retraite pour les sociétés EOS imaging et OneFit Médical. Au 31 décembre 2016, elles reprennent également les provisions au titre de litiges salariaux.

(1) Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Passifs financiers</b>	<b>14 019</b>	<b>12 837</b>	<b>3 539</b>
<i>Emprunts obligataires</i>	12 284	9 642	-
<i>Avances BPI - Ardea</i>	735	1 695	1 789
<i>Prêt à taux zéro</i>	1 000	1 500	1 500
<i>Complément prix d'acquisition OneFit</i>	-	-	250

Emprunts obligataires : cf. 4.4.5

Avances BPI – Ardea et prêt à taux zéro : cf. 4.4.4

**e. Passifs courants**

Données consolidées auditées	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
En KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Passifs courants</b>	<b>21 218</b>	<b>11 265</b>	<b>10 501</b>
<i>Passifs financiers – part à moins d'un an</i>	4 745	-	-
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 844	5 389	5 310
<i>Autres passifs courants</i>	8 629	5 876	5 191

Les passifs financiers à moins d'un an sont décrits au paragraphe « y – Gestion des risque financiers / Risque de liquidité » des états financiers consolidés.

Les dettes fournisseurs ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période.

La hausse du montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés entre 2014 et 2016 (+47,7%) reste inférieure à la hausse du chiffre d'affaires sur la même période (+53,4%).

Les autres passifs courants sont composés principalement des provisions à moins d'un an notamment des garanties données sur un an, des dettes fiscales et sociales, des redevances à payer au titre des ventes d'équipements et des produits constatés d'avance concernant essentiellement la facturation de maintenance.

La provision pour garantie 2016 s'élève à 968 k€ contre 819 k€ en 2015 et est liée aux conditions de garanties octroyées pour les équipements vendus au cours de l'exercice.

---

## **10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES**

---

<b>10.1</b>	<b>INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>133</b>
<b>10.2</b>	<b>FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>134</b>
<b>10.3</b>	<b>CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT .....</b>	<b>135</b>
<b>10.4</b>	<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....</b>	<b>138</b>
<b>10.5</b>	<b>RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX .....</b>	<b>138</b>
<b>10.6</b>	<b>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....</b>	<b>138</b>
<b>10.7</b>	<b>SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR .....</b>	<b>138</b>

10.1. INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
<b>31-déc.-14</b>	<b>184</b>	<b>62 037</b>	<b>(249)</b>	<b>(31 481)</b>	<b>218</b>	<b>(5 245)</b>	<b>25 464</b>
Affectation du résultat N-1				(5 245)		5 245	
Augmentation de capital	18	8 511					8 530
Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		22					22
Variation des écarts de conversion					447		447
Variation des écarts actuariels				66			66
Résultat de la période N						(7 181)	(7 181)
Paievements en actions				488			488
Actions propres			(68)				(68)
<b>31-déc.-15</b>	<b>202</b>	<b>70 571</b>	<b>(317)</b>	<b>(36 173)</b>	<b>665</b>	<b>(7 181)</b>	<b>27 768</b>
Affectation du résultat N-1				(7 181)		7 181	
Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		46					47
Souscription de BSA		32					32
Variation des écarts de conversion					611		611
Variation des écarts actuariels				19			19
Résultat de la période N						(6 172)	(6 172)
Paievements en actions				484			484
Actions propres			(22)				(22)
<b>31-déc.-16</b>	<b>203</b>	<b>70 649</b>	<b>(339)</b>	<b>(42 850)</b>	<b>1 276</b>	<b>(6 172)</b>	<b>22 768</b>

## 10.2. FLUX DE TRESORERIE

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u></b>		
Résultat net consolidé	(6 172)	(7 181)
Elimination des amortissements et provisions	1 701	1 157
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	484	218
Intérêts financiers	473	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(3 514)</b>	<b>(5 806)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>212</b>	<b>(6 892)</b>
<i>Stocks et encours</i>	1 723	(1 858)
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(5 407)	(4 498)
<i>Autres actifs courants</i>	(1 074)	(1 116)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 455	(89)
<i>Autres passifs courants</i>	2 514	669
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(3 302)</b>	<b>(12 698)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 764)	(1 537)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	1
Variation des actifs financiers	(13)	61
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(1 746)</b>	<b>(1 475)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital		8 302
Emission de BSA	32	
Emission emprunt obligataire	5 000	9 912
Créances mobilisées	1 013	
Avances remboursables et intérêts financiers	(34)	29
Avances remboursables - remboursements	(524)	(123)
Acquisition d'actions propres	(2 866)	(4 441)
Cession d'actions propres	2 844	4 373
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>5 465</b>	<b>18 052</b>
Incidences des variations des cours des devises	401	58
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>818</b>	<b>3 937</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 091	10 154
Concours bancaires à l'ouverture		
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>14 091</b>	<b>10 154</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	14 909	14 091
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>14 909</b>	<b>14 091</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>818</b>	<b>3 937</b>

**Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie :**

Les besoins nets de trésorerie issus des activités opérationnelles s'élevaient à 3 302 k€ à fin 2016. Ils comprennent une perte de 6 172 k€ de laquelle sont déduites les charges non décaissables (charge IFRS2 ainsi que les amortissements et dépréciations comptabilisés sur la période et les intérêts financiers liés à l'emprunt obligataire pour 2 657 k€). A cette perte, s'ajoutent les excédents nets de trésorerie liés à l'évolution du besoin en fonds de roulement qui s'élève à 212 k€, contre un besoin net de 6 892 k€ fin 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse du compte clients et des autres actifs, compensée par une baisse significative des stocks et encours et une hausse des dettes fournisseurs et autres passifs courants (cf. chapitre 20.1, paragraphe n).

Les besoins nets de trésorerie issus des investissements s'élevaient à 1 746 k€ à fin 2016, soit une hausse de 271 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ils correspondent principalement aux travaux de développements activés sur la période et aux investissements réalisés dans le cadre du développement du Groupe (cf chapitre 20.1, paragraphes f et g).

Les ressources nettes de trésorerie issues du financement s'élevaient à 5 465 k€ pour l'exercice 2016. Elles sont constituées de l'émission de la troisième tranche d'un emprunt obligataire d'un montant total de 5,0 millions d'euros (cf. chapitre 20.1, paragraphe b – « Evènements significatifs »), et de la mobilisation de créances pour un total de 1 million d'euros.

Il en ressort une augmentation de trésorerie de 0,8 million d'euros au cours de l'exercice.

**10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT****10.3.1. Financement par avances remboursables****a. Présentation générale des avances remboursables**

Tel que présenté au chapitre 4.4.4, les avances remboursables consenties au Groupe depuis 2009 s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2016 (en k€)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Abandon de créance	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009 (1)	1 275	822	135	269	418
Avance remboursable OSEO – 2011	250	250	69		181
Prêt participatif à l'innovation – 2012	150	150	53		97
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	1 500	1 500	-		1 500
Avance remboursable recrutement- 2013	86	86	75		11
Avance remboursable BPIfrance – 2014	250	250	-		250
Avance remboursable Ardea- 2014	100	100	56		44
<b>Total</b>	<b>3 611</b>	<b>3 158</b>	<b>388</b>	<b>269</b>	<b>2 501</b>

- (1) Comme exposé dans les évènements significatifs de la période, lors du comité de suivi des projets collaboratifs du 27 janvier 2016, bpiFrance a prononcé un constat de succès commercial partiel pour EOS imaging et a consenti un abandon de créance de 269 k€.

**Avances BPI France**

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€. Les versements réalisés se sont élevés à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat. Le 2 février 2016, la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financiers. Ainsi, la Société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette aide étant intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. Au cours de l'exercice 2016, EOS imaging a procédé au deuxième remboursement en juillet 2016 pour un montant de 90 k€. Le solde de cette avance est ainsi ramené 418 k€ au 31 décembre 2016.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet ayant été prononcé en 2015, les remboursements constatés au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 69 k€. Le solde de cette avance est ainsi porté à 181 k€ au 31 décembre 2016.

Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Au 31 décembre 2016, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 97,5 k€.

Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Medical bénéficie enfin d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

**Autres avances**

OneFit Medical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 44 k€.

OneFit Medical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 11 k€.

**Prêt à taux zéro OSEO**

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.



Ce prêt, qui comprend une durée de différé d’amortissement est suivie d’une période d’amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est en avril 2017.

**b. Evolution des avances remboursables au cours de l’exercice**

Au 31 décembre 2016 (en k€)	Montants remboursés au cours des exercices précédents	Montants remboursés au cours de l’exercice	Total remboursements réalisés
Avance remboursable OSEO – 2009	45	90	135
Avance remboursable OSEO – 2011	-	69	69
Prêt participatif à l’innovation – 2012	23	30	53
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	-	-	-
Avance remboursable recrutement- 2013	32	43	75
Avance remboursable BPIfrance – 2014	-	-	-
Avance remboursable Ardea- 2014	33	23	56
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>255</b>	<b>388</b>

**10.3.2. Financement par emprunt obligataire**

Comme indiqué en note 4.4.2 et 4.4.5, en date du 9 janvier 2015, et dans le cadre d’une offre au profit d’investisseurs qualifiés ou d’un cercle restreint d’investisseurs visés au II de l’article L411-2 du code monétaire et financier, la société a procédé à l’émission d’OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu’à l’émission de trois tranches d’obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Ces émissions ont été réalisées dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> résolution adoptée par l’Assemblée générale mixte de la société en date du 13 juin 2013.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première et la seconde tranche d’obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros, ont été souscrites en mars et décembre 2015 respectivement par IPF Partners.

La troisième tranche d’un montant de 5 000 000 euros a été souscrite en juin 2016, selon les mêmes conditions que les deux premières tranches.

**10.3.3. Financement par le crédit d’impôt recherche et subventions**

La Société bénéficie de financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 2 324 k€, en progression de 26% par rapport à l’exercice précédent.

Le Crédit d’Impôt Recherche s’élève à 1 383 k€, stable par rapport à 2014, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l’exercice.

Les subventions s’élèvent à 941 k€ contre 446 k€ en 2015. Elles reflètent les dépenses exposées au titre des programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d’Impôt Recherche inscrits au résultat sur l’exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l’exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés au titre l’exercice est de 2 477 k€.

### 10.3.4 Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan sont essentiellement constitués des obligations au titre des contrats de location simple tels que décrits au paragraphe v – « Engagements » de l’annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Pour rappel, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provision, tel que décrit au paragraphe m – « Provisions » de l’annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

### 10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dépôts bancaires à court terme	14 747	13 907
SICAV monétaires	162	184
<b>Total</b>	<b>14 909</b>	<b>14 091</b>

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 9,7 millions d’euros, dont 0,8 million d’euros détenus par les filiales américaine, canadienne et singapourienne ;
- D’un compte à terme de 5 millions d’euros. D’une durée d’un mois renouvelable par tacite reconduction, le compte à terme est rémunéré au taux de 0,2% ;
- De liquidités d’un montant de 162 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d’un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2016.

La trésorerie est essentiellement libellée en euros pour un montant de 14,1 millions d’euros au 31 décembre 2016. Le solde, soit 0,8 million d’euros est libellé en dollars US à hauteur de 0,7 million d’euros et en dollars canadiens à hauteur de 0,1 million d’euros.

### 10.5. RESTRICTION A L’UTILISATION DE CAPITAUX

Néant

### 10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE

Les différentes informations sur les risques et incertitudes auxquels le Groupe doit faire face sont détaillées dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques » et plus spécifiquement au paragraphe 4.4 – Risques financiers, repris également dans le chapitre 20.1, paragraphe y – « Gestion des risques financiers ».

### 10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L’AVENIR

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s’élevaient à 14,9 m€.

En juin 2014, la société a émis 180 000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d’un PACEO (programme d’augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s’est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite

globale de 1 800 000 d'actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. A la date de rédaction du présent document de référence, cette ligne de financement en fonds propres n'a pas été utilisée. Sur la base du cours actuel, l'utilisation de cette ligne optionnelle en fonds propres pourrait apporter à la société de l'ordre de 8 m€ de financements complémentaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

---

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

---

<b>11.1</b>	<b>POLITIQUE D'INNOVATION .....</b>	<b>141</b>
<b>11.2</b>	<b>BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....</b>	<b>141</b>
<b>11.3</b>	<b>CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE .....</b>	<b>148</b>
<b>11.4</b>	<b>AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....</b>	<b>149</b>
<b>11.5.</b>	<b>ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE.....</b>	<b>151</b>

### 11.1. POLITIQUE D'INNOVATION

Fondé à partir de résultats de travaux de recherche du Prix Nobel de physique Georges Charpak, le Groupe a toujours eu pour objectif de poursuivre une politique d'innovation fidèle au génie de son fondateur. Les développements conduits ont permis de transformer un détecteur en un imageur médical basé sur les rayons X fonctionnant à très basse dose d'irradiation, et permettant de procéder à des examens médicaux répétés pour contrôler l'évolution de pathologies ostéo-articulaires en diminuant drastiquement le risque associé.

En ce qui concerne le Groupe lui-même, sa nature innovante est démontrée par sa capacité à développer un tel produit, mais aussi à conclure des partenariats afin de résoudre les challenges soulevés par son activité. Ceci a notamment été mis en œuvre par le biais des partenariats académiques noués à Paris (ENSAM) et Montréal (ETS) qui ont permis le co-développement de méthodes logicielles innovantes pour la reconstruction 3D du squelette à partir de deux vues 2D.

Au-delà de sa matérialisation dans l'investissement en recherche et développement, la politique d'innovation est constituée de l'ensemble des démarches du Groupe au sein de sa direction et de l'ensemble de ses départements. Elle sous-tend les processus de recrutement, de formation du personnel, de communication tant interne qu'externe, et les méthodes de travail.

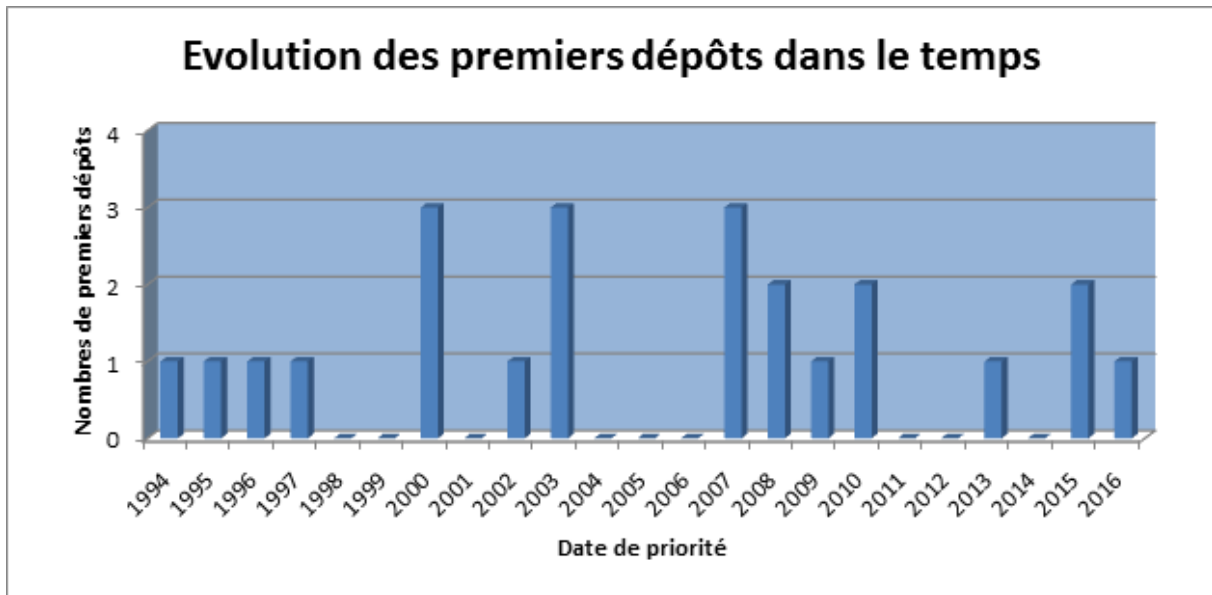
Cette politique favorise l'émergence et la maturation d'idées, en particulier via des sessions dédiées de brainstorming, supportées par une surveillance continue dans les domaines médicaux, scientifiques, technologiques et de propriété industrielle.

### 11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

#### 11.2.1 Politique de protection de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses produits, en particulier par l'obtention de brevets et leur maintien en vigueur en France et dans le reste du monde. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre une politique active visant à protéger les innovations de ses produits par des demandes de brevet et a, depuis le rachat d'un portefeuille de brevets d'inventions initialement constitué par Georges Charpak, continué à déposer en moyenne une nouvelle invention par an.

Le portefeuille comporte 20 familles de brevets appartenant au Groupe, ou sur lesquelles le Groupe détient une licence d'exploitation, chaque famille de brevets se rapportant à une ou plusieurs inventions.



### 11.2.2 Processus de dépôt des brevets

Historiquement, le processus consistait classiquement en un premier dépôt de brevet français auprès de l'INPI puis, dans les cas d'un rapport positif de l'office chargé de la recherche d'antériorités, d'une extension à l'international, en Europe et/ou aux Etats-Unis d'Amérique au moins, le cas échéant par la voie internationale PCT (Patent Cooperation Treaty).

Aujourd'hui, le processus consiste en un premier dépôt international PCT en langue anglaise, permettant de repousser de 30 mois la décision quant à la couverture géographique choisie. Une telle procédure permet aux inventions EOS de bénéficier d'une meilleure exposition du fait de la publication en langue anglaise. Avec l'ancienne loi américaine sur les brevets d'invention, une telle procédure permettait également aux inventions EOS d'être identifiées le plus tôt possible dans l'état de l'art aux Etats-Unis d'Amérique.

Les changements de la loi américaine sur les brevets d'invention entrés en vigueur le 16 mars 2013 et visant à s'aligner sur la pratique européenne devraient pousser EOS imaging à adapter sa procédure.

Par ailleurs, en ce qui concerne les inventions non-unitaires soumises dans un seul et même dépôt, EOS Imaging procède à des dépôts divisionnaires.

### 11.2.3 Nature et couverture des brevets

Ces brevets et demandes de brevet reflètent les efforts déployés par le Groupe en matière de recherche et développement. Ils couvrent non seulement les produits commercialisés par la société, mais également des technologies complémentaires pouvant être intégrées dans les futurs produits, et/ou constituer une source de revenus additionnels de licence pour le Groupe.

Les brevets et demandes de brevet détenus et exploités par le Groupe visent à couvrir de manière précise les différents aspects des solutions proposées :

- L'imageur proprement dit (détecteur, architecture),
- Les logiciels de reconstruction 2D/3D et de modélisation, et
- Les applications

**Brevets dont EOS est propriétaire :**

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité <sup>50</sup>	Statut
<i>Cross-scatter mechanical correction</i>	METHOD OF RADIOGRAPHY OF AN ORGAN OF A PATIENT	EOS imaging	2016	En instance (PCT)
<i>Triple derotation preoperative planning</i>	METHOD OF PREOPERATIVE PLANNING TO CORRECT SPINE MISALIGNMENT OF A PATIENT	EOS imaging	2015	En instance (PCT)
<i>Modular clip sensor</i>	SENSOR MEASURING PATIENT SPINE VERTEBRA ANGULAR ORIENTATION	EOS imaging	2015	En instance (PCT)
<i>Preshaping of spinal implants</i>	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS Imaging	2013	En instance (PCT <sup>51</sup> )
<i>Balayage à collimateur réglable</i>	APPAREIL ET PROCEDE D'IMAGERIE	EOS Imaging	2010	Délivré (EP, JP, US)
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	Délivré (US, CN) En instance (EP, JP)
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)

<sup>50</sup> La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (*i.e.* obtention d'une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d'un prolongement de leur durée de protection allant jusqu'à 5 ans maximum selon les cas.

<sup>51</sup> PCT = Patent Cooperation Treaty | EP = Europe

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité <sup>50</sup>	Statut
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP)
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (EP)
<i>Comptage et intégration</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE PAR RAYONS IONISANTS.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, US)
<i>Détecteur particules électrodes parallèles</i>	DETECTEUR DE PARTICULES A ELECTRODES PARALLELES MULTIPLES ET PROCEDE DE FABRICATION DE CE DETECTEUR	EOS Imaging & CEA	1997	Délivré (EP)
<i>Radiographie haute résolution (1)</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE A HAUTE RESOLUTION	EOS Imaging	1996	Délivré (FR, EP, US)

(1) La protection du brevet « radiographie haute résolution » prend fin en 2016. Ce brevet est relayé par le brevet « radiographie haute résolution sans dérive ».

Ce dernier est protégé jusqu'en 2029.



Parmi ces demandes de brevets, certaines sont le résultat de collaborations avec des partenaires académiques tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA), l’Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), l’Association de Recherche Clinique en Rhumatologie (ARCR) ou l’Ecole de Technologie Supérieure (ETS) située à Montréal (Canada) qui ont cédé leur part des inventions ou des titres, ou sont co-titulaires de ces titres. La dévolution de la propriété des titres est réglée selon le cas d’espèce, par un contrat spécifique.

Dans le cadre de ces collaborations, le Groupe a également acquis des droits de licence exclusifs sur trois familles de brevets appartenant à ces organismes, comme détaillé ci-après au chapitre 22.

**Brevets sur lesquels EOS détient une licence d’exploitation :**

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Modèle générique pseudo-volumique</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D’UN MODELE 3D D’UN SYSTEME OSTEO-ARTICULAIRE	ENSAM & ETS	2007	En instance (EP, US)
<i>Modèle auto-amélioré</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D’UN MODELE 3D D’UNE STRUCTURE CORPORELLE	ENSAM, CNRS & ETS	2007	Délivré (EP, US)
<i>Cabine</i>	DISPOSITIF DE STEREO RADIOGRAPHIE ET SON PROCEDE D’UTILISATION	ENSAM & CNRS	2003	Délivré (EP, US, CN)

**11.2.4 Brevets actuellement exploités**

La grande majorité des familles de brevets du Groupe fait l’objet d’une exploitation. La technologie couverte par ces brevets et demandes de brevet est mise en œuvre dans les produits commercialisés par la société EOS Imaging.

Détecteur de rayons X :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)

Imageur :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	Délivré (US, CN) En instance (EP, JP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)

Procédé informatisé de reconstruction 2D/3D :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	En instance (EP)

Station de traitement d'images stéréoscopiques :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP)

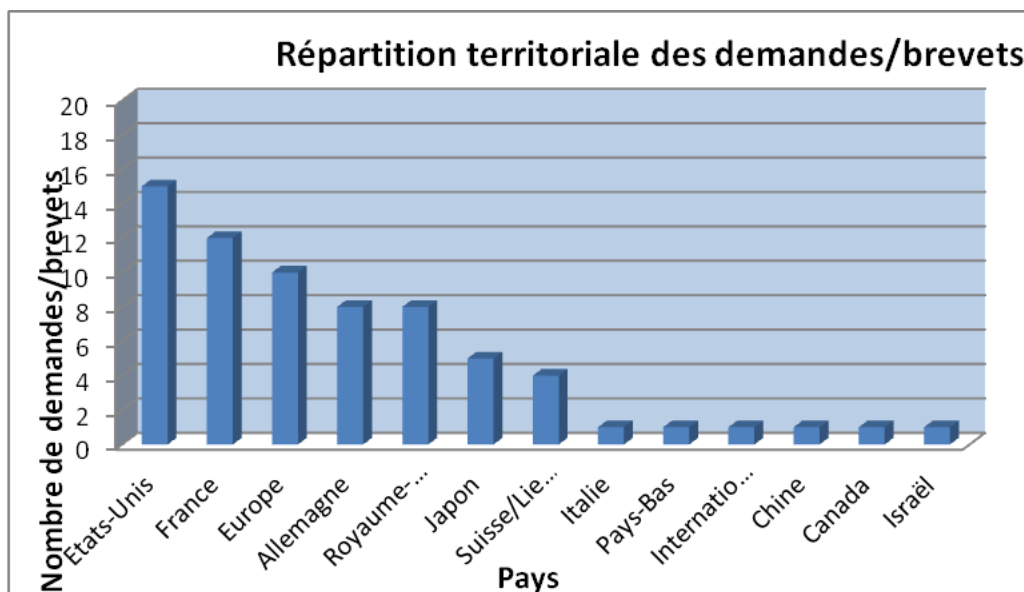
Suite logicielle de planification :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Preshaping of spinal implants</i>	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS Imaging	2013	En instance (PCT)

Les autres titres propriété du Groupe constituent des « briques technologiques » optionnelles en vue de futurs produits ou de revenus parallèles de licences.

### 11.2.5 Territoires protégés

La plupart des demandes de brevet déposées par le Groupe sont étendues à l'étranger, le cas échéant par la voie de la procédure PCT (Patent Cooperation Treaty). Les principaux marchés (Europe et Etats-Unis) sont couverts en priorité. Le cas échéant, une protection est recherchée dans d'autres Etats correspondants à des marchés connexes.



Les brevets européens sont généralement validés dans les principaux pays, notamment la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. De nombreuses demandes européennes sont encore en instance, et couvrent provisoirement jusqu'à 38 états membres de la Convention sur le Brevet Européen.

#### 11.2.6 Litiges

EOS Imaging est particulièrement attentive à la défense de ses droits de propriété industrielle et attachée à préserver sa liberté d'opérer. C'est ainsi qu'elle a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens EP 1348393 et EP 1348394 dont elle estime qu'ils ont été indûment délivrés à la société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation.

Ces deux brevets européens ont été définitivement révoqués devant l'Office Européen des Brevets. Ces révocations ont été publiées le 30 septembre 2015.

Le Groupe n'est impliqué aujourd'hui dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

### 11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE

#### 11.3.1 Contrats de collaboration

Dans le cadre du développement et de l'amélioration de ses produits, le Groupe est régulièrement amené à collaborer avec des tiers, notamment des institutions de recherche réputées pour leurs travaux sur les technologies concernées (ENSAM/ARTS, ETS) et des praticiens susceptibles d'assister le Groupe dans le cadre des essais cliniques de ses produits.

#### 11.3.2 Contrats de licence concédés par des tiers

La Compagnie détient notamment des licences de droits de propriété intellectuelle accordées par l'ARTS et l'ETS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et au moins jusqu'au 31 décembre 2024, dans le monde entier, y inclus la possibilité de sous-licencier. Ces licences sont exclusives dans le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X.

Les détails relatifs aux contrats de licence peuvent être trouvés aux chapitres 22.2 et 22.4.

En 2015, le Groupe a conclu avec une agence de valorisation canadienne un contrat donnant droit à licence d’exploitation d’une technologie relative au pronostic d’évolution de la scoliose qui fait l’objet d’une demande de brevet. Cette politique n’est pas encore exploitée à ce jour.


En janvier 2016, le Groupe a conclu avec la société canadienne Spinologics un contrat de licence d’exploitation d’une technologie relative à la simulation biomécanique du rachis. Cette technologie n’est pas encore exploitée à ce jour.

#### 11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe détient le droit d’auteur sur tout logiciel développé par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de licences sur le logiciel développé par ETS et/ou l’ENSAM, tel qu’évoqué au chapitre 22 ci-après.

Le Groupe détient un portefeuille de marques couvrant notamment les signes **EOS**, et **sterEOS**. Ces marques bénéficient d’une bonne couverture internationale et sont en particulier déposées en France, au Canada, aux USA, au Brésil, en Asie et dans l’Union européenne.

Les principales marques détenues par le groupe sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 286 303 enregistrée sous 696 988	EOS	CANADA	17/01/2006  Enregistrée le 21/09/2007
795 917 enregistrée sous 3 370 550	EOS (semi-figurative)  	USA	20/01/2006  Enregistrée le 18/01/2008
073 545 352	sterEOS	FRANCE	20/12/2007
985 442	sterEOS	INTERNATIONALE  Visant :	16/05/2008
		USA	16/05/2008  Acceptée. Protection limitée aux classes 9 et 10
		UNION EUROPEENNE	16/05/2008  Acceptée

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
		CHINE	Désignation postérieure le 10/06/2013 - Acceptée
		REPUBLIQUE DE COREE	Désignation postérieure le 10/06/2013 – Acceptée le 27/01/2016
		JAPON	Désignation postérieure le 29/03/2013 - Acceptée
1 788 041	EOS	UNION EUROPEENNE	02/08/2000 renouvelée le 01/03/2010
1 166 095	EOS	INTERNATIONALE Visant :	10/06/2013
		CHINE	Acceptée le 13/03/2014
		REPUBLIQUE DE COREE	Publiée le 2 mars 2015 Acceptée le 19/05/2015
840 556 802	EOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
840 556 810	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
840 556 829	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 Enregistrée le 27/09/2016
840 556 837	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 Enregistrée le 19/04/2016


Le Groupe détient également les noms de domaine *eos-imaging.fr* et *eos-imaging.com* et *biospacemed.com*.

### 11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, OneFit Medical détient la famille de brevets suivante :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Moule pour implant temporaire</i>	PROCEDE DE FABRICATION D'UNE PROTHESE TEMPORAIRE	OneFit Medical	2012	Délivré (FR)

Les principales marques détenues par OneFit Medical sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
11 3 871 710	ONE FIT	FRANCE	04/11/2011
11 3 871 713	ONE FIT MEDICAL (logotype) 	FRANCE	04/11/2011

OneFit Medical détient également les noms de domaine *onefit-medical.com* et *onefit-online.com*.

---

## **12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

---

<b>12.1</b>	<b>EVOLUTIONS RECENTES .....</b>	<b>153</b>
<b>12.2</b>	<b>PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>	<b>154</b>



### 12.1. EVOLUTIONS RECENTES

Depuis le début de l'exercice, le Groupe poursuit son développement commercial sur les marchés sur lesquels il est présent. Il maintient par ailleurs son engagement auprès de la communauté des professionnels de santé utilisateurs et potentiels utilisateurs de la solution EOS. Il a ainsi été présent au congrès de l'American Association of Orthopedic Surgeons (San Diego, Mar 8-10), avec une forte visibilité associée à de nombreuses communications médicales orales, et renforcée par ailleurs par de multiples publications récentes qui viennent soutenir l'adoption croissante de la solution EOS comme un standard de soin.

Enfin, au premier trimestre 2017, EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 7,13 millions d'euros, en progression de 34% par rapport à la même période de l'année passée. La dynamique commerciale du premier trimestre 2017 reflète une croissance importante en région EMEA, soutenue par l'entrée du Groupe en Israël et des ventes significatives au Royaume-Uni. Elle illustre également la reprise d'une excellente dynamique en Asie Pacifique, qui concrétise l'obtention en 2016 de l'autorisation de commercialisation en Chine.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 mars 2017</b>	<b>31 mars 2016</b>
Ventes d'équipements	<b>5,47</b>	<b>4,09</b>
<i>en % du CA total</i>	77%	77%
Ventes de contrats de maintenance	<b>1,40</b>	<b>0,99</b>
<i>en % du CA total</i>	19%	18%
Ventes de consommables et de services	<b>0,26</b>	<b>0,24</b>
<i>en % du CA total</i>	4%	5%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7,13</b>	<b>5,33</b>

*Chiffres non audités*

Le chiffre d'affaires des ventes d'équipements s'élève à 5,47 millions d'euros, soit une hausse de 34% par rapport au premier trimestre 2016, et correspond à la vente de 14 plateformes EOS®, contre 10 pour la même période de l'exercice précédent.

Les ventes de contrats de maintenance ont progressé de 41% au cours du premier trimestre 2017 et s'élèvent à 1,40 million d'euros contre 0,99 million d'euros au premier trimestre 2016. Cette forte croissance reflète la poursuite de la progression du parc d'équipements EOS® associée à un taux élevé de souscription de contrat de maintenance.

Les ventes de consommables et de services associés s'élèvent au titre du trimestre à 0,26 million d'euros contre 0,24 million pour le premier trimestre 2016.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 mars 2017</b>	<b>31 mars 2016</b>
EMEA	<b>3,21</b>	<b>2,45</b>
Amérique du Nord	<b>2,48</b>	<b>2,85</b>
Asie	<b>1,44</b>	<b>0,03</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7,13</b>	<b>5,33</b>

*Chiffres non audités*

## 12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit le développement des fonctionnalités associées au produit EOS pour faire de l'image basse dose 2D/3D et des données patient associées un standard dans les parcours de soin en orthopédie, qu'ils soient chirurgicaux ou non chirurgicaux. Le Groupe est à ce titre engagé dans l'élargissement de son offre actuelle vers des offres logicielles en ligne qui répondent à des objectifs de maîtrise de la qualité et des coûts associés aux traitements orthopédiques, et s'appuient sur la robustesse et la faible irradiation des examens EOS.

Parallèlement, le Groupe poursuit une stratégie commerciale dynamique pour augmenter la base installée EOS sur les trois grands marchés où il est présent (Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique), et développer sa présence en Amérique Latine après son entrée en 2016. Un flux continu de nouvelles publications médicales et l'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence soutiennent et renforcent l'action commerciale du Groupe.

---

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

---

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations du bénéfice.

---

## **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE**

---

<b>14.1</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS .....</b>	<b>157</b>
<b>14.2</b>	<b>CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>161</b>

## **14.1. CONSEIL D’ADMINISTRATION - DIRIGEANTS**

### **14.1.1 Composition du Conseil d’administration**

Le Conseil d’administration de la Société est à ce jour composé de six membres dont trois administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d’administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d’administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
<b>Gérard Hascoët</b>	Administrateur  Président du comité de stratégie	Président du Conseil d’Administration	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 17 juin 2015 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017.  Nommé en qualité de président du conseil d’administration par le conseil d’administration du 10 juillet 2015 pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur.
<b>Marie Meynadier</b>	Administrateur  Membre du comité de stratégie	Directrice Générale	Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2015. Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 16 juin 2016 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2018. Renouvelée en qualité de Directrice Générale par le conseil d’administration du 28 avril 2016 pour la même durée que son mandat d’administrateur.
<b>Stéphane Sallmard</b>	Administrateur indépendant  Président du Comité des rémunérations	Néant	Renouvelé par le conseil d’administration du 2 décembre 2011 en qualité de président du conseil d’administration pour la durée de son mandat d’administrateur. Démissionné de son mandat de président du conseil d’administration lors du conseil d’administration du 9 novembre 2012 mais conversation de son mandat d’administrateur pour la durée de son mandat restant à courir.

**CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE  
ET DE DIRECTION GENERALE**

			Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
--	--	--	--

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
<b>BPI France Participations représentée par Marie-Laure Garrigues</b>	Administrateur  Marie-Laure Garrigues est membre des comités d'audit et des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.  Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
<b>Eric Beard</b>	Administrateur indépendant  Président du Comité d'Audit	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.  Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2015 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
<b>Paula Ness Speers</b>	Administrateur indépendant  Membre du comité de la stratégie	Néant	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 16 octobre 2015 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NBGI Private Equity représenté par Mr Aris Constantinides a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2016. Le Conseil d'administration de la Société a pris acte de cette démission le 23 mars 2016.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE  
ET DE DIRECTION GENERALE**

**Autres mandats exercés par les membres du Conseil d’administration**

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
<b>Gérard Hascoët</b>	Président Président du Conseil d’Administration Président Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil d’Administration Président du Conseil d’Administration Gérant Commandité Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Gérant	MD Start SAS MD Start SA LimFlow SA Altamir SpineVision CorWave SA MD Start Gmbh & Co KG MD Start Gmbh APD LimFlow GmbH Dupont Medical Lumarge (SCI)
<b>Stéphane Sallmard</b>	Administrateur Administrateur	Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
<b>Marie Meynadier</b>	Dirigeant Dirigeant Dirigeant Présidente Présidente Administrateur Administrateur	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS EOS imaging Pte Ltd Stentys SA Mauna Kea technologies SA
<b>Bpifrance investissement représentée par Marie-Laure Garrigues</b>	Administrateur Administrateur	Uromems TxCell
<b>Eric Beard</b>	Président du Conseil d’Administration	Cellnovo SA
<b>Paula Ness Speers</b>	Associée Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	Health Advances (Boston, MA) Partners Continuing Care (Boston, MA) Partners Healthcare Implanet SA For His Children

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour**

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
<b>Gérard Hascoët</b>	Administrateur Administrateur Administrateur	MD Start SA SpineVision Italia srl SpineVision Ltd
<b>Stéphane Sallmard</b>	Administrateur Administrateur Administrateur	Dysis Medical Ltd Crescent Diagnostics Ltd Forth Photonics Hellas SAS
<b>Marie Meynadier</b>	Néant	Néant
<b>BPI France investissement représentée par Marie-Laure Garrigues</b>	Administrateur Administrateur	Cytheris Medtech
<b>Marie-Laure Garrigues</b>	Administrateur Gérante	Ingen Biosciences Bio Thema Consulting
<b>Eric Beard</b>	Président	Cellnovo Ltd
<b>Paula Ness Speers</b>	Néant	Néant

**14.1.2 Principaux dirigeants**

**Marie Meynadier**, directeur général

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d’importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l’imagerie préclinique, qu’elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d’ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l’Ecole Normale Supérieure.

**14.1.3 Déclarations relatives aux membres du Conseil d’administration et les principaux dirigeants**

La Directrice Générale est actionnaire de la Société et titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (cf. chapitre 17.2 du présent Document de référence).

Les opérations avec des apparentés sont décrites au paragraphe w – « Relations avec les parties liées » de l’annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence. Les conventions réglementées conclues par la Société sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

A la connaissance de la Société, il n’existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d’administration ni entre les membres du Conseil d’administration et les principaux dirigeants.



A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou des principaux dirigeants, (ii) ni un des membres du Conseil d'administration, ni un des principaux dirigeants n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou de l'un des principaux dirigeants par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés, et (iv) ni un des membres du Conseil d'administration ni un des principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration.

#### **14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

---

## **15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS**

---

<b>15.1</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2015 ET 2016 .....</b>	<b>163</b>
<b>15.2</b>	<b>PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES .....</b>	<b>169</b>

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D’EOS IMAGING EN 2015 et 2016

15.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (1)		
	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Marie Meynadier – directrice générale</b>		
Rémunérations dues au titre de l’exercice	264 394€	203 760 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l’exercice	9 215 €	19 600 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l’exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>273 609 €</b>	<b>223 360 €</b>

(1) Messieurs Michael J Dormer, Président du Conseil d’Administration jusqu’en juin 2015, et Gérard Hascoët, Président du Conseil d’Administration à partir du 10 juillet 2015, sont ou étaient dirigeants mandataires sociaux au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu’ils perçoivent ou ont perçu sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

15.1.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2015 et 2016

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'Eos imaging au titre des exercices 2015 et 2016 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16)

Marie Meynadier (Directrice générale) (En €)	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Rémunération</b>				
Rémunération fixe*	173 086	173 086	173 086	173 086
Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	77 889	17 309	17 309	59 980
<b>Total rémunération (**)</b>	<b>250 975</b>	<b>190 395</b>	<b>190 395</b>	<b>233 067</b>
<b>Jetons de présence</b>				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
<b>Total jetons de présence</b>	-	-	-	-
<b>Autres rémunérations</b>				
Avantages en nature* (voiture)	13 419	13 419	13 365	13 365
<b>Total autres rémunérations</b>	<b>13 419</b>	<b>13 419</b>	<b>13 365</b>	<b>13 365</b>
<b>TOTAL</b>	<b>264 394</b>	<b>203 814</b>	<b>203 760</b>	<b>246 431</b>

\* sur une base brute avant impôts (1) Au titre de l'exercice (2) Au cours de l'exercice

(3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, développements produits, autorisations réglementaires, etc) définis en début d'année par le comité des rémunérations et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

Les rémunérations variables sont versées en février de l'année suivant l'année pour laquelle le taux d'atteinte des objectifs est défini

(\*\*): Les rémunérations indiquées sont liées au contrat de travail de Madame Meynadier. Aucune rémunération n'étant allouée au titre de son mandat social.

Tel qu'indiqué au chapitre 15.1.2, Messieurs Michael J Dormer, Président du Conseil d'Administration jusqu'en juin 2015, et Gérard Hascoët, Président du Conseil d'Administration à partir du 10 juillet 2015, sont ou étaient dirigeants mandataires sociaux au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'ils perçoivent ou ont perçu sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

## CHAP 15 – REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

### 15.1.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2015 et 2016 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2015
<b>Michael Dormer</b>	Jetons de présence	- €	32 500 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Gérard Hascoët</b>	Jetons de présence	65 000 €	32 500 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides</b>	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Bpifrance investissements représentée par Marie-Laure Garrigues</b>	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski</b>	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Paula Ness Peers</b>	Jetons de présence	30 000 €	7 500 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Philip Whitehead</b>	Jetons de présence	- €	12 500 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Eric Beard</b>	Jetons de présence	30 000 €	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Stéphane Sallmard</b>	Jetons de présence	30 000 €	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>155 000</b>	<b>145 000</b>

## CHAP 15 – REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

### 15.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

(Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

### 15.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

(Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

### 15.1.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

(Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2015, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 7 décembre 2017.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 15 décembre 2016, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 14 décembre 2018.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 octobre 2015	8 décembre 2015	5 000	5 000	8 décembre 2015	2 ans
16 octobre 2015	15 décembre 2016	5 000	5 000	15 décembre 2016	2 ans

### 15.1.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

(Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 janvier 2012, a attribué 360 000 actions gratuites au directeur général. Ces 360 000 actions ont été définitivement acquises le 16 janvier 2014. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions acquises	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360 000	360 000	16 janvier 2014	3 ans

**15.1.8 Options de souscription ou d’achat d’actions attribuées aux membres du Conseil d’administration**

Ci-après figure un tableau de synthèse de l’historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu’à l’exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s’est vu attribuer de telles options (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

Historique des attributions d’options de souscription d’actions			
<b>Date d’assemblée</b>	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
<b>Date du conseil d’administration</b>	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
<b>Nom du plan</b>	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
<b>Nombre total d’actions pouvant être souscrites dont par :</b>	277 482	162 000	37 648
<i>Marie Meynadier</i>	<i>184 988</i>	<i>129 000</i>	-
<b>Point de départ d’exercice des options</b>	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
<b>Date d’expiration</b>	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
<b>Prix de souscription</b>	1 €	1 €	4,07€
<b>Modalités d’exercice</b>	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
<b>Nombre d’actions souscrites au 31 décembre 2016</b>	0	0	0
<b>Nombre cumulé d’options de souscription d’actions annulées ou devenues caduques</b>	0	0	0
<b>Options de souscription ou d’achat d’actions restantes en fin d’exercice</b>	277 482	162 000	37 648

Les plans d’attribution de Bons de Souscription d’Actions aux membres du conseil d’administration sont présentés au chapitre 17.2.2.

Les plans d’attribution d’Options de Souscription ou d’Achat d’Actions aux membres du conseil d’administration sont également présentés au chapitre 17.2.3.

(1) Les modalités d’exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d’attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1<sup>er</sup> anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(1) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

**15.1.9 Historique des attributions gratuites d'actions** (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360 000 actions gratuites au directeur général. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360 000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Historique des attributions gratuites d'actions					
Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions acquises	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360 000	360 000	16 janvier 2014	2 ans



**15.1.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants** (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X (*)			X	X			X
Première nomination : 16 juin 1998 Dernier renouvellement : 16 juin 2016 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018								
Gérard Hascöet Président du conseil d'administration <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
Première nomination : 10 juillet 2015 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017								

(\*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

Madame Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2016, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 11 428 euros.

Madame Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation, Madame Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

**15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES**

Il n'existait au 31 décembre 2016 aucun engagement (autre, le cas échéant, que ceux constatés au sein des provisions pour engagements envers les salariés) contracté en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale, étant néanmoins rappelé qu'en qualité de salariée de la Société, Madame Marie Meynadier bénéficie de ce régime.

---

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

---

<b>16.1</b>	<b>DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS .....</b>	<b>171</b>
<b>16.2</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES .....</b>	<b>171</b>
<b>16.3</b>	<b>COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>171</b>
<b>16.4</b>	<b>DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>171</b>
<b>16.5</b>	<b>RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE.....</b>	<b>172</b>

### 16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

L'information figure au chapitre 14 (paragraphe 14.1.1) du présent Document de référence.

### 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Néant.

### 16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ces Comités sont exposés dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

### 16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société, de l'historique de la dirigeante au sein de la société (et notamment d'un contrat de travail conclu antérieurement à son mandat social), et aux responsabilités opérationnelles fortes qu'elle y assume.

La Société dispose en les personnes de Stéphane Sallmard, Eric Beard et Paula Ness Speers de trois administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces trois personnes :

- N'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- N'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- N'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- N'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- N'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Une première auto-évaluation des travaux menés en 2012 avait été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats avaient fait l'objet d'un débat au sein du conseil et s'étaient traduits par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique en 2013.

## 16.5. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil du 22 mars 2017.

### 16.5.1 Gouvernance

#### a. Conseil d'Administration

##### Règlement intérieur du conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

##### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 10 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

##### Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le conseil d'administration de la Société s'est réuni sept fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 86%.

#### b. Comité d'Audit

##### Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration du 30 août 2012. A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Monsieur Eric Beard et de Madame Marie-Laure Garrigues. Monsieur Eric Beard préside ce comité.

### **Attributions**

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- Assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- De manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

### **Fonctionnement**

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins, avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

### **Rapports**

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

### **Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2016**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le comité d'audit de la Société s'est réuni deux fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2015 et les comptes semestriels 2016.

**c. Comité des rémunérations**

**Composition**

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Stéphane Sallmard, administrateur ;
- et
- Bpifrance participation, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

Monsieur Stéphane Sallmard préside ce comité.

**Attributions**

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- D'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- D'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- De formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - o La rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
  - o Les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- D'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- De préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- De préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et

## CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- De manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

### **Modalités de fonctionnement**

Le comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

### **Rapports**

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

### **Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2016**

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction, et d'examiner et valider l'avenant au plan d'Attribution Gratuite d'Action adopté en 2016 et d'en définir les modalités d'attribution de décembre 2016, et de valider le plan d'actions de performance adopté en décembre 2016.

**d. Comité stratégique**

**Composition**

Le comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité stratégique sont :

- Gérard Hascoët, président du conseil d'administration ;
- Marie Meynadier, administrateur et Directrice Générale ;

et

- Paula Ness Speers, administrateur.

Monsieur Gérard Hascoët préside ce comité.

**Attributions**

Le comité stratégique est notamment chargé :

- D'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- D'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- De faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission ;
- De manière générale, le comité stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

**Modalités de fonctionnement**

Le comité stratégique se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.



### Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

### Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2016

Le comité stratégique s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2016 afin d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et ses principaux axes de développement.

#### **e. Limitation des pouvoirs du Directeur Général**

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

De plus, ainsi qu'exposé aux paragraphes 16.5.1.a à 16.5.1.d, la société s'est dotée de trois comités ad hoc, chacun dirigé par des administrateurs distincts du Directeur Général. Deux d'entre eux sont dirigés par des administrateurs indépendants (comité d'audit et comité des rémunérations).

Ainsi, les pouvoirs du Directeur Général sont limités dans le cadre de la tenue du conseil d'administration et des trois comités spécialisés, chacun investi d'un pouvoir étendu donc son domaine respectif (orientation stratégique du Groupe, communication financière et ressources humaines.)

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration est présidé par Monsieur Gérard Hascoët. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

### **16.5.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

#### **a. Définitions et objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### **b. Périmètre couvert par le contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

### **c. Description des procédures de contrôle interne**

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

### **Composante 1 : organisation générale**

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, maintenance, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

### **Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables**

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

#### ***Actions d'animation***

- Comité de direction : 1 fois par mois environ, il réunit le Directeur Général et les sept directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la société vis à vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité du Groupe, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

### **Outils**

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- Un ERP traitant la gestion de la production, les stocks, la maintenance et la gestion commerciale.

### **Composante 3 : processus de gestion des risques**

Le Groupe est soumis à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques.

### **Composante 4 : Activités de contrôle**

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité du Groupe. Le Groupe doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé du Groupe a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Corrective Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

### **Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne**

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2016, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV;
- Audits de sous-traitants.

Au-delà des activités d'audit interne, le Groupe suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

#### **d. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

##### **Organisation de la fonction comptable et financière**

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de cinq personnes. La comptabilité de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à des cabinets d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des stock-options sont confiées à des experts indépendants.

##### **Consolidation des comptes**

Le périmètre de consolidation comporte la société française et ses cinq filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

##### **Suivi des filiales**

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

**Clôture des comptes statutaires et consolidés**

Un expert-comptable assure la revue fiscale annuelle des comptes statutaires, de même que la revue des comptes consolidés semestriels et annuels.

**Calendrier de clôture**

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés.

**e. Conclusion : les axes d'amélioration en projet**

Le Groupe attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. En 2016, il a maintenu ses investissements afin notamment d'étendre et d'harmoniser son système qualité à l'ensemble de ses activités. Ces efforts seront poursuivis en 2017, de même que l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition du Groupe aux risques opérationnels majeurs.

---

## **17 SALARIES**

---

<b>17.1</b>	<b>NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....</b>	<b>184</b>
<b>17.2</b>	<b>PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>193</b>
<b>17.3</b>	<b>PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....</b>	<b>198</b>
<b>17.4</b>	<b>ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....</b>	<b>204</b>

### 17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS

Conscient que ses collaborateurs sont les premiers acteurs de sa croissance, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines favorable à l'épanouissement de ses salariés. Le Groupe s'attache à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité des chances et à déployer une offre de formation qui permette aux collaborateurs d'approfondir et de diversifier leurs compétences.

#### Périmètre des informations présentées

Les informations publiées couvrent autant que possible l'ensemble des effectifs et des activités du Groupe sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Cependant, certaines informations sont présentées sur un périmètre restreint à la France.

Concernant les informations sociales :

- L'effectif total, la répartition de l'effectif par genre, nationalité et zone géographique, les embauches, et les départs couvrent le Groupe ;
- L'organisation du temps de travail, la formation, l'égalité de traitement et les conditions de travail couvrent le Groupe ;
- La pyramide des âges, et le dialogue social couvrent le Groupe ;
- Les accidents du travail et de trajet et l'absentéisme couvrent les effectifs de EOS imaging en France et OneFit et excluent donc les filiales à l'étranger.

#### Précisions méthodologiques

Les données publiées sont suivies, collectées et consolidées par la Direction Financière. Le nombre limité de contributeurs au reporting n'a pas nécessité le déploiement d'un référentiel de reporting.

Afin d'assurer la bonne compréhension des données publiées, il est précisé que des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données sociales en retenant la valeur entière supérieure. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les définitions des données quantitatives publiées sont les suivantes :

- **Effectif total au 31 décembre 2016** : est comptabilisé l'ensemble des salariés présents en fin d'année, en CDI et CDD. Les salariées en congés maternité et les intérimaires sont comptabilisés. Les alternants et les stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le 31.12.2016 sont exclus.
- **Effectif moyen** : il correspond à la moyenne des effectifs de fin de mois. Sont comptabilisés tous les salariés en CDI, CDD, les salariées en congés maternité et les intérimaires. Les alternants et stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le dernier jour du mois sont exclus de l'effectif de fin de mois.
- **Formation** : est considérée comme formation au titre de l'exercice 2016, toute formation dispensée en interne ou par un organisme externe. Les heures de formation correspondent à la somme des heures de formations dispensées aux salariés en CDI et CDD au titre de l'exercice.
- **Entrées et sorties** : sont comptabilisées toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice, des salariés embauchés en CDI (embauches en contrat permanent) et des CDD (embauches en



contrat temporaire). Une embauche en CDI suite à un CDD fait l'objet d'une sortie en CDD et d'une entrée en CDI. Les « autres motifs de départ » incluent les non-renouvellements de période d'essai et les fins de CDD.

- **Pourcentage de l'effectif à temps partiel** : il est égal au ratio des effectifs à temps partiel divisé par l'effectif moyen.
- **Taux d'absentéisme** : il est égal au nombre de jours d'absence total comptabilisés au cours de l'exercice divisé par un nombre total de jours de présence théoriques. Le nombre total de jours de présence théorique est calculé précisément selon le nombre de jours théoriques travaillés par les employés des sociétés EOS et OneFit (nombre de jours de travail de l'effectif cadre).
- **Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre** : il correspond au nombre de femmes cadres par rapport au nombre total de cadres au 31.12.2016.
- **Nombre de salariés par nationalité** : il correspond à l'effectif moyen par nationalité, arrondi à l'entier supérieur.

#### a. Emploi

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2016 pour accompagner son développement.

L'effectif consolidé d'EOS imaging, au 31 décembre 2016, est de 129 personnes, contre 122 au 31 décembre 2015. Les femmes représentent 34% de l'effectif total et 44% du comité de direction. EOS imaging est une société multinationale : ses collaborateurs sont présents dans quatre pays : en France, aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue de mener une politique de recrutement ambitieuse : en 2016, 33 nouveaux collaborateurs ont rejoint EOS imaging. Le recours aux contrats temporaires est limité : le Groupe privilégie les contrats à durée indéterminée qui représentent 78% des contrats d'embauches en 2016. Au cours de l'exercice 2016, EOS imaging a procédé à quatre licenciements.

Ces 33 recrutements intervenus sur l'année ont principalement concerné les équipes de R&D avec 7 nouveaux recrutements dans le cadre de la poursuite des développements en cours mais également les équipes de maintenance, avec 6 recrutements, et ce afin d'accompagner la progression du nombre d'équipements maintenus. Les équipes de ventes et de marketing se sont par ailleurs renforcées avec 6 recrutements au cours de l'exercice.

La progression annuelle de l'effectif de 7 personnes s'explique notamment par 3 recrutements réalisés dans les équipes de ventes et marketing, 2 recrutements dans les équipes de maintenance afin d'accompagner la progression des équipements maintenus, un recrutement dans les équipes administratives ainsi qu'un recrutement dans les équipes de production.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 116 personnes en 2015 à 132 personnes en 2016.

**Effectif**

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	2016	2015	2014
Nb de personnes	132	116	106

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2016	2015	2014
Effectif EMEA	103	98	92
<i>% de l'effectif total</i>	<i>78%</i>	<i>84%</i>	<i>87%</i>
Effectif Hors EMEA	29	18	14
<i>% de l'effectif total</i>	<i>22%</i>	<i>16%</i>	<i>13%</i>

Par genre :

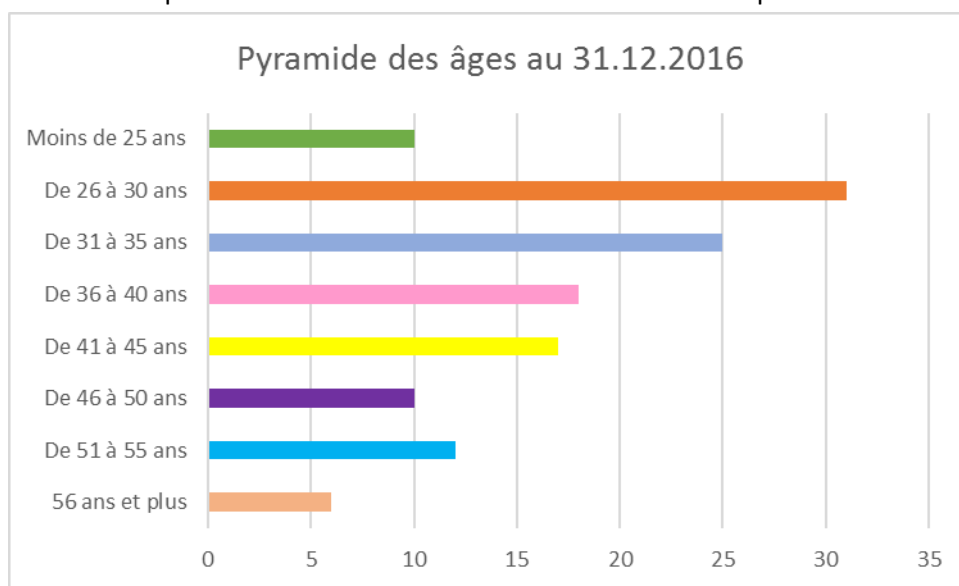
Effectif moyen du Groupe	2016	2015	2014
Total	132	116	106
Hommes	85	78	70
Femmes	44	38	36

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	2016	2015	2014
Temporaire	6	6	7
Permanent	126	110	99
Total	132	116	106

Par tranches d'âges :

Le tableau repris ci-dessous est réalisé sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2016.

**Embauches et licenciements**

L'effectif a été marqué en 2016 par les mouvements suivants :

Mouvements - entrées par type de contrat :

Nombre d'entrées	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Recrutements en CDI (France et monde)	26	26	19	29
Entrée dans le périmètre en CDI de Onefit Medical	-	-	-	11
Recrutements en CDD	7	11	11	9
Entrée dans le périmètre en CDD de Onefit Medical	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>52</b>

Mouvements - motifs de départs :

Nombre de départs	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Retraites/préretraites	-	-	-	-
Démissions	14	4	5	4
Licenciements	4	3	5	2
Ruptures conventionnelles	-	2	-	-
Ruptures de période d'essai	1	2	1	1
Fin de CDD	7	11	15	7
Total	26	22	26	14

Dans un souci de clarté et de précision, la catégorie « autres » indiquée comme nature de départ jusqu'au 31 décembre 2014 a été scindée en deux catégories de départ à partir du présent exercice : les ruptures de période d'essai et les fins de CDD. Cette correction a été faite de manière rétrospective pour le précédent exercice.

**Rémunérations et évolution**

La politique de rémunération de la société repose sur des principes d'équité et de transparence. Elle est établie en tenant compte du rôle, de l'expérience et de l'évaluation de la performance, sans distinction fondée sur le genre. Au-delà des rémunérations fixes, le Groupe attribue des rémunérations variables à une partie significative de ses équipes, et systématiquement pour les équipes de direction et le management.

Les rémunérations de l'ensemble des collaborateurs du Groupe font l'objet d'une réévaluation annuelle. La réévaluation faite en 2016 est reflétée dans les charges de personnel, présentées au paragraphe 20.1.1 / q – « Charges de personnel » des états financiers consolidés. Ainsi qu'indiqué dans cette note, la masse salariale du Groupe pour l'exercice 2016 s'élève à 12 875 k€ contre 10 437 k€ au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a attribué des actions gratuites à une partie significative de ses collaborateurs sans condition d'ancienneté.

**b. Organisation du temps de travail**

EOS imaging a mis en œuvre des initiatives en faveur de la flexibilité et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle comme par exemple :

- Autoriser les horaires variables d'arrivée et de départ ;
- Permettre le travail à temps partiel ;
- Donner une liberté étendue dans le choix des dates de congés.

Ainsi, les temps partiels ont été accordés à toutes les personnes qui en ont fait la demande, et représentent 5,3% de l'effectif moyen.

En France, les cadres sont sous convention de forfait jours (218 jours) sur le site parisien. A Besançon, la durée de travail des collaborateurs est calculée selon le principe d'une durée de travail hebdomadaire de 35h. Les collaborateurs présents aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour sont des personnels itinérants, qui travaillent à distance et sont particulièrement autonomes dans l'organisation de leur temps de travail.

Les chiffres sur l'absentéisme sont les suivants :

Répartition par motif :

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives aux salariés d'EOS imaging France et OneFit.

Taux d'absentéisme	2016	2015	2014	2013
Maladie	2,92%	0,68%	1,0%	1,0%
Accident de travail et de trajet	0,26%	-	0,03%	-
Maternité, paternité, adoption	1,75%	0,56%	1,83%	0,7%
Autres absences	0,04%	0,19%	0,16%	0,1%
Absences non rémunérées (congrés sans solde, congrés parentaux)	0,39%	0,28%	0,3%	0,8%
Total	5,37%	1,70%	3,45%	2,6%

### c. Relations sociales

EOS imaging s'attache à maintenir un dialogue social constructif afin de conserver un climat social de qualité dans la société.

En juin 2014, une Délégation Unique du Personnel a été mise en place pour représenter l'ensemble des collaborateurs de l'établissement parisien. Cette Délégation Unique rassemble les deux instances représentatives du personnel que sont le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel. Elle comprend 2 représentants du personnel cadre et 1 représentant du personnel non cadre, tous trois élus le 18 juin 2014.

Les représentants de la DUP se réunissent en moyenne tous les 2 mois. Consultés par la Direction, ils participent activement aux décisions importantes de l'entreprise.

Deux accords collectifs ont été signés en 2015 avec les représentants du personnel : un accord de participation, un accord d'intéressement, de même que les règles de fonctionnement du Plan Epargne Entreprise associé à ces deux accords. Aucun accord collectif, ou relatif à la santé-sécurité des salariés, n'a été conclu en 2016.

En 2016, six réunions de la DUP ont été organisées. Ses membres ont été consultés et associés à des décisions importantes concernant notamment le plan d'action de la Société en matière d'égalité hommes-femmes ou par exemple, le plan de formation des salariés pour l'année 2016.

Un Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail a été mis en place en septembre 2014. Le CHSCT est constitué de trois membres, désignés par la DUP le 9 octobre 2014 et renouvelés par la DUP le 10 octobre 2016.

En 2016, le CSCT s'est réuni quatre fois. Ses membres ont été associés à des décisions traitant de la sécurité et des conditions de travail, et notamment une réflexion sur le réaménagement des locaux devant intervenir en 2017. Les membres du CHSCT ont également été associés à une analyse approfondie de la pénibilité au sein de l'entreprise et des facteurs de risques identifiés. Ils ont également été associés à la mise à jour du Document Unique 2016.

Les collaborateurs du site à Besançon sont représentés par une déléguée du personnel, élue le 16 juin 2014 (collège unique).

#### d. Santé et sécurité

Garantir la sécurité et promouvoir la santé de chacun de ses salariés sont des priorités pour EOS imaging. Compte-tenu de ses activités, EOS imaging a réalisé l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés, formalisée dans son Document Unique. Ce Document unique, créé en 2008, est mis à jour régulièrement et pour la dernière fois en 2016. Les principaux risques identifiés sont l'irradiation et l'électrocution dans le cadre de la fabrication des détecteurs, des tests des équipements EOS et des opérations de maintenance. Les moyens de prévention déployés permettent de limiter ces risques :

**Risques d'irradiation** : formations à la radioprotection des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, suivi dosimétrique du personnel exposé, postes de travail auto-protégés ;

**Risques électriques** : habilitations électricité basse tension des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, restriction des postes de travail au personnel formé.

Les activités d'EOS imaging s'inscrivent dans un environnement réglementaire très encadré. Le Groupe respecte ses obligations en matière de protection de la sécurité des collaborateurs en charge de la production et de la maintenance, exposés aux risques décrits ci-dessus. EOS imaging mène une politique de prévention des risques proactive qui repose sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs dès le processus de formation initiale des nouveaux arrivants.

En 2016, la société EOS Imaging, en collaboration avec le référent sécurité et le CHSCT, a travaillé sur la mise en place d'un plan de prévention des risques. Ces travaux se sont appuyés sur une analyse approfondie de la pénibilité et l'identification des facteurs de risques.

Un accident du travail a été déclaré en 2016, entraînant un arrêt de travail de 19 jours ouvrés. Deux accidents de trajet ont été déclarés en 2016 dont un ayant entraîné un arrêt de travail de 29 jours ouvrés. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

### e. Formation

Tournée vers l'innovation, EOS imaging se mobilise afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et met en place la formation nécessaire au développement de leurs compétences dans leurs fonctions actuelles ou à venir.

EOS imaging établit annuellement un plan de formation sur la base des formations métiers nécessaires à l'évolution des collaborateurs et des demandes exprimées lors des entretiens annuels. La réalisation du plan de formation fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel. L'offre de formation se décompose comme suit :

- Formations obligatoires liées à la spécificité des activités et qui constituent un élément clé de la politique de sécurité (radioprotection et habilitations électriques)
- Formations internes métiers et produits
- Formations internes sur le système de management de la qualité et les outils informatiques
- Formations externes techniques et linguistiques

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation dispensées au cours des deux derniers exercices. Les formations prises en compte concernent les formations réalisées et terminées sur l'exercice 2016. Aucun calcul de prorata n'a été effectué.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie :

Nb d'heures de formation	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Techniciens	255h	161h	223h	63h
Cadres	1 585h	1 338h	2 146h	343h
Total	1 840h	1 499h	2 369h	406h

### f. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

EOS imaging s'engage pour l'égalité des genres au sein de ses équipes et souhaite que celle-ci soit visible à tous les niveaux de l'entreprise. Aussi, les femmes représentent au 31 décembre 2016 44% de l'équipe dirigeante, et 38% du personnel cadre. L'entreprise s'attache à ne faire aucune distinction dans le traitement de ses collaborateurs qui serait basée sur le genre.

Dans ce cadre, EOS imaging a préparé le rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes dans l'entreprise, qui illustre ces principes d'équité.

Au 31 décembre 2016, l'effectif d'EOS imaging ne comprenait pas de salarié en situation de handicap. Toutefois, le Groupe est soucieux de promouvoir la participation à la vie active des personnes en situation de handicap, et a notamment conclu un contrat de fournitures administratives avec un ESAT, établissement spécialisé d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations

De même, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité des chances. La diversité des nationalités représentées dans l'effectif du Groupe en témoigne : 13 nationalités sont représentées.

Effectif par nationalité :

Effectif moyen du Groupe	2016	2015	2014	2013
France	98	93	85	58
Grande-Bretagne	-	-	1	1
Etats-Unis	17	12	11	11
Canada	7	3	2	2
Belgique	1	1	-	-
Malaisie	1	1	1	1
Inde	-	-	-	1
Colombie	-	1	-	1
Algérie	1	1	1	1
Tunisie	1	1	1	1
Italie	1	1	1	1
Espagne	1			
Sénégal	1			
Maroc	1			
Portugal	1	1	1	1
Tchèque	1	1	1	1
<b>Nombre de nationalités représentées</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

#### **g. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

Par ses politiques de gestion des ressources humaines, EOS imaging respecte l'ensemble des dispositions de ces conventions sur l'ensemble thèmes concernés, à savoir :

- Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- L'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants.



**17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX****17.2.1 Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration**

Au 31 décembre 2016 et sous réserve des informations détenues par la société, les mandataires sociaux détiennent des actions comme mentionné ci-dessous :

Mandataire social	Nombre d'actions détenues (*)	Pourcentage du capital
<b>Gérard Hascoët</b> <i>(Président du Conseil)</i>	2 000	0,01%
<b>Stéphane Sallmard</b>	1	0,00%
<b>Marie Meynadier</b> <i>(Directeur général)</i>	362 959	1,79%
<b>NBGI Private Equity</b> représenté par Aris Constantinides	905 429	4,46%
<b>BPIfrance investissement</b> représenté par Marie-Laure Garrigues	1 825 222	9,00%
<b>Philip Whitehead</b>	-	-
<b>Paula Ness Speers</b>	-	-
<b>Eric Beard</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 095 610</b>	<b>15,26%</b>

(\*) Selon les déclarations faites à l'AMF ou à la Société

## 17.2.2 Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Ci-après les caractéristiques de l'attribution de bons de souscription d'actions aux mandataires sociaux réalisée en 2012	
Date d'assemblée	16 janvier 2012
Date du conseil d'administration	31 décembre 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	40 000
<i>Eric Beard</i>	<i>40 000</i>
Date d'expiration	30 décembre 2022
Prix d'exercice	4,24 €
Prix de souscription	0,21 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou devenus caduques	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	40 000

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

Ci-après les caractéristiques de l'attribution de bons de souscription d'actions aux mandataires sociaux réalisée en 2016	
Date d'assemblée	16 octobre 2015
Date du conseil d'administration	25 janvier 2016
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	190 000
<i>Paula Ness Speers</i>	<i>40 000</i>
<i>Gérard Hascoët</i>	<i>150 000</i>
Date d'expiration	15 octobre 2018
Prix d'exercice	3,42 €
Prix de souscription	0,17 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou devenus caduques	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	190 000

- (1) Les modalités d'exercice des Bons de Souscription d'Actions (B.S.A.) sont les suivantes :
- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
  - 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
  - Le solde à compter du 24 janvier 2019.

### 17.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options. Historique des attributions d'options de souscription d'actions.

Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277 482	162 000	37 648
<i>Marie Meynadier</i>	184 988	129 000	-
<i>Hervé Legrand</i>	92 494	33 000	37 648
<i>Michael J Dormer</i> <i>Gérard Hascoët</i>	-	-	-
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	277 482	162.000	37 648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

#### 17.2.4 Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360 000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général.

Le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 8 décembre 2015 a attribué 5 000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général.

Le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 15 décembre 2016 a attribué 5 000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général.

A la date des présentes, compte tenu de leurs termes, les 360 000 actions attribuées en 2012 ont été définitivement acquises, et les 5 000 actions attribuées en 2015 ainsi que les 5 000 actions attribuées en 2016 sont en cours d'acquisition, tel que présenté au tableau qui suit :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janv. 2012	360 000	360 000	16 janv. 2014	2 ans
16 octobre 2015	8 déc. 2015	5 000	5 000	15 oct. 2018	2 ans
16 octobre 2015	15 déc. 2016	5 000	5 000	15 déc. 2018	2 ans

A l'exception de Marie Meynadier, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer d'actions gratuites.

**17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE****17.3.1 Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société**

Il a été octroyé aux salariés de la Société des stocks-options et des actions gratuites dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice 2016 :

Synthèse								
	Plan SO 2009	Plan SO 2010	Plan SO 2010	Plan SO 2012	Plan SO 2012	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015
Date émission du plan	AG du 12/02/09	AG du 9/04/10	AG du 09/04/10	AG du 16/01/12	AG du 16/01/12	AG du 16/10/15	AG du 16/10/15	AG du 16/10/15
Date d'attribution	CA du 07/07/09	CA du 06/07/1 0	CA du 20/05/11	CA du 21/09/12	CA du 23/05/14	CA du 08/12/15	CA du 15/12/16	CA du 15/12/16
En cours au 31/12/2016	470 389	292 625	13 625	273 432	205 750	172 000	133 000	280 000

Plan 2009	
Date de l'assemblée	12/02/2009
Date du Conseil d'administration	07/07/2009
Nom du plan	ESOP 2009
Nombre de stock-options attribués	598 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	598 000
Date d'expiration	06/07/2019
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2016	20 500
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	107 111
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2016	470 389
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2016	470 389

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (juillet 2010)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	06/07/2010
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	413 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	413 500
Date d'expiration	05/07/2020
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2016	33 500
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	87 375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2016	292 625
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2016	292 625

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (mai 2011)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	20/05/2011
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	53 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	53 000
Date d'expiration	19/05/2021
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2016	31 000
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	8 375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2016	13 625
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	13 625

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.



Plan 2012 (21 septembre 2012)	
Date de l'assemblée	16 janvier 2012
Date du Conseil d'administration	21 septembre 2012
Nom du plan	ESOP 2012
Nombre de stock-options attribués	376 916
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	376 916
Date d'expiration	20 septembre 2022
Prix de souscription	4,07 €
Modalités d'exercice	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	1 125
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	102 350
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2016	273 432
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	273 432

(2) Les options octroyées aux salariés par le Conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2012 (23 mai 2014)	
Date de l'assemblée	16 janvier 2012
Date du Conseil d'administration	23 mai 2014
Nom du plan	ESOP 2012
Nombre de stock-options attribués	223 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	223 000
Date d'expiration	22 mai 2024
Prix de souscription	6,14 €
Modalités d'exercice	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	5 750
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	11 500
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2016	205 750
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2016	205 750

(2) Les options octroyées aux salariés par le Conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

AGA 2015	
Date de l'assemblée	16 octobre 2015
Date du Conseil d'administration	8 décembre 2015
Nom du plan	AGA 2015
Nombre d'actions attribuées	181 500
Modalités d'acquisition	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2016	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	9 500
Nombre d'actions en circulation en cours d'acquisition au 31/12/2016	172 000

AGA 2015	
Date de l'assemblée	16 octobre 2015
Date du Conseil d'administration	15 décembre 2016
Nom du plan	AGA 2015
Nombre d'actions attribuées	133 000
Modalités d'acquisition	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2016	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	-
Nombre d'actions en circulation en cours d'acquisition au 31/12/2016	133 000

AGA 2015	
Date de l'assemblée	16 octobre 2015
Date du Conseil d'administration	15 décembre 2016
Nom du plan	Actions de performance
Nombre d'actions attribuées	280 000
Modalités d'acquisition	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2016	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	-
Nombre d'actions en circulation en cours d'acquisition au 31/12/2016	280 000

(1) La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

### 17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2016

(Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2015			
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice 2016	-	-	-
Options levées durant l'exercice 2016	30 000	4,21 €	ESOP 2011 20/05/2011

### 17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-102, des accords de participation et d'intéressement ont été mis en place au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice 2015. Au titre de l'intéressement 2016, une provision de 78 352 € a été constituée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2016.

---

## **18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

---

<b>18.1</b>	<b>ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE .....</b>	<b>206</b>
<b>18.2</b>	<b>DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>208</b>
<b>18.3</b>	<b>CONTROLE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>208</b>
<b>18.4</b>	<b>ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....</b>	<b>208</b>

## 18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

## 18.1.1 Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la société au 31 décembre 2014, 2015 et 2016 est la suivante :

	Au 31/12/2014		Au 31/12/2015		Au 31/12/2016	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Medivea	333 768	1,82%	357 608	1,77%	357 608	1,76%
Polissage Garnier	83 457	0,45%	89 418	0,44%	89 418	0,44%
Claude Hennion	172 890	0,94%	138 312	0,68%	138 312	0,68%
Yves Charpak & indivision	57 278	0,31%	4 952	0,02%	4 952	0,02%
Eric Cloix	26 483	0,14%	26 483	0,13%	26 483	0,13%
Keyzan Mazda	28 204	0,15%	28 204	0,14%	28 204	0,14%
Catherine Mazda	14 102	0,08%	14 102	0,07%	14 102	0,07%
Jacques Lewiner	100	0,0005%	100	0,0005%	100	0,0005%
Stéphane Sallmard	1	0,000.005%			1	0,000.005%
<b>Fondateurs (absence d'action de concert)</b>	<b>716 283</b>	<b>3,90%</b>	<b>659 180</b>	<b>3,26%</b>	<b>659 180</b>	<b>3,25%</b>
COFA Invest	273 318	1,49 %	273 318	1,35 %	273 318	1,35 %
EDRIP	2 430 862	13,2 %	1 805 293	8,92 %	1 805 293	8,90 %
UFG Private Equity	534 775	2,91 %				
NBGI	1 331 898	7,25 %	905 429	4,47 %	905 429	4,46 %
BPI	1 395 696	7,60 %	1 825 222	9,02 %	1 825 222	9,00 %
<b>Fonds d'investissements (absence d'action de concert)</b>	<b>5 966 549</b>	<b>32,5%</b>	<b>4 809 262</b>	<b>23,8%</b>	<b>4 809 262</b>	<b>23,70%</b>
<b>Flottant</b>	<b>11 313 837</b>	<b>61.62%</b>	<b>14 369 706</b>	<b>70.99%</b>	<b>14 411 765</b>	<b>71,03%</b>
Gérard Hascoët (Président)			2 000	0,01 %	2 000	0,01 %
Marie Meynadier (Directeur général)	362 955	1,98%	362 955	1,79%	362 959	1,79%
Management & employés	362 955	1,98%	364 955	1,80%	364 959	1,80%
Actions propres	26 943**	0,00%	38 867**	0,00%	43 598**	0,00%
<b>Total</b>	<b>18 386 567</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 241 970</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 288 764</b>	<b>100,00%</b>

\* Il n'a pas été instauré de droit de vote double \*\* Les actions propres sont privées de droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote, au 31 décembre 2016, sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

18.1.2 Evolution de l'actionnariat à compter de la date d'introduction en bourse (15 février 2012)

Actionnariat	2016		2015		2014		2013		Le 15 février 2012 (Introduction en bourse)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Medivea	357 608	1,76%	357 608	1,77%	333 768	1,82%	333 768	1,85%	-	-
Polissage Garnier	89 418	0,44%	89 418	0,44%	83 457	0,45%	83 457	0,46%	-	-
Claude Hennion	138 312	0,68%	138 312	0,68%	172 890	0,94%	172 890	0,96%	172 890	0,96%
Yves Charpak	4 952	0,02%	4 952	0,02%	57 278	0,31%	72 278	0,40%	261 936	1,45%
Serge Charpak							38 886	0,22%	-	-
Dominique Charpak							38 886	0,22%	-	-
Keyzan Mazda	28 204	0,14%	28 204	0,14%	28 204	0,15%	28 204	0,16%	28 204	0,16%
Catherine Mazda	14 102	0,07%	14 102	0,07%	14 102	0,08%	14 102	0,08%	14 102	0,08%
Jacques Lewiner	100	0,00%	100	0,005%	100	0,005%	11 781	0,06%	11 781	0,06%
Colette de Botton-Lewiner							11 169	0,06%	11 169	0,06%
Fimalac							121 312	0,67%	225 615	1,25%
Eric Cloix	26 483	0,13%	26 483	0,13%	26 483	0,14%			52 306	0,29%
Nazanin Sahami									36 667	0,20%
Stéphane Sallamrd	1	0,00%			1	0,000005%	1	0,000005%	1	0,000005%
<b>Fondateurs</b>	<b>659 180</b>	<b>3,25%</b>	<b>659 180</b>	<b>3,26%</b>	<b>716 283</b>	<b>3,90%</b>	<b>926 734</b>	<b>5,16%</b>	<b>814 671</b>	<b>4,68%</b>
COFA Invest	273 318	1,35%	273 318	1,35 %	273 318	1,49 %	302 117	1,68 %	559 749	3,11%
EDRIP	1 805 293	8,90%	1 805 293	8,92 %	2 430 862	13,2 %	2 478 761	13,8 %	3 209 459	17,82%
UFG Private Equity					534 775	2,91 %	906 055	5,04 %	1 864 244	10,35%
NBGI	905 429	4,46%	905 429	4,47 %	1 331 898	7,25 %	1 358 143	7,56 %	1 758 501	9,8%
Bpifrance	1 825 222	9,00%	1 825 222	9,02 %	1 395 696	7,60 %	1 395 697	7,77 %	1 807 125	10,03%
<b>Fonds d'investissements</b>	<b>4 809 262</b>	<b>23,70%</b>	<b>4 809 262</b>	<b>23,8 %</b>	<b>5 966 549</b>	<b>32,5%</b>	<b>6 440 773</b>	<b>35,8%</b>	<b>9 199 078</b>	<b>0</b>
<b>Flottant</b>	<b>14 411 765</b>	<b>71,03%</b>	<b>14 369 706</b>	<b>70,99%</b>	<b>11 313 837</b>	<b>62,83%</b>	<b>10 513 070</b>	<b>58,5%</b>	<b>5 520 000</b>	<b>30,66%</b>
Gérard Hascoët	2 000	0,01%	2 000	0,01%						
Marie Meynadier	362 959	1,79%	362 955	1,79%	362 955	1,98%	86 955	0,48%	86 955	0,48%
Management & employés	364 959	1,80%	364 955	1,80%	362 955	1,98%	86 955	0,48%	86 955	0,48%
Actions propres	43 598 **	0,00%	38 867**	0,00%	26 943**	0,00%	38 046*	0,00%	53 866**	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 288 764</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 241 974</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 005 578</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 005 578</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 402 429</b>	<b>100%</b>

\*Les actions propres sont privées de droit de vote

### **18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Au 31 décembre 2016, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

L'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

### **18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'actionnaire de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Eos imaging compte trois administrateurs indépendants sur un total de six (voir le chapitre 16 du présent Document de référence).

### **18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.



---

## **19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

---

<b>19.1</b>	<b>OPERATIONS INTRAGROUPE .....</b>	<b>210</b>
<b>19.2</b>	<b>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</b>	<b>210</b>

**19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE**

Les opérations intra-groupe sont décrites au paragraphe 7.2 « Société du Groupe » du présent Document de référence.

**19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Voir le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés des comptes arrêtés au 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

---

## **20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

---

<b>20.1</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>212</b>
<b>20.2</b>	<b>ETATS FINANCIERS SOCIAUX .....</b>	<b>252</b>
<b>20.3</b>	<b>VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES .....</b>	<b>278</b>
<b>20.4</b>	<b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....</b>	<b>283</b>
<b>20.5</b>	<b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....</b>	<b>284</b>
<b>20.6</b>	<b>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE...</b>	<b>284</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**20.1.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<i>Note</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
Ecarts d'acquisition	<i>e</i>	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	<i>f</i>	3 047	2 454
Immobilisations corporelles	<i>g</i>	1 494	1 404
Actifs financiers	<i>h</i>	120	107
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 792</b>	<b>9 097</b>
Stocks et encours	<i>i</i>	2 960	4 684
Clients et comptes rattachés	<i>j</i>	25 011	19 313
Autres actifs courants	<i>j</i>	6 106	4 980
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>k</i>	14 909	14 091
<b>Total des actifs courants</b>		<b>48 987</b>	<b>43 068</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>58 779</b>	<b>52 164</b>

<b>PASSIF</b>	<i>Note</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
Capital social	<i>l</i>	203	202
Actions propres		(339)	(317)
Primes liées au capital		70 649	70 571
Réserves		(42 850)	(36 173)
Réserves de conversion		1 276	665
Résultat consolidé, part du groupe		(6 172)	(7 181)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>22 768</b>	<b>27 768</b>
Provisions	<i>m</i>	773	295
Passifs financiers non courants	<i>n</i>	14 019	12 837
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>14 793</b>	<b>13 132</b>
Passifs financiers courants - <i>Part à moins d'un an</i>	<i>n</i>	4 745	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<i>o</i>	7 844	5 389
Autres passifs courants	<i>o</i>	8 629	5 876
<b>Total des passifs courants</b>		<b>21 218</b>	<b>11 265</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>58 779</b>	<b>52 164</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2016	2015
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Chiffre d'affaires	<i>p</i>	30 773	21 812
Autres produits	<i>p</i>	2 324	1 844
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>33 097</b>	<b>23 656</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coûts directs de production et service	<i>s</i>	(16 198)	(11 619)
Coûts indirects de production et service	<i>s</i>	(3 826)	(3 487)
Recherche et développement	<i>s</i>	(3 887)	(3 744)
Ventes, clinique et marketing	<i>s</i>	(8 655)	(7 041)
Réglementaire	<i>s</i>	(699)	(627)
Coûts administratifs	<i>s</i>	(3 912)	(3 581)
Paiements fondés sur des actions	<i>r</i>	(484)	(218)
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>(37 660)</b>	<b>(30 317)</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(4 563)</b>	<b>(6 661)</b>
Charges financières	<i>t</i>	(1 658)	(617)
Produits financiers	<i>t</i>	50	97
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(6 172)</b>	<b>(7 181)</b>
Charge d'impôt	<i>u</i>		
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe</b>		<b>(6 172)</b>	<b>(7 181)</b>
<b>Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>			
Ecart de conversion sur entités étrangères		611	447
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>			
Ecart actuariels sur engagements retraites		19	66
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>(5 541)</b>	<b>(6 668)</b>
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	<i>x</i>	(0,30)	(0,38)

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
<b>31-déc.-14</b>	<b>184</b>	<b>62 037</b>	<b>(249)</b>	<b>(31 481)</b>	<b>218</b>	<b>(5 245)</b>	<b>25 464</b>
Affectation du résultat N-1				(5 245)		5 245	
Augmentation de capital	18	8 511					8 530
Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		22					22
Variation des écarts de conversion					447		447
Variation des écarts actuariels				66			66
Résultat de la période N						(7 181)	(7 181)
Paiements en actions				488			488
Actions propres			(68)				(68)
<b>31-déc.-15</b>	<b>202</b>	<b>70 571</b>	<b>(317)</b>	<b>(36 173)</b>	<b>665</b>	<b>(7 181)</b>	<b>27 768</b>
Affectation du résultat N-1				(7 181)		7 181	
Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		46					46
Souscription de BSA		32					32
Variation des écarts de conversion					611		611
Variation des écarts actuariels				19			19
Résultat de la période N						(6 172)	(6 172)
Paiements en actions				484			484
Actions propres			(22)				(22)
<b>31-déc.-16</b>	<b>203</b>	<b>70 649</b>	<b>(339)</b>	<b>(42 850)</b>	<b>1 276</b>	<b>(6 172)</b>	<b>22 768</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)**

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2016	2015
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u></b>			
Résultat net consolidé		(6 172)	(7 181)
Elimination des amortissements et provisions		1 701	1 157
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		484	218
Intérêts financiers		473	
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(3 514)</b>	<b>(5 806)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>			
<i>Stocks et encours</i>		1 723	(1 858)
<i>Clients et comptes rattachés</i>		(5 407)	(4 498)
<i>Autres actifs courants</i>		(1 074)	(1 116)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		2 455	(89)
<i>Autres passifs courants</i>		2 514	669
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>		<b>(3 302)</b>	<b>(12 698)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 764)	(1 537)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		31	1
Variation des actifs financiers		(13)	61
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>		<b>(1 746)</b>	<b>(1 475)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Augmentation de capital			8 302
Emission de BSA		32	
Emission emprunt obligataire		5 000	9 912
Créances mobilisées		1 013	
Avances remboursables et intérêts financiers		(34)	29
Avances remboursables - remboursements		(524)	(123)
Acquisition d'actions propres		(2 866)	(4 441)
Cession d'actions propres		2 844	4 373
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>5 465</b>	<b>18 052</b>
Incidences des variations des cours des devises		401	58
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>818</b>	<b>3 937</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		14 091	10 154
Concours bancaires à l'ouverture			
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>14 091</b>	<b>10 154</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		14 909	14 091
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>14 909</b>	<b>14 091</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>818</b>	<b>3 937</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**a. La société**

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé quatre filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

**b. Evénements significatifs**

Emission d'obligations

Le 29 juin 2016, la Société a émis la troisième et dernière tranche de 5 000 000 d'obligations simples au prix de 1 euro pour un montant total de 5 000 000 euros (remboursables dans les mêmes conditions que les deux tranches précédentes).

De la même manière que pour les deux premières tranches, un fond s'est engagé à souscrire l'ensemble de ces titres.

Avance remboursable BPIFrance et abandon de créance :

Lors du comité de suivi des projets collaboratifs du 27 janvier 2016, BPIFrance a prononcé un constat de succès commercial partiel pour EOS imaging, avec un abandon de créance de 268 928 euros.

Démission administrateur :

NBGI Private Equity a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2016.

Obtention de l'accord de commercialisation d'EOS en Chine :

Le Groupe a obtenu en mars 2016 l'autorisation des autorités réglementaires chinoises (China Food and Drug Administration, CFDA) pour commercialiser le système EOS en Chine.

Acquisition de droits de licence :

Le Groupe a acquis en février 2016 des droits exclusifs de commercialisation d'une technologie de simulation biomécanique du rachis auprès de la société canadienne Spinologics, sous réserve d'obtention des agréments.

Accord de partenariat avec Stryker :

Le Groupe a signé en mars 2016 avec la société Stryker un accord de co-promotion en Grande-Bretagne.

Accord de partenariat avec Medtronic :

Le Groupe a signé en avril 2016 un accord de co-marketing avec Medtronic Japon.

Accord de partenariat avec Anatoscope :

Le 21 juillet 2016, le Groupe a annoncé un partenariat exclusif avec Anatoscope (Montpellier, France).



## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### Autorisation de la FDA pour kneeEOS :

En novembre 2016, EOS imaging annonce avoir obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux Etats-Unis. kneeEOS vient compléter le portefeuille de solutions EOSapps dédiées aux traitements orthopédiques les plus courants.

### **c. Arrêté des comptes**

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 22 mars 2017.

### **d. Principes et méthodes comptables**

#### **Base de préparation des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (voir paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions »).

#### **Référentiel comptable**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2016 sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Initiative Informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2012-2014) ;
- Amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation » ;

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- Amendements à IAS 27 intitulés "La mise en équivalence dans les états financiers individuels".

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2016.

Les normes adoptées par l'Union Européenne, mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2016, sont les suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ».

Les normes non encore adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Clarification IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) ;
- Amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

L'analyse des impacts générés par l'application de ces normes est en cours. A la date de rédaction de ce présent document, la Direction ne prévoit pas d'impact significatif.

### **Méthodes de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société consolidante.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH

- OneFit Médical
- EOS Imaging Pte Ltd

### **Investissements nets à l'étranger**

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

### **Regroupements d'entreprises**

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il doit être directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

### **Immobilisations incorporelles**

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### ***Frais de recherche et développement***

La société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- Sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- Sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

### **Brevets**

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

### **Logiciels**

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

### **Actifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ».

***Actifs disponibles à la vente***

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

***Actifs détenus jusqu'à leur échéance***

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

***Prêts et Créances***

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

***Actifs à la juste valeur par le compte de résultat***

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

### **Valeur recouvrable des actifs non courants**

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateurs de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des Cash-Flow actualisés avec des flux pour les années de 2017 à 2022 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 6 ans,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 1 %. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

-

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point.
- Variation du taux de croissance à l'infini de + ou – 1 point.

En 2016, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et sur le résultat de l'exercice.

### **Stocks et encours**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

### **Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### **Capital**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

### **Paiements fondés sur des actions**

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit au paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions », à l'exception du plan d'AGA 2016, la charge ayant été jugée non significative sur la période.

## **OBSA**

EOS imaging a procédé à l'émission, le 9 janvier 2015, de 60 000 OBSA d'une valeur nominale de 9 € chacune. L'emprunt est d'une durée de 4 ans et porte intérêt à Euribor + 7.75%.

A chaque OBSA sont rattachés 3 BSA, donnant chacun le droit de souscrire à une action de l'émetteur pour un prix d'exercice de 4.71 €. Les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans suivant leur date de souscription.

Concomitamment à l'émission de ces OBSA, la Société a émis deux tranches d'obligations simples de 5 m€ d'une durée de 4 ans et portent intérêt à EURIBOR + 7.75%.

Outre le taux d'intérêt facial, l'ensemble des émissions porte des intérêts complémentaires de 2% capitalisés annuellement et 3% d'exit fees payables à l'échéance de remboursement en capital.

Par ailleurs, des frais de structuration sont également facturés à hauteur de 2.5% pour la première émission et de 2% pour la deuxième et la troisième tranche d'obligation simple.

Les OBSA sont des instruments composés, tels que définis par la norme IAS 32.28. La trésorerie reçue par le Groupe au titre de chaque OBSA est représentative de l'émission d'un instrument de dette et de l'émission d'un instrument de capitaux propres (les BSA).

La ventilation initiale de cette trésorerie a été réalisée conformément aux dispositions d'IAS 32.31 et .32., à savoir :

- La valeur comptable initiale de la composante dette correspond à la juste valeur de l'instrument et est obtenue en actualisant les flux de trésorerie de la dette au taux auquel l'émetteur aurait émis en l'absence de la composante capitaux propres. La dette a été évaluée selon la méthode du coût amorti. Les frais encourus pour la mise en place du contrat obligataire étant inclus dans le taux d'intérêt effectif de l'emprunt qui ressort à 13%.
- La valeur comptable de la composante capitaux propres (BSA) est obtenue par différence entre la trésorerie reçue et la valeur initiale de la composante dette.

## **Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

### ***Passifs financiers au coût amorti***

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

### ***Passifs à la juste valeur par le compte de résultat***

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.



### **Subventions et avances conditionnées**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces avances remboursables est fourni au paragraphe n – « Passifs financiers non courants ».

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

### **Provisions**

#### ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

#### ***Provision pour garantie***

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

#### ***Engagement de retraite***

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

### **Produits des activités ordinaires**

#### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité du Groupe.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

#### ***Autres produits***

##### ***\*) Subventions***

Depuis sa création, le groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements. Cf. également « Subventions et avances conditionnées »

### *\*) Crédit d'impôt recherche*

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

### **Contrats de location**

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### **Impôt sur les bénéfices**

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

### **Information sectorielle**

La Société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord mais gère le marché mondial de manière homogène.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la Société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les paragraphes p – « Produits des activités ordinaires » et g – « Immobilisations corporelles ».

### **Autres éléments du résultat global**

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD\$ et €/SING\$ sur la partie de créances intragroupes envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

### **Estimations et jugements comptables déterminants**

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

#### **e. Ecart d'acquisition**

##### **Acquisition de la société OneFit Médical :**

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission, au bénéfice des anciens actionnaires de OneFit Médical, de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser aux anciens actionnaires de OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société OneFit Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits au paragraphe « e- Ecart d'acquisition », les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrats de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Un test de dépréciation réalisé en date du 31 décembre 2016 sur l'ensemble de l'UGT, sert sur l'ensemble des actifs du groupe. Aucune dépréciation n'a été constatée.

### **f. Immobilisations incorporelles**

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	31 décembre 2015	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de taux de change	31 décembre 2016
Frais de développement	3 532	948	89			4 569
Logiciels	1 322	272	(67)	(5)	3	1 524
Brevets	477	32				509
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>5 330</b>	<b>1 252</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>	<b>6 602</b>
Frais de développement	1 912	531				2 443
Logiciels	903	138			3	1 043
Brevets	61	8				70
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>2 876</b>	<b>677</b>			<b>3</b>	<b>3 556</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>2 454</b>	<b>575</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>		<b>3 047</b>

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur EOS, la station d'imagerie, sur sterEOS, la station de reconstruction 3D ainsi que sur les applications logicielles.

Outre les développements internes, les frais de recherche et développement intègrent les coûts de licences liés aux partenariats conclus notamment avec Spinologics et Anatoscope (voir paragraphe « b – Evènements significatifs »).

### **g. Immobilisations corporelles**

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

<b>Immobilisations corporelles</b>	31 décembre 2015	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de taux de change	31 décembre 2016
Agencements et installations	902	41	22		7	972
Installations et matériels techniques	1 812	119	31			1 963
Matériel de bureau et informatique	687	72			5	763
Mobilier	4					4
Immobilisations en cours	126	285	(76)	(26)		309
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>3 531</b>	<b>516</b>	<b>(22)</b>	<b>(26)</b>	<b>12</b>	<b>4 011</b>
Agencements et installations	531	82			5	618
Installations et matériels techniques	1 035	220				1 255
Matériel de bureau et informatique	561	77	(4)		4	639
Mobilier		1	4			4
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>2 127</b>	<b>380</b>			<b>9</b>	<b>2 516</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>1 405</b>	<b>136</b>	<b>(22)</b>	<b>(26)</b>	<b>3</b>	<b>1 494</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

<b>Immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
France	4 415	3 701
Amérique du Nord	126	159
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b>	<b>4 541</b>	<b>3 860</b>

**h. Actifs financiers et autres actifs**

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<b>Immobilisations financières</b>	31 décembre 2015	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de taux de change	31 décembre 2016
Dépôts de garantie	107	19		(7)	1	120
<b>Total net des immobilisations financières</b>	<b>107</b>	<b>19</b>		<b>(7)</b>	<b>1</b>	<b>120</b>

**i. Stocks et encours**

<b>Stocks et en-cours</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Stocks composants	2 652	2 145
Stocks produits finis	345	2 539
Dépréciation	(37)	
<b>Total net des stocks et en-cours</b>	<b>2 960</b>	<b>4 684</b>

La baisse du poste de 1,7 millions d'euros s'explique par la diminution du stock de produits finis particulièrement élevé au 31 décembre 2015.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**j. Créances clients et autres actifs courants**

**Clients et comptes rattachés**

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Clients et comptes rattachés	25 308	19 432
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(296)	(118)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>25 011</b>	<b>19 313</b>

L'évolution des créances clients de l'ordre de 30% s'explique par :

- Une hausse de l'activité de 41% au cours de l'exercice ;
- Une forte baisse du délai de règlement de 26%, corrélée à une réduction significative du délai moyen d'installation des équipements vendus.

Les créances qui présentent un risque de non recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de divers critères comme l'existence de risques de non recouvrement, ou de l'expérience développée par le Groupe avec le distributeur débiteur.

**Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Crédit d'impôt recherche / CICE / CII	1 502	1 614
Fournisseurs - avoirs à recevoir	1 106	742
Taxe sur la valeur ajoutée	999	1 107
Charges constatés d'avance	784	424
Subventions à recevoir	1 558	993
Autres créances	157	100
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>6 106</b>	<b>4 980</b>

La ligne Crédit d'impôt recherche / CICE / CII reprend :

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) au 31 décembre 2016 correspondant au produit comptabilisé au titre des dépenses exposées au cours de l'exercice par les sociétés EOS imaging et OneFit pour des montants respectifs de 1 131 k€ et 221 k€, ainsi que le CIR du Canada pour 33 k€ ;
- Le CICE de l'exercice 2016 des deux sociétés pour des montants respectifs de 66 k€ et 33 k€ ;
- Le CII de l'exercice 2016 de la société OneFit pour 17 k€ ;

Les sommes provisionnées au 31 décembre 2015, ont été encaissées par les sociétés au cours de l'exercice 2016, à l'exception de celui du Canada pour 33 k€.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

La créance de TVA correspond principalement aux demandes de remboursement des crédits de TVA constatés en juillet et novembre 2016 à hauteur respectivement de 300 k€ et 253 k€, le solde correspond à la TVA déductible sur biens et immobilisations.

Les charges constatées d’avance correspondent essentiellement à des loyers, des primes d’assurance et des frais de congrès.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisés au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2016 et non encore encaissés à cette date.

### **Crédit d’impôt recherche et Crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi**

L’évolution du crédit d’impôt recherche se présente comme suit :

<b>Bilan créance clôture 31-12-2014</b>	<b>2 278</b>
Produit	1 504
Paielements	(2 243)
Reclassement	78
Variation de change	(2)
<b>Bilan créance clôture 31-12-2015</b>	<b>1 614</b>
Produit	1 483
Paielements	(1 596)
Reclassement	
Variation de change	1
<b>Bilan créance clôture 31-12-2016</b>	<b>1 502</b>

### **k. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dépôts bancaires à court terme	14 747	13 907
SICAV monétaires	162	184
<b>Total</b>	<b>14 909</b>	<b>14 091</b>

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 9,7 millions d’euros dont 0,8 million d’euros détenus par les filiales américaine, canadienne et singapourienne ;
- D’un compte à terme de 5 millions d’euros. D’une durée d’un mois renouvelable par tacite reconduction, le compte à terme est rémunéré au taux de 0,2% ;
- De liquidités d’un montant de 162 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d’un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2016.

La trésorerie est essentiellement libellée en euros pour un montant de 14, 1 millions d’euros au 31 décembre 2016. Le solde, soit 0,8 million d’euros est libellé en dollars US à hauteur de 0,7 million d’euros, en dollars canadiens et singapouriens à hauteur de 0,1 million d’euros.



## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### I. Capital

#### Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
<b>Total au 31 décembre 2014</b>		<b>183 866</b>	<b>62 037 094</b>	<b>18 386 567</b>
16/02/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	133	77 013	13 301
28/02/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	60	34 514	5 961
03/03/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	238	138 034	23 840
23/06/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	44	4 392	4 436
24/06/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	50	4 910	4 960
08/10/2015	Augmentation de capital	17 899	8 261 925	1 789 909
15/11/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	3	342	345
03/12/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	127	12 528	12 655
<b>Total au 31 décembre 2015</b>		<b>202 420</b>	<b>70 570 752</b>	<b>20 241 974</b>
01/03/2016	Souscription BSA		32 300	
08/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	1 980	2 000
11/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
14/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	18	1 772	1 790
16/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	80	7 920	8 000
30/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	50	4 944	4 994
02/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	10	990	1 000
01/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	28	2 729	2 757
05/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	61	6 030	6 091
06/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	45	4 413	4 458
07/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	77	7 623	7 700
08/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
<b>Total au 31 décembre 2016</b>		<b>202 888</b>	<b>70 649 374</b>	<b>20 288 764</b>

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- En date du 25 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 190 000 BSA au profit d'administrateurs, dont 150 000 BSA ont été souscrits le 5 février 2016 et 40 000 BSA le 30 mars 2016.
- Exercice de 46 790 options, donnant lieu à la création de 46 790 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit à 202 888 euros. Il est divisé en 20 288 764 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

#### Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient au 31 décembre 2016, 43 598 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 339 k€.

#### Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la Société, en cours au 31 décembre 2016, sont les suivants :

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2016
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	470 389
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	292 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	13 625
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	273 432
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	205 750
Actions gratuites	08/12/2015	- €	172 000
BSA	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	133 000
Actions de performance	15/12/2016	- €	280 000
			<b>2 190 821</b>

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée au paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions ».

**m. Provisions**

**Engagement des indemnités de fin de carrière**

	31 décembre 2015	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2016
Indemnités de départ à la retraite	295	44		339
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>44</b>		<b>339</b>

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2016	31/12/2015
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85 %	2,35 %
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2011-2013	INSEE TD / TV 2009-2011
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 7,25%, lissé par classe d'âge	Taux moyen de 6,6%, lissé par classe d'âge

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

### Litiges

	31 décembre 2015	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2016
Litiges		434		434
<b>Total</b>		<b>434</b>		<b>434</b>

La provision pour litiges concerne notamment des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2016. Les montants provisionnés sont en accord avec les principes décrits au paragraphe « d – Principes et méthodes comptables / Provisions ».

### **n. Passifs financiers courants et non courants**

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Emprunts obligataires	15 283	9 642
Avances BPI - Ardea	968	1 695
Prêt à taux zéro	1 500	1 500
Créances mobilisées	1 013	
<b>Total</b>	<b>18 764</b>	<b>12 837</b>

La progression de 5,9 m€ des passifs financiers sur l'exercice s'analyse de la manière suivante :

- Progression de 5,6 m€ : émission de la troisième tranche de l'emprunt obligataire, telle que présentée en paragraphe b. « Evènements significatifs », incluant également les frais financiers ;
- Diminution du poste des avances remboursables de l'ordre de 0,7 m€ : impact de l'abandon de créance, tel que présenté en note 2 et remboursements selon les échéanciers prévus.
- Constatation de créances mobilisées pour 1 m€.

### Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€. Les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.
- Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financiers. Ainsi la Société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette aide étant intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. Au cours de l'exercice 2016, EOS

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

imaging a procédé au deuxième remboursement en juillet 2016 pour un montant de 90 k€. Le solde est ainsi ramené à 384 k€ au 31 décembre 2016.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet ayant été prononcé en 2015, les remboursements constatés au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 69 k€. Le solde de l'avance est ainsi porté à 181 k€ au 31 décembre 2016.
- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Au 31 décembre 2016, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 97,5 k€.
- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficie enfin d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

### Autres avances

Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 44 k€.

Onefit Médical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement. Au 31 décembre 2016, le solde de cette avance est de 11 k€.

### Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est en avril 2017.

#### **o. Passifs financiers et autres passifs courants, dettes fournisseurs**

##### Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 844	5 389
<b>Total</b>	<b>7 844</b>	<b>5 389</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

L'augmentation de 46% au cours de l'exercice des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique essentiellement par le développement de l'activité.

**Autres passifs courants**

**Provisions à moins d'un an**

	31 décembre 2015	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2016
Garanties données aux clients	819	600	(451)	968
<b>Total</b>	<b>819</b>	<b>600</b>	<b>(451)</b>	<b>968</b>

L'évolution de la provision pour garantie en 2016 est liée à :

- La réévaluation des coûts de maintenance des équipements sous garantie ;
- La progression du nombre d'équipements sous garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

**Autres passifs courants**

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dettes fiscales	827	369
Dettes sociales	2 468	1 876
Autres dettes	950	965
Produits constatés d'avance	3 416	1 848
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>7 661</b>	<b>5 057</b>

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et congés à payer. L'évolution du poste s'explique principalement par une hausse des effectifs en fin d'exercice, comparativement à fin 2015 (+7 personnes), ainsi que d'une hausse des provisions bonus compte tenu des performances réalisées sur 2016.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer d'un montant de 856 k€ au titre des ventes d'équipements réalisées en 2015 et 2016.

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement de la facturation de maintenance. L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance dans le cadre des contrats de ventes d'équipements incluant plus d'une année de garantie.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat**

Exercice clos le 31 décembre 2016	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	120		120		
Clients et comptes rattachés	25 011		25 011		
Autres actifs courants	6 106				6 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 909	14 909			
<b>Total actif</b>	<b>46 146</b>	<b>14 909</b>	<b>25 132</b>		<b>6 106</b>
Passifs financiers à long terme	14 019			14 019	
Passifs financiers à court terme	4 745			4 745	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 844			7 844	
Autres passifs courants	8 629				8 629
<b>Total passif</b>	<b>35 237</b>			<b>26 608</b>	<b>8 629</b>

L'échéancier des passifs financiers est présenté au paragraphe « y – Gestion des risques financiers / Risques de liquidités ».

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Revenus sur équivalents de trésorerie	164	
<b>Total juste valeur par résultat</b>	<b>164</b>	

**p. Produits des activités ordinaires**

**Chiffres d'affaires et autres produits**

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Ventes d'équipements	25 062	17 850
Ventes de services	4 697	3 133
Ventes de consommables et services associés	1 014	830
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>
Subventions	941	446
Crédit d'impôt recherche	1 383	1 398
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>33 097</b>	<b>23 656</b>

EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2016 de 30.8 millions d'euros, en croissance de

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

41%.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu la vente de 60 équipements EOS®, contre 44 en 2015. Le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 25,1 millions d'euros, en croissance de 40%.

Les revenus récurrents s'élèvent à 5,7 millions d'euros, en croissance de 44%. Ils se décomposent en revenus de maintenance et en ventes de consommables et de services, qui ont progressé respectivement de 50% à 4,7 millions d'euros, et de 22% à 1 million d'euros.

### **Chiffre d'affaires par zone géographique**

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
EMEA	11 415	9 167
Amérique du Nord	15 370	10 439
Asie-Pacifique	3 235	2 207
Amérique Latine	752	-
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>30 773</b>	<b>21 812</b>

Les ventes d'EOS imaging en Amérique du Nord s'élèvent à 15,4 millions d'euros, en croissance de 47%. Elles représentent 50% des ventes du Groupe en 2016.

La zone Europe-Moyen Orient est en croissance de 25% et représente un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros.

Les ventes en Asie Pacifique s'élèvent à 3,2 millions d'euros, en croissance de 47%. Cette progression traduit la poursuite du renforcement du réseau de distribution initiée début 2016.

Les ventes Amérique Latine s'élèvent à 0,8 million d'euros. Elles reflètent la signature d'un premier contrat au Brésil.

### **q. Charges de personnel**

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Salaires	9 414	7 375
Charges sociales	3 461	3 062
Engagements de retraite	57	59
Paiements en actions	484	218
<b>Total charges du personnel</b>	<b>13 417</b>	<b>10 714</b>
<b>Effectifs moyens</b>	<b>132</b>	<b>116</b>

Les charges de personnel ont progressé de 25% au cours de l'exercice. L'augmentation de 23% des salaires et charges sociales résulte des recrutements réalisés en 2015, reflétés en totalité en 2016, ainsi que, dans une moindre mesure, de ceux réalisés en 2016.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

L'effectif moyen consolidé 2016 s'élève à 132 personnes, contre 116 personnes au 31 décembre 2015, soit une évolution de +14%

### r. Paiements fondés sur des actions

Les plans émis par la société, et en cours au 31 décembre 2016, sont décrits dans le paragraphe I – « Capital ».

#### Options de souscription

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 21 septembre 2012 a émis 376.916 options de souscription au profit de salariés de la Société ; ces options donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,07 euros. Aucune action n'a été souscrite au cours de l'exercice 2016.

Les options octroyées aux salariés par le conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Ainsi, la charge reconnue au 31 décembre 2016 au titre de ces options de souscriptions est de 27 k€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 7 ans
- Taux de dividendes : nul
- Volatilité correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables :

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 23 mai 2014 a émis 223.000 options de souscription au profit de salariés de la Société ; ces options donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 6,14 euros. Au 31 décembre 2016, aucune option n'a été souscrite.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 7 ans
- Volatilité : 33,89%
- Taux sans risque : 0,89% à 1,16%
- Taux de dividendes et turnover : nul



## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% à compter du 23/05/2015, 25% à compter du 23/05/2016, 25% à compter du 23/05/2017 et le solde à compter du 31/12/2018.

La charge reconnue au 31 décembre 2016 au titre de ces options est de 90 k€.

Le conseil d'administration du 25 janvier 2016 a émis 190.000 bons de souscriptions d'action au profit de deux administrateurs de la société ; ces BSA donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 3,42 euros.

Les bénéficiaires avaient jusqu'au 30 mars 2016 pour souscrire au plan en réglant un prix de souscription à hauteur de 0,17€ par BSA.

Les 2 bénéficiaires ont souscrit au plan respectivement le 3 février 2016 et le 29 mars 2016.

Ces BSA pourront être exercées :

- à hauteur de 33% à compter du 24 janvier 2017
- à hauteur de 33% supplémentaires à compter du 24 janvier 2018
- le solde, à compte du 24 janvier 2019

Les BSA sont exerçables jusqu'au 24 janvier 2026.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 6,5 ans
- Volatilité : 36,19%
- Taux sans risque : 0,04% à 0,15%
- Taux de dividendes et turnover : nul

Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% à compter du 23/05/2015, 25% à compter du 23/05/2016, 25% à compter du 23/05/2017 et le solde à compter du 31/12/2018.

La charge reconnue au 31 décembre 2016 au titre de ces options est de 44 k€.

### **Actions gratuites**

Le 8 décembre 2015, le Groupe a décidé l'émission de 181 500 actions gratuites. La charge reconnue, au 31 décembre 2016, au titre de ces actions est de 324 k€. (Cf. 17.3.1).

Le 15 décembre 2016, le Groupe a décidé l'émission de 133 000 actions gratuites ainsi que l'attribution de 280 000 actions de performance. Aucune charge n'a été reconnue au 31 décembre 2016, le montant ayant été jugé non significatif sur la période concernée.

Synthèse :

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA 2012	SO 2014	BSA 2016
Volatilité	39.93%	40,75% à 41,62%	38.06%	40.98%	37.82%	33.89%	36.19%

- Taux d'intérêt sans risque qui correspondent aux taux des emprunts de l'état aux dates d'octroi :

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA 2012	SO 2014	Actions gratuites	BSA 2016
Taux sans risque	4.60%	2,68% à 3,14%	3.11%	1,32% à 1,77%	1,00% à 1,29%	0,89% à 1,16%	-0,04% à 0,12%	0,04% à 0,15%

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions et sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€ et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€ et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€ et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€ et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites		133 000	
Actions de performance		280 000	
<b>Total</b>			<b>6 587</b>

En cas de départ de la société avant leur date de levée, les options octroyées avant 2012 devenaient acquises et exerçables. Il n'y a donc pas eu de période d'acquisition pour ces attributions et la juste valeur du plan a été comptabilisée immédiatement et en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiement fondé sur les actions ».

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

(en milliers d'euros)	Actions gratuites	SO 2012	BSA	SO 2014	Actions gratuites	BSA	Total
31/12/2012	852	91					943
31/12/2013	888	190	47				1 125
31/12/2014	114	130	26	125			395
31/12/2015		33	11	155	19		218
31/12/2016		27		90	323	44	484
<b>Total</b>	<b>1 854</b>	<b>471</b>	<b>84</b>	<b>370</b>	<b>342</b>	<b>44</b>	<b>5 783</b>

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée au paragraphe I – « Capital ».

**s. Détail des charges opérationnelles**

**Coûts directs de production et de service**

Coûts directs de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Achats et sous-traitance	14 203	10 098
Charges de personnel	1 233	939
Redevances	613	447
Amortissements et provisions	149	135
<b>Total des coûts directs de production et service</b>	<b>16 198</b>	<b>11 619</b>

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS Imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes de production d'équipement sur la période.

L'augmentation de 33% au cours de l'exercice de la base installée maintenue, dont une partie uniquement fait l'objet de facturation dans le cadre d'un contrat de maintenance s'est traduite par une progression conjointe de la consommation de pièces détachées, qui a légèrement pénalisé le taux de marge de l'exercice.

En contrepartie, la hausse de 3% du prix de vente moyen des équipements a permis une progression de la marge brute de l'ordre de 2 points.

Il ressort de ces deux principales composantes une hausse du taux de marge de 0,7 point, qui s'établit à 47,4%, contre 46,7% en 2015.

**Coûts indirects de production et de service**

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION  
FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

<b>Coûts indirects de production et service</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats et sous-traitance	1 081	1 085
Frais de déplacement	930	826
Charges de personnel	1 733	1 506
Amortissements et provisions	82	70
<b>Total des coûts indirects de production et service</b>	<b>3 826</b>	<b>3 487</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Recherche et développement**

<b>Recherche et développement</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats et sous-traitance	724	817
Frais de déplacement	44	59
Charges de personnel	2 331	2 161
Amortissements et provisions	788	706
<b>Total recherche et développement</b>	<b>3 887</b>	<b>3 744</b>

**Ventes, clinique et marketing**

<b>Ventes, clinique et marketing</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats et sous-traitance	2 117	1 797
Foires et expositions	518	542
Frais de déplacement	1 062	1 040
Charges de personnel	4 958	3 662
<b>Total ventes et marketing</b>	<b>8 655</b>	<b>7 041</b>

**Réglementaire**

<b>Réglementaire</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats et sous-traitance	234	202
Frais de déplacement	10	16
Charges de personnel	455	410
<b>Total réglementaire</b>	<b>699</b>	<b>627</b>

**Coûts administratifs**

<b>Coûts administratifs</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats et sous-traitance	2 363	2 338
Frais de déplacement	80	94
Charges de personnel	1 208	873
Amortissements et provisions	260	275
<b>Total coûts administratifs</b>	<b>3 912</b>	<b>3 581</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**t. Produits et charges financiers**

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	1 758	496
Différence de change	41	120
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 799</b>	<b>617</b>
Revenus sur équivalents de trésorerie	164	
Différence de change	27	97
<b>Total des produits financiers</b>	<b>191</b>	<b>97</b>
<b>Produits financier nets</b>	<b>(1 608)</b>	<b>(520)</b>

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté dans le paragraphe b – Evènements significatifs.

Les autres postes concernent principalement les différences de change.

**u. Charge d'impôt**

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 49 040 k€.
- Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 18 936 kUS\$, soit un total de 17 964 k€ au 31 décembre 2016.
- Reportables entre 2016 et 2035 au Canada pour un montant de 2 396 kCA\$, soit un total de 1 689 k€ au 31 décembre 2016.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits dans le paragraphe d – « Principes et méthodes comptables » / « Impôt sur les bénéfices ».

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

	2016	2015
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(6 172)	(7 181)
Charge d'impôt effective		
<b>Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires</b>	<b>(6 172)</b>	<b>(7 181)</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>33.33%</i>	<i>33.33%</i>
Charge d'impôt théorique	(2 057)	(2 394)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	77	
- Paiements en actions	161	73
- Autres produits non imposables (CIR)	- 461	(473)
- Crédits d'impôts (CICE)	- 33	
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	2 313	2 794
Charge d'impôt effective		
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

**v. Engagements**

**Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Deux des baux ayant une échéance en 2017, le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2016 :

*EOS imaging SA :*

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	369 931 €	210 048 €	159 883 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>369 931 €</b>	<b>210 048 €</b>	<b>159 883 €</b>	<b>-</b>

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 312 k€.

*EOS image Inc :*

<i>Données en USD</i>	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	\$ 144 832	\$ 72 887	\$ 71 945	-
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 144 832</b>	<b>\$ 72 887</b>	<b>\$ 71 945</b>	<b>-</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**w. Relations avec les parties liées**

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Rémunérations et avantages en nature	1 843	1 311
Paiements en actions	54	
Jetons de présence	155	145
<b>Total</b>	<b>2 051</b>	<b>1 456</b>

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées dans le paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions ».

**x. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Résultat net (en milliers d'euros)	(6 172)	(7 181)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	20 246 316	18 847 094
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>(0.30)</b>	<b>(0.38)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	21 992 471	20 259 726

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

**y. Gestion des risques financiers**

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.



## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### **Risque de liquidité**

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements des avances publiques consenties qui sont détaillées au paragraphe n. « Passifs financiers courants et non courants » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

<b>Echéancier des passifs financiers</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an et à 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires	15 283	2 999	12 284	
Avances BPI - Ardea	968	232	618	116
Prêt à taux zéro	1 500	500	1 000	
Créances mobilisées	1 013	1 013		
<b>Total passif</b>	<b>18 764</b>	<b>4 745</b>	<b>13 902</b>	<b>116</b>

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant l'emprunt obligataire, le contrat d'emprunt prévoit un certain nombre d'obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains ratios (endettement net maximum, service de remboursement de la dette / chiffre d'affaires). Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d'emprunt obligataire, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par la Société.

Sur la base de cet examen, la Société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

### **Risque de change**

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc., en SING\$ de EOS imaging Pte. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

L'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2016, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- Une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 981 k€ ;
- Une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 981 k€.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque de crédit**

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2016, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
  - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
  - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
  - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
  - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Ainsi, le DSO à fin décembre 2016 est de 211 jours, contre 284 jours à fin décembre 2015. La baisse de 26% de ce DSO résulte essentiellement d'une réduction significative du délai moyen d'installation des équipements vendus.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par le Groupe avec le distributeur débiteur.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

### **Juste valeur**

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

### **z. Honoraires des commissaires aux comptes**

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>		
	Deloitte	Fi Solutions	Actis
<b>Audit</b>			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	55	26	4
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	33		
<b>Sous Total</b>	<b>88</b>	<b>26</b>	<b>4</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>			
<i>Juridique, social, fiscal</i> <i>Autres</i>			
<b>Sous Total</b>			
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>26</b>	<b>4</b>

### **aa. Evénements postérieurs à la clôture**

#### **Réalisation d'un placement privé :**

Le 21 avril 2017, EOS imaging a placé 1 868 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 4,20 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 7,8 m€ représentant environ 9,2% du capital de la Société.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2017 et par décision du Directeur Général en date du 20 avril 2017 conformément à la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2015.

L'augmentation de capital est effectuée par l'émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L.225-136 du code de commerce et L.411-2 II du code monétaire et financier.

A l'issue de l'opération, le capital social de la Société sera établi à 222 610 euros et sera composé de 22 261 027 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

### **20.1.2 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés au rapport financier annuel 2015 sont incluses par référence dans le présent Document.

### **20.1.3 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés au rapport financier annuel 2014 sont incluses par référence dans le présent Document.

Les deux rapports financiers visés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société [www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com).

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION  
FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**20.2. DOCUMENTS SOCIAUX**

**20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**BILAN – ACTIF (en euros)**

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2 126 579	1 446 693	679 886	365 857
Immobilisations corporelles	3 614 383	2 215 323	1 399 060	1 291 481
Immobilisations financières	13 530 141	8 991 973	4 538 168	4 529 861
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 271 104</b>	<b>12 653 990</b>	<b>6 617 114</b>	<b>6 187 199</b>
Stocks et encours	2 997 868	37 455	2 960 413	4 683 905
Avances et acomptes versés sur commandes	297	-	297	297
Créances clients et comptes rattachés	11 425 471	252 500	11 172 971	9 874 202
Autres créances	31 029 265	25 417 389	5 611 875	4 900 839
Capital souscrit - appelé, non versé	46 790	-	46 790	-
Disponibilités	13 554 216	-	13 554 216	12 581 277
Charges constatées d'avance	312 154	-	312 154	353 968
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59 366 060</b>	<b>25 707 344</b>	<b>33 658 716</b>	<b>32 394 488</b>
Frais d'émission des emprunts	300 330	-	300 330	279 364
Ecart de conversion Actif	71 649	-	71 649	192 908
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>79 009 143</b>	<b>38 361 334</b>	<b>40 647 809</b>	<b>39 053 958</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**BILAN – PASSIF (en euros)**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Capital	202 888	202 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	70 649 374	70 570 752
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(56 857 789)	(47 274 304)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(10 257 372)</b>	<b>(9 583 484)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 757 659</b>	<b>13 935 941</b>
Avances conditionnées	418 453	777 022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4 176 112</b>	<b>14 712 963</b>
Provisions pour risques	1 402 790	818 833
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 402 790</b>	<b>818 833</b>
Emprunts obligataires convertibles	15 311 842	10 100 505
Emprunts et dettes financières diverses	2 538 652	1 525 808
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 777 863	5 245 087
Dettes fiscales et sociales	2 643 778	1 703 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 046	-
Autres dettes	879 061	718 847
Produits constatés d'avance	1 350 744	858 696
<b>DETTES</b>	<b>30 579 986</b>	<b>20 152 760</b>
Ecart de conversion Passif	4 488 921	3 369 402
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 647 809</b>	<b>39 053 958</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**COMPTE DE RESULTAT (en euros)**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31-déc.-16</b> <i>12 mois</i>	<b>31-déc.-15</b> <i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	22 286 238	16 028 858
Production vendue (services)	2 824 207	1 865 028
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>25 110 446</b>	<b>17 893 887</b>
Subventions d'exploitation	659 982	652 504
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	325 986	566 696
Autres produits	1 207 205	1 221 855
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>27 303 619</b>	<b>20 334 942</b>
Achats et variations de stocks de marchandises		
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	13 319 108	9 534 967
Autres achats et charges externes	6 846 175	6 771 677
Impôts, taxes et versements assimilés	277 436	222 142
Salaires et traitements	5 901 358	4 987 672
Charges sociales	2 702 519	2 474 417
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 479 462	773 967
Autres charges	768 593	593 966
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>31 294 651</b>	<b>25 358 809</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 991 032)</b>	<b>(5 023 867)</b>
Produits financiers	12 342 600	5 798 793
Charges financières	19 697 437	11 561 893
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(7 354 837)</b>	<b>(5 763 100)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(11 345 869)</b>	<b>(10 786 967)</b>
Produits exceptionnels	143 406	42 145
Charges exceptionnelles	186 999	67 642
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(43 594)</b>	<b>(25 497)</b>
Participation des salariés aux résultats	78 352	
Impôts sur les bénéfices	(1 210 443)	(1 228 979)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(10 257 372)</b>	<b>(9 583 484)</b>

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**a. La société**

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS imaging SA, entité consolidante, et les cinq filiales de la société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 22 mars 2017.

**b. Faits caractéristiques de l'exercice**

***Emission d'obligations***

Le 29 juin 2016, la Société a émis la troisième et dernière tranche de 5 000 000 d'obligations simples au prix de 1 euro pour un montant total de 5 000 000 euros (remboursables dans les mêmes conditions que les deux tranches précédentes).

De la même manière que pour les deux premières tranches, un fond s'est engagé à souscrire l'ensemble de ces titres.

***Avance remboursable BPIfrance et abandon de créance :***

Lors du comité de suivi des projets collaboratifs du 27 janvier 2016, BPIfrance a prononcé un constat de succès commercial partiel pour EOS imaging, avec un abandon de créance de 268 928 euros.

***Démission administrateur :***

NBGI Private Equity a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2016.

***Obtention de l'accord de commercialisation d'EOS en Chine :***

EOS imaging a obtenu en mars 2016 l'autorisation des autorités réglementaires chinoises (China Food and Drug Administration, CFDA) pour commercialiser le système EOS en Chine.

***Acquisition de droits de licence :***

EOS imaging a acquis en février 2016 des droits exclusifs de commercialisation d'une technologie de simulation biomécanique du rachis auprès de la Société canadienne Spinologics.



***Accord de partenariat avec Stryker :***

EOS imaging a signé en mars 2016 avec la Société Stryker un accord de co-promotion en Grande-Bretagne.

***Accord de partenariat avec Medtronic :***

EOS imaging a signé en avril 2016 un accord de co-marketing avec Medtronic Japon.

***Accord de partenariat avec Anatoscope :***

Le 21 juillet 2016, EOS imaging a annoncé un partenariat exclusif avec Anatoscope (Montpellier, France).

***Autorisation de la FDA pour kneeEOS :***

En novembre 2016, EOS imaging annonce avoir obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux Etats-Unis. kneeEOS vient compléter le portefeuille de solutions EOSapps dédiées aux traitements orthopédiques les plus courants.

**c. Principes et méthodes comptables**

**Principes généraux**

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les principes d'évaluation et de présentation retenus pour cet exercice n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

**Méthodes comptables**

***Immobilisations incorporelles***

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance sur une période de 5 ans.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

▪ Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
▪ Installations agencements	10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

### ***Immobilisations financières***

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la Société retenant à la date d'arrêt des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

### ***Stocks***

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

### ***Opérations en devise***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensées font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

### ***Provisions***

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provision garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

### ***Frais d'émission d'emprunts***

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

### ***Reconnaissance du chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

### ***Autres produits d'exploitations***

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la Société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales administratives qu'elle leur apporte.

### ***Impôt sur les bénéfices***

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) ainsi que le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) sont reconnus en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé pour accompagner le financement des dépenses de recrutements de la Société.

### ***Résultat exceptionnel***

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**d. Notes relatives au bilan et au compte de résultat**

**Tableau de variation des immobilisations**

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

<b>Valaurs brutes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions / Diminution</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	1 635 750	113 192	(26 488)	1 722 453
Immobilisations incorporelles en cours	70 976	333 150		404 126
	<b>1 706 725</b>	<b>446 342</b>	<b>(26 488)</b>	<b>2 126 579</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	693 985	62 736		756 721
Matériel et outillage industriel	1 811 570	150 736		1 962 306
Matériel et mobilier de bureau et informatique	536 123	50 469		586 592
Immobilisations corporelles en cours	125 800	347 682	(164 719)	308 764
	<b>3 167 478</b>	<b>611 624</b>	<b>(164 719)</b>	<b>3 614 383</b>
<b>Total Brut</b>	<b>4 874 204</b>	<b>1 057 966</b>	<b>(191 207)</b>	<b>5 740 962</b>

L'évolution des amortissements s'analyse comme suit :

<b>Dépréciations</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Dotations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	1 340 868	105 825		1 446 693
	<b>1 340 868</b>	<b>105 825</b>		<b>1 446 693</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	407 557	59 409		466 966
Matériel et outillage industriel	1 034 680	220 260		1 254 940
Matériel et mobilier de bureau et informatique	433 761	59 656		493 417
	<b>1 875 998</b>	<b>339 326</b>		<b>2 215 323</b>
<b>Total Amortissements et Dépréciations</b>	<b>3 216 866</b>	<b>445 150</b>		<b>3 662 016</b>

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	365 857	340 517	(26 488)	679 886
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 291 481	272 298	(164 719)	1 399 060
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>1 657 338</b>	<b>612 816</b>	<b>(191 207)</b>	<b>2 078 946</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Immobilisations financières**

Valours brutes	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2016
Titres de participation	4 322 075			4 322 075
Créances rattachées à des participations	8 643 042	291 125	(14 269)	8 919 898
Actions propres	178 076	288 060	(283 628)	182 508
Dépôts et cautionnements	101 785	3 875		105 660
<b>Total Brut</b>	<b>13 244 978</b>	<b>583 060</b>	<b>(297 897)</b>	<b>13 530 141</b>

Dépréciations	31/12/2015	Dotations	Diminutions	31/12/2016
Titres de participation	72 075			72 075
Créances rattachées à des participations	8 643 042	291 125	(14 269)	8 919 898
<b>Total dépréciations</b>	<b>8 715 117</b>	<b>291 125</b>	<b>(14 269)</b>	<b>8 991 973</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>4 529 861</b>			<b>4 538 168</b>

Conformément aux méthodes comptables décrites au paragraphe « c – Principes et méthodes comptables », la valeur des titres est comparée, chaque année, à leur valeur d’inventaire.

Ainsi, au 31 décembre 2016, seuls les titres de la Société OneFit ne sont pas dépréciés et sont conservés pour une valeur nette de 4 250 k€.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la Société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une Société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une Société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une Société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- OneFit Medical : Société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une Société de droit asiatique au capital de \$70.000 singapouriens, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Au 31 décembre 2016, la Société détient 43 598 actions propres dans le cadre d’un contrat de liquidité qui s’est traduit par l’acquisition de 851 072 titres et la cession de 846 341 titres au cours de l’exercice, générant une moins-value nette de 18 K€ sur la période.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)**

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
En milliers d'euros											
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations</b>											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	EOS Image Inc		(1 878)	100%			2 327 141		765	(104)	
	EOS Imaging Inc		(15 678)	100%			30 238 359		14 629	(1 717)	
	EOS Imaging Gmbh	25	(387)	100%	25		1 565 978		1 865	(33)	
	OneFit	116	(112)	100%	4 250	4 250	1 076 815		1 261	327	
	EOS Imaging Pte Ltd	47	(237)	100%	47		205 809			(189)	

**Tableau des dépréciations**

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	8 715 117	291 125	(14 269)	8 991 973
Stocks		37 455		37 455
Créances clients	67 500	185 000		252 500
Autres créances	19 252 844	18 345 034	(12 180 488)	25 417 389
Valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL</b>	<b>28 035 461</b>	<b>18 858 614</b>	<b>(12 194 757)</b>	<b>34 699 318</b>
	<i>dont exploitation</i>	222 455		-
	<i>dont financier</i>	18 636 159	(12 194 757)	
	<i>dont exceptionnel</i>			

L'augmentation de 6 165 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à l'ajustement de la dépréciation au niveau de ces créances au 31 décembre 2016.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Etat des créances**

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	8 919 898		8 919 898
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	105 660		105 660
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 425 471	11 357 971	67 500
	Personnel et comptes rattachés	96	96	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	513	513	
	Etat - Produits à recevoir	1 196 943	1 196 943	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	891 635	891 635	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Etat - Divers			
	Groupe et associés	26 540 995	46 790	26 494 205
	Débiteurs divers	2 445 874	2 445 874	
Charges constatées d'avance		312 154	312 154	
Frais d'émission d'emprunts		300 330	106 924	193 406
<b>TOTAL</b>		<b>52 139 568</b>	<b>16 358 899</b>	<b>35 780 669</b>

**Produits à recevoir**

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Créances clients</b>		
Factures à établir	128 283	96 118
<b>Créances fiscales et sociales</b>		
Etat - Produits à recevoir	1 196 943	1 307 430
<b>Autres créances</b>		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire	618	1 298
Fournisseurs - avoirs à recevoir	1 106 020	742 062
Subventions à recevoir	1 301 887	992 976
<b>TOTAL</b>	<b>3 733 751</b>	<b>3 139 884</b>

Le poste Etat-Produits à recevoir reprend les montants provisionnés au titre du Crédit d'impôt recherche et du CICE 2016.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.



## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2016 et non encore encaissés à cette date.

### Disponibilités

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts bancaires à court terme	13 392 374	12 397 401
SICAV Monétaires	161 842	183 876
<b>TOTAL</b>	<b>13 554 216</b>	<b>12 581 277</b>

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants pour un montant de 8,4 millions d'euros, d'un compte à terme d'un montant de 5 millions d'euros et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 162 k€, résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Achats de matières et marchandises	11 689	46 362
Charges externes	300 465	307 606
<b>TOTAL</b>	<b>312 154</b>	<b>353 968</b>

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Etat des dettes**

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	15 311 842	2 999 342	12 312 500	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine	1 013 000	1 013 000		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 500 000	500 000	1 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 855 909	7 855 909		
Personnel et comptes rattachés	1 200 541	1 200 541		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	867 542	867 542		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	358 063	358 063		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	217 631	217 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	25 652	25 652		
Autres dettes	879 061	879 061		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 350 744	1 350 744		
<b>TOTAL</b>	<b>30 579 986</b>	<b>17 267 486</b>	<b>13 312 500</b>	
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	5 000 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-			

Au cours de l'exercice la Société a mobilisé deux créances clients auprès d'un établissement bancaire à hauteur de 1 013 k€ en contrepartie d'un financement court terme. La Société a conservé la propriété des créances qui sont inscrites au bilan dans le poste clients.

Les emprunts et dettes financières divers concernent un prêt à taux zéro de 1,5 million d'euros accordé en 2013 par la BPI au titre de l'aide au développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS.

Comme précisé dans le paragraphe b. « Faits caractéristiques de l'exercice », le montant reporté en emprunts obligataires concerne la troisième tranche souscrite au cours de l'exercice.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Charges à payer**

Les charges à payer s’analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus	311 842	100 505
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	2 241 009	1 209 396
Autres charges à payer		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Indemnités de congés payés et primes à payer	1 187 964	724 557
Charges sociales à payer	541 919	340 152
Impôts et taxes à payer	217 631	148 137
<b>Autres dettes</b>		
Royalties à payer	856 068	681 012
<b>TOTAL</b>	<b>5 356 432</b>	<b>3 203 760</b>

**Produits constatés d’avance**

Les produits constatés d’avance s’analysent comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2016	31/12/2015
Vente de maintenance	1 350 744	858 696
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 744</b>	<b>858 696</b>

**Capitaux propres**

***Evolution des capitaux propres***

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL	Dividendes
Capitaux propres au 31/12/15	202 420	70 570 752	20 557	(47 274 304)	(9 583 484)	13 935 941	
Affectation du résultat de l'exercice 2014				(9 583 484)	9 583 484		
Augmentation de capital en numéraire	468	46 322				46 790	
Frais d'augmentation de capital							
Souscription BSA		32 300				32 300	
Résultat de l'exercice 2015					(10 257 372)	(10 257 372)	
Capitaux propres au 31/12/16	202 888	70 649 374	20 557	(56 857 789)	(10 257 372)	3 757 659	

***Augmentations de capital***

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

- Exercice de 46 790 options, donnant lieu à la création de 46 790 actions nouvelles

**Composition du capital social**

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit à 202 888 euros. Il est divisé en 20 288 764 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

**Options**

Le 25 janvier 2016, le Conseil d'Administration d'EOS imaging a décidé d'émettre 190 000 BSA au profit de 2 administrateurs ; ces BSA donnant le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 3,42€.

Les bénéficiaires avaient jusqu'au 30 mars 2016 pour souscrire au plan en réglant un prix de souscription à hauteur de 0,17€ par BSA.

Les deux bénéficiaires ont souscrit au plan respectivement le 3 février 2016 et le 29 mars 2016.

Ces BSA pourront être exercées :

- à hauteur de 33% à compter du 24 janvier 2017
- à hauteur de 33% supplémentaires à compter du 24 janvier 2018
- le solde, à compte du 24 janvier 2019

Les BSA sont exerçables jusqu'au 24 janvier 2026.

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015, le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2016, a décidé l'attribution de 133 000 actions gratuites ainsi que de 280 000 actions de performance.

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2016, sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2016
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	470 389
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	292 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	13 625
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	273 432
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	205 750
Actions gratuites	08/12/2015	- €	172 000
BSA	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	133 000
Actions de performance	15/12/2016	- €	280 000
			<b>2 190 821</b>

**Provisions pour risques et charges**

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises utilisées</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Provisions pour litiges		434 540		434 540
Provisions pour garantie	818 833	600 000	(450 583)	968 250
<b>TOTAL</b>	<b>818 833</b>	<b>1 034 540</b>	<b>(450 583)</b>	<b>1 402 790</b>

*dont exploitation*

*1 034 540*

*(450 583)*

*dont financier*

*dont exceptionnel*

La provision pour litige concerne des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2016. Les montants provisionnés sont en accords avec les principes décrits au paragraphe « c – Principes et méthodes comptables ».

**Avances conditionnées**

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, la Société bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€.

Au 31 décembre 2016, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du programme. Le programme a donc été soldé sur ces éléments.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 m€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 50 m€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à un remboursement de 90 k€ et BPIfrance a prononcé un constat de succès commercial partiel ayant conduit à un abandon de créance de 269 k€, portant ainsi le solde de l'avance au bilan à 418 k€.

**Transactions avec les parties liées**

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Ventilation du chiffre d'affaires**

	2016			2015
	France	Export	Total	
Production vendue de biens	3 994 828	18 291 410	22 286 238	16 028 858
Prestations de services	1 749 439	1 074 768	2 824 207	1 865 028
<b>TOTAL</b>	<b>5 744 268</b>	<b>19 366 178</b>	<b>25 110 446</b>	<b>17 893 887</b>

**Dépenses de recherche et développement**

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 3 762 k€ en 2016 contre 3 579 k€ en 2015. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

**Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions – transferts de charges**

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	28 035 461	18 858 614	(12 194 757)	34 699 318
Provisions pour risques et charges	818 833	1 034 540	(450 583)	1 402 790
<b>Sous-Total</b>	<b>28 854 294</b>	<b>19 893 154</b>	<b>(12 645 341)</b>	<b>36 102 108</b>
Amortissements	3 216 866	445 150		3 662 016
<b>TOTAL</b>	<b>32 071 160</b>	<b>20 338 305</b>	<b>(12 645 341)</b>	<b>39 764 124</b>

*dont exploitation*

*1 479 690*

*(450 583)*

*dont financier*

*18 858 614*

*(12 194 757)*

*dont exceptionnel*

Les transferts de charges s'élèvent à 199 k€ au 31 décembre 2016 contre 442 k€ à la clôture précédente et concernent principalement les frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire pour un montant de 122 k€.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Résultat financier**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Produits financiers</b>		
Revenus des créances rattachées à des participations	122 598	97 773
Autres intérêts et produits assimilés	18 745	-
Résultat de change	6 500	29 176
Reprise provision	12 194 757	5 672 989
<i>Sous-total</i>	<b>12 342 600</b>	<b>5 799 938</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	1 020 741	310 483
Résultat de change	40 536	55 776
Provision pour dépréciation et provisions	18 636 159	11 196 779
<i>Sous-total</i>	<b>19 697 437</b>	<b>11 563 038</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(7 354 837)</b>	<b>(5 763 100)</b>

**Résultat exceptionnel**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Cession d'actifs immobilisés	143 406	42 145
<i>Sous-total</i>	<b>143 406</b>	<b>42 145</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Cession d'actifs immobilisés	186 999	66 142
Amendes et pénalités		1 500
<i>Sous-total</i>	<b>186 999</b>	<b>67 642</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(43 594)</b>	<b>(25 497)</b>

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

**e. Autres informations**

**Fiscalité latente ou différée**

Au 31 décembre 2016, le montant total des déficits reportables s'élève à 47 690 milliers d'euros et comprend 3 628 milliers d'euros de déficit fiscal de la période.

**Effectif moyen**

L'effectif moyen se décompose comme suit :

<b>Personnel salarié</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Cadres	70	74
Non cadres	11	7
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

**Engagements hors bilan**

▪ ***Abandon de créance***

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600 000 euros envers la société OneFit Médical (cf. paragraphe b – « Faits significatifs »). Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit Médical hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFit Médical s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

▪ ***Indemnités de fin de carrière***

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.



**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

Les hypothèses de détermination des indemnités de fin de carrière (IFC) ont donc été déterminées comme suit :

	<b>Hypothèses 2016</b>	<b>Hypothèses 2015</b>
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans.</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans.</i>
Application d'un taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85%	2,35%
Tables de mortalité	Tables INSEE 2011-2013	Tables INSEE 2009-2011
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 7,25%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante	Taux moyen de 6,4%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres);
- Accord Régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2016 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élevait à 315 k€.

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Deux des baux ayant une échéance en 2017, le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2016 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	369 931 €	210 048 €	159 883 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>369 931 €</b>	<b>210 048 €</b>	<b>159 883 €</b>	<b>-</b>

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevait à 312 k€.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

### Risque de marché

#### **Risque de liquidité**

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée au paragraphe « d – notes relatives au bilan et compte de résultats / Avances conditionnées » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	15 311 842	2 999 342	12 312 500	
Prêt à taux zéro	1 500 000	500 000	1 000 000	
Créances mobilisées	1 013 000	1 013 000		
Avance OSEO - 2009	418 453	105 570	312 883	-
<b>Total passif</b>	<b>18 243 295</b>	<b>4 617 912</b>	<b>13 625 383</b>	-

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant l'emprunt obligataire, le contrat d'emprunt prévoit un certain nombre d'obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains ratios (endettement net maximum, service de remboursement de la dette / chiffre d'affaires). Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d'emprunt obligataire, elle pourrait être amenée à rembourser des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement. Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par la Société.

Sur la base de cet examen, la Société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

#### **Risque de change**

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc., et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La Société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque de crédit**

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2016, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
  - o La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
  - o La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
  - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
  - o Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Ainsi, le DSO à fin décembre 2016 est de 211 jours, contre 284 jours à fin décembre 2015. La baisse de 26% de ce DSO résulte essentiellement d'une réduction significative du délai moyen d'installation des équipements vendus.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction**

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2016 est de 114 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	
	Deloitte	Fi Solutions
<b>Audit</b>  <i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i> - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)  <i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i> - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	55	26
<b>Sous Total</b>	<b>88</b>	<b>26</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>  <i>Juridique, social, fiscal</i> <i>Autres</i>		
<b>Sous Total</b>		
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>26</b>

**Evènements postérieurs**

**Réalisation d'un placement privé :**

Le 21 avril 2017, EOS imaging a placé 1 868 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 4,20 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 7,8 m€ représentant environ 9,2% du capital de la Société.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2017 et par décision du Directeur Général en date du 20 avril 2017 conformément à la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2015.

L'augmentation de capital est effectuée par l'émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L.225-136 du code de commerce et L.411-2 II du code monétaire et financier.

A l'issue de l'opération, le capital social de la Société sera établi à 222 610 euros et sera composé de 22 261 027 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

**CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**20.2.2 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés au rapport financier annuel 2015 sont inclus par référence dans le présent Document.

**20.2.3 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés au rapport financier annuel 2014 sont inclus par référence dans le présent Document.

Les deux rapports financiers visés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société [www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com).

**20.2.4 Tableaux des résultats des cinq derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS / en euros	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
<b>1. CAPITAL DE FIN D'EXERCICE</b>					
a. Capital social	174 024	180 058	183 866	202 420	202 888
b. Nombre des actions ordinaires existantes	17 402 429	18 005 878	18 386 567	20 241 974	20 288 764
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	8 311 867	13 350 424	17 359 620	17 893 887	25 110 446
amortiss prov	4 796 397	3 082 739	7 017 180	5 731 061	7 673 230
c. Impôts sur les bénéfices	- 955 491	- 1 020 985	- 1 093 988	- 1 228 979	- 1 210 443
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 8 302 772	- 5 385 629	- 10 400 189	- 9 583 484	- 10 257 372
f. Résultat distribué					
<b>3. RESULTAT PAR ACTION</b>					
a. Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	- 0.20	- 0.13	- 0.18	- 0.19	- 0.13
b. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0.48	- 0.30	- 0.57	- 0.47	- 0.51
c. Dividende attribué à chaque action					
<b>4. PERSONNEL</b>					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	59	73	81	81
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	3 477 745	3 988 594	4 804 093	4 987 672	5 901 358
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 221 843	1 996 316	2 645 441	2 474 417	2 702 519
(Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)					

**20.2.5 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires**

L'activité de la société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque les quatre filiales étrangères du Groupe ont une activité limitée à la vente des équipements EOS sur leurs marchés, et que l'activité de OneFit Medical peut être considérée en 2016 comme non significative au niveau du Groupe.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Aussi, nous vous invitons à vous référer aux chapitres 9.1 et 9.2 du présent Document de Référence.

Les dettes comptabilisées au 31.12.2016 avec le comparatif 2015 sont les suivantes (€) :

Dettes	2016	2015
Emprunts obligataires convertibles	15 000 000	10 000 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 046	-
Emprunts et dettes financières divers	2 850 494	1 623 313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 777 863	5 245 087
Dettes fiscales et sociales	2 643 778	1 703 817
Autres dettes	856 068	718 847
Produits constatés d'avance	1 350 744	858 696
<b>TOTAL</b>	<b>30 556 993</b>	<b>20 152 760</b>

### 20.2.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la société présente ci-dessous la décomposition au 31 Décembre 2016 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

En €	Total	Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 60 jours
Au 31/12/2016	5 614 900	2 914 558	594 015	2 106 327
Au 31/12/2015	3 899 925	3 296 522	706 513	(103 110)

Les dettes de plus de 60 jours résultent d'accords spécifiques avec certains fournisseurs.

**20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES**

**20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **EOS Imaging**

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.6.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de comptabilisation à l'actif des frais de développement ainsi que les hypothèses retenues pour déterminer leur durée d'amortissement et leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 6 « Immobilisations incorporelles » et 19.3 « Recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.
- La note 4.13 « Paiements fondés sur des actions » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation de plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres attribués aux salariés et au bénéfice d'administrateurs. Nous avons examiné les hypothèses retenues permettant de déterminer la juste valeur des instruments attribués ainsi que les modalités de comptabilisation et nous nous sommes assurés que les notes 12.3, 17 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



**III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 Avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Géraldine SEGOND

**20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **EOS Imaging**

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2, 3 et 4 du paragraphe 4 « Notes relatives au bilan et au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Géraldine SEGOND

### **20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés au rapport financier annuel 2015 sont inclus par référence dans le présent Document.

### **20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés au rapport financier annuel 2015 sont inclus par référence dans le présent Document.

### **20.3.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés au rapport financier annuel 2014 sont inclus par référence dans le présent Document.

### **20.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés au rapport financier annuel 2014 sont inclus par référence dans le présent Document.

## **20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du code général des impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe

**20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales. Pour rappel, le Groupe a obtenu gain de cause en recours auprès de l'Office Européen des Brevets dans l'opposition qu'il avait engagée sur deux brevets de la société Brainlab (cf. chapitre 11.2.6 du présent Document de Référence).

**20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

A la connaissance de la Société, et après prise en compte des informations mentionnées au paragraphe 12.1 « *Principales tendances depuis la fin du dernier exercice* » du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société ou du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

---

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

<b>21.1</b>	<b>CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>286</b>
<b>21.2</b>	<b>ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....</b>	<b>292</b>

## 21.1. CAPITAL SOCIAL

### 21.1.1 Montant du capital social

Le capital social s'élevait, au 31 décembre 2016, à 202 887,64 €, divisé en 20 288 764 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

### 21.1.3 Titres auto-détenus

Il est rappelé que depuis le 16 mars 2012 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont (communiqué du 16 mars 2012).

L'autorisation faite au Conseil d'administration, pendant une période de dix-huit mois, à faire acheter ses propres actions par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 a été renouvelée successivement lors des Assemblées Générales Mixtes d'EOS imaging tenues les 17 juin 2014, 17 juin 2015, et 16 juin 2016.

Aux termes de cette autorisation :

- La Société peut procéder à l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable ;
- Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) a été fixé à 25,00 euros, avec un plafond global de 5 000 000 euros ;
- Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne peut, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de :

- Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après et, alors, dans les termes qui y sont indiqués.

Au titre de l'exercice 2016, 851 072 actions ont été achetées à un cours moyen annuel de 3,37 €, et 846 341 actions ont été vendues à un cours moyen annuel de 3,36 €. Aucun frais de négociation n'est facturé à la Société en dehors du contrat annuel de liquidité, dont le coût annuel forfaitaire est fixé à 20 000 euros.

A la clôture de l'exercice 2016, 43 598 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 339 K€. Ces actions représentent 0,21% du capital social.

### **21.1.4 Options de souscription d'actions**

Voir les paragraphes 17.2.2 et 17.3 du présent Document de référence.

### **21.1.5 Attributions gratuites d'actions**

Voir paragraphes 17.2.3 et 17.3.1 du présent Document de référence.

### **21.1.6 Autres titres donnant accès au capital**

#### **Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société**

Voir paragraphe 17.2.2 du présent Document de référence.

#### **Bons de souscription d'actions attribués à des tiers**

En juin 2014, la société a émis 180 000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1 800 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse



précédentes. A la date de préparation de ce présent Document de Référence, aucune demande de souscription n'a encore été formulée par la société.

De plus, en date du 9 janvier 2015, et dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visés au II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la société a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Ces émissions ont été réalisées dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte de la société en date du 13 juin 2013.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première et la seconde tranche d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros, ont été souscrites en mars et décembre 2015 respectivement par IPF Partners. La troisième tranche d'un montant de 5 000 000 euros a été souscrite le 29 juin 2016, selon les mêmes conditions que les deux premières tranches.

### 21.1.7 Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent Document de référence, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créés par exercice ou souscription de l'ensemble des valeurs et options émises donnant accès au capital social de la Société s'élève à 3 990 821 réparti comme suit :

Exercice des stock-options attribués aux mandataires sociaux (Marie Meynadier uniquement) :	313 988
Exercice des stock-options attribués aux salariés de la Société (hors Marie Meynadier) :	941 833
Acquisition d'actions attribuées gratuitement :	305 000
Acquisition d'actions de performance :	280 000
OBSA IPF	120 000
Exercice des BSA attribués aux mandataires sociaux :	230 000
Exercice des BSA PACEO	1 800 000
Total	3 990 821

Ces 3 990 821 actions nouvelles représentent une dilution potentielle maximale de 19,67% sur la base du capital dilué. La dilution en droits de vote s'établit également à 19,67%.

### 21.1.8 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe

Néant

**21.1.9 Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société**

Le tableau suivant présente un récapitulatif des autorisations consenties par les Assemblées générales mixtes du 17 juin 2015, du 16 octobre 2015 et du 16 juin 2016, valables à la date du présent document ou ayant été en vigueur ou ayant fait l'objet d'une utilisation à la date de publication du présent Document de Référence.

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
<b>Emissions de titres</b>			
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-132, L. 225-133, L. 225-134. L. 228-91 et L. 228-92)	AG du 17 juin 2015 (15 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	36 174 €	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce), 2256135 et suivants, 228-91 et suivants	AG du 17 juin 2015 (10 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	55 160 €	Néant
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés (articles L.225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92).	AG du 17 juin 2015 (11 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	36 773 €	17 899€  CA du 5 octobre 2015

## CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Autorisation, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social (dispositions des articles L. 225-136-1° deuxième alinéa du code de commerce).	AG du 17 juin 2015 (12 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017		Utilisée dans le cadre de l'opération du 6 octobre 2015
Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2015 (16 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017		Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique composant une composante d'échange initiée par la Société (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2015 (13 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	36 773 €	Non utilisée
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (article L.225-147 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2015 (14 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	18 386 € et en toutes hypothèse pas au-delà de 10% du capital	Non utilisée

## CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
<b>Emissions de titres</b>			
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)	AG du 17 juin 2015 (17 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2017	18 396 €	Non utilisée
Emission et attribution de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L.225-138-I du code de commerce.)	AG du 16 juin 2016 (9 <sup>ème</sup> résolution) 18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2017	5 000 €	1 900€  CA du 25 janvier 2016
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.)	AG du 16 octobre 2015 (3 <sup>ème</sup> résolution) 38 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2018	10 000 €	1 815 €  CA du 8 décembre 2015  1 330 €  CA du 15 décembre 2016
<b>Rachat et réduction</b>			
Rachat de ses propres actions par la Société (Articles L.225-209 et suivants du code de commerce)	AG du 16 juin 2016 (7 <sup>ème</sup> résolution) 18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2017	10% du capital	Oui  Au 31 décembre 2016, la société détenait 43 598 actions d'autocontrôle
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (article L.225-209 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2015 (9 <sup>ème</sup> résolution) 18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2016 AG du 16 juin 2016 (8 <sup>ème</sup> résolution), 18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2017	10% du capital par période de 24 mois  10% du capital par période de 24 mois	Non utilisée

### 21.1.10 Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
<b>Total au 31 décembre 2014</b>		<b>183 866</b>	<b>62 037 094</b>	<b>18 386 567</b>
16/02/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	133	77 013	13 301
28/02/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	60	34 514	5 961
03/03/2015	Augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA	238	138 034	23 840
23/06/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	44	4 392	4 436
24/06/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	50	4 910	4 960
08/10/2015	Augmentation de capital	17 899	8 261 925	1 789 909
15/11/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	3	342	345
03/12/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	127	12 528	12 655
<b>Total au 31 décembre 2015</b>		<b>202 420</b>	<b>70 570 752</b>	<b>20 241 974</b>
01/03/2016	Souscription BSA		32 300	
08/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	1 980	2 000
11/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
14/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	18	1 772	1 790
16/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	80	7 920	8 000
30/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	50	4 944	4 994
02/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	10	990	1 000
01/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	28	2 729	2 757
05/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	61	6 030	6 091
06/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	45	4 413	4 458
07/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	77	7 623	7 700
08/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
<b>Total au 31 décembre 2016</b>		<b>202 888</b>	<b>70 649 374</b>	<b>20 288 764</b>

Au cours de l'exercice 2016, les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- En date du 25 janvier 2016, le conseil d'administration a décidé l'émission de 190 000 BSA au profit d'administrateurs, dont 150 000 BSA ont été souscrits le 5 février 2016 et 40 000 BSA le 30 mars 2016 ;
- Exercice de 46 790 options, donnant lieu à la création de 46 790 actions nouvelles.

A la date du présent Document de référence, le capital social s'élève à 202 887,64€, en 20 288 764 actions d'une valeur nominale de 0,01 centime (EUR. 0,01) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'étude, le développement, la fabrication, l'achat, la vente de tous matériels mécaniques, électriques, électroniques, informatiques, télématiques, biologiques, médicaux et de tous appareils de mesure, l'édition, toutes fournitures de services et toutes négociations de brevets et de savoir-faire dans tous les domaines précités et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou

immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

## **21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction**

### **Conseil d'administration**

#### **A. Composition du conseil d'administration (article 11 des statuts)**

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

### B. Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

### C. Réunion du conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les

administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

### **D. Pouvoirs du conseil d'administration (article 13 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

### **Direction générale (article 14 des statuts)**

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### **Formes des titres (article 7 des statuts)**

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

#### **Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)**

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tel qu'indiqué au chapitre 18.2 du présent document de référence, l'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

#### **Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9, 21 et 22 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds

de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

### **Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

### **Limitation des droits de vote**

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

### **Titres au porteur identifiables**

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la

quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

### **Rachat par la Société de ses propres actions**

Se référer au paragraphe 21.1.3 « Titres auto-détenus ».

#### **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

#### **21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires**

##### **A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

### **B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)**

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

#### **21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### **21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, directement ou indirectement, une fraction égale à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société, doit communiquer à la Société les informations visées à l'article L. 233-7-I du code de commerce (notamment le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède) au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les

personnes résident hors de France, adressée au siège social dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

Cette obligation s'applique également, dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société sera atteint ou franchi, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil légal de 5%.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours de bourse, selon les mêmes modalités.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### **21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

---

## **22 CONTRATS**

### **IMPORTANTS**

---

<b>22.1.</b>	<b>CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT ENTRE AXE GROUPE ET EOS IMAGING SA EN DATE DU 21 FEVRIER 2012.....</b>	<b>303</b>
<b>22.2.</b>	<b>CONVENTION DE LICENCE ENTRE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE (ETS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2011 .....</b>	<b>303</b>
<b>22.3.</b>	<b>CONVENTION DE LICENCE ENTRE ARTS (AGISSANT EN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE DE BIOMECHANIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 28 JUILLET 2011 .....</b>	<b>304</b>

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

### **22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012**

La Société a conclu le 21 février 2012 avec la société AXE Group un contrat portant sur la fabrication et l'étude du système EOS, pour une durée de trois années.

Au titre de ce contrat, la Société confie à AXE Group la production ainsi que l'assemblage (i.e. l'intégration) de son appareil de radiologie EOS. Axe s'engage, au titre de ce contrat, sur une capacité de production de 4 appareils par mois au moins à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Depuis l'exercice 2014, la capacité de production est portée à 8 appareils par mois.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le prix du système EOS est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par AXE Group auxquels s'ajoute une marge convenue entre les Parties. Les Parties sont également convenues d'une clé de répartition des économies liées aux gains de productivité attendus de leur collaboration.

La Société s'engage à travailler exclusivement avec Axe Groupe pour l'intégration d'EOS et AXE Group s'engage à solliciter l'accord préalable de la Société avant de travailler avec un nouveau client qui pourrait être un concurrent de la Société. Le protocole précise que les conditions de cette exclusivité réciproque pourraient être révisées en cas de changement de contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

### **22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011**

Par une convention de licence, en date du 2 novembre 2011, applicable rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ETS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur la propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relative à la technologie permettant la reconstruction tridimensionnelle à partir de vues planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. EOS est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : l'expiration des droits de propriété sur la technologie ou le 31 décembre 2024.



ETS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. ETS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ETS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

### **22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011**

Par une convention de licence, en date du 28 juillet 2011, applicable rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ARTS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur les droits de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relatifs à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. Eos est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société (notamment sur son originalité, sa non contrefaçon, son utilité ou sa qualité) et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence

ARTS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. La Société peut librement transférer ses droit et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ARTS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

---

## **23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

---

Néant

---

## 24 DOCUMENTS

### ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

Les communiqués et documents de la Société, et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes, le document d'information annuel sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: [www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com).

Une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Une synthèse des principaux communiqués de presse de la société, diffusés au cours des 24 derniers mois, est présentée ci-après.

#### **Eos imaging**

10 rue Mercœur

75011 Paris FRANCE

Tél : 01 55 25 60 60

[investors@eos-imaging.com](mailto:investors@eos-imaging.com)

#### **Newcap**

Communication financière/Relations Investisseurs

Pierre Laurent

Tél : 01 44 71 94 91

[eosimaging@newcap.fr](mailto:eosimaging@newcap.fr)

#### 24.1. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2014

**Mars 2014** : EOS imaging obtient le marquage CE pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

**Avril 2014** : EOS imaging est éligible au dispositif PEA-PME.

**Octobre 2014** : 100<sup>ème</sup> installation du système EOS.

**Octobre 2014** : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation en Corée du Sud.

**Décembre 2014** : EOS imaging obtient l'agrément de la FDA pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

#### 24.2. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2015

**Janvier 2015** : EOS imaging se dote de moyens financiers complémentaires par émission d'un emprunt obligataire de 15m€, en trois tranches de 5m€, les seconde et troisième tranches étant optionnelles.

**Janvier 2015** : EOS imaging obtient l'autorisation de la FDA pour l'option Micro Dose.

**Avril 2015** : EOS imaging renforce sa présence en Asie avec une première installation à Hong Kong.

**Mai 2015** : Création de la filiale EOS Imaging Pte Ltd à Singapour, détenue à 100% par EOS imaging SA. Cette entité est destinée à vendre les produits du Groupe à Singapour.

**Mai 2015** : EOS imaging lance « EOS 3D Service », une offre de modélisation 3D. Le service de modélisation en ligne, basé à Montréal, fournira les données personnalisées 3D à partir des images stéréo-radiographiques EOS du patient.

**Mai 2015** : EOS imaging obtient la marque CE pour kneeEOS, le premier logiciel de planification 3D stéréo-radiographique pour la prothèse totale du genou.

**Septembre 2015** : EOS imaging annonce l'acquisition de droits exclusifs sur une technologie de prédiction de l'évolution de la scoliose. Huit centres internationaux s'engagent dans une étude multicentrique pour confirmer l'avance de cette technologie prédictive.

**Octobre 2015** : réalisation d'un placement privé de 8,7 millions d'euros.

**Octobre 2015** : EOS imaging annonce une première installation au Moyen-Orient.

**24.3. Communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2016**

**Janvier 2016** : EOS imaging annonce un accord de licence et un partenariat exclusifs dans la simulation chirurgicale. L'accord avec Spinologics porte sur le co-développement d'un logiciel de simulation biomécanique 3D personnalisée de chirurgie vertébrale.

**Février 2016** : EOS imaging obtient le statut de Technologie Innovante auprès de l'agence nationale coréenne de santé.

**Février 2016** : EOS imaging obtient le marquage CE pour spineEOS, sa solution de planification 3D en ligne pour la chirurgie du rachis.

**Mars 2016** : EOS imaging et Stryker annoncent un accord de co-promotion au Royaume-Uni. Le partenariat offrira aux hôpitaux britanniques un accès à des solutions complètes pour le traitement orthopédique.

**Mars 2016** : EOS imaging obtient l'autorisation de commercialiser le système EOS en Chine. L'autorisation de la CFDA (China Food and Drug Administration) permet au Groupe d'entrer sur un marché important et en forte croissance.

**Avril 2016** : EOS imaging annonce un accord de co-marketing avec Medtronic Japan. Ce partenariat exclusif permettra aux forces de vente de Medtronic Japon de commercialiser la plateforme EOS imaging auprès de ses clients, et de faciliter ainsi l'adoption d'EOS sur le marché japonais.

**Avril 2016** : EOS imaging obtient l'autorisation de la FDA pour spineEOS, sa solution en ligne de planification chirurgicale 3D du rachis.

**Mai 2016** : EOS imaging annonce l'acquisition du 10ème système EOS par le réseau Shriners Hospitals for Children aux États-Unis.

**Juillet 2016** : EOS imaging annonce la signature d'un accord-cadre avec le prestigieux réseau hospitalier allemand Schön Kliniken qui ouvre la voie à la standardisation de l'utilisation de la plateforme EOS pour le traitement de patients en orthopédie au sein du réseau.

**Juillet 2016** : EOS imaging annonce un nouveau partenariat exclusif avec Anatoscope (Montpellier, France) pour combiner les modèles virtuels de patients d'Anatoscope aux images et données patients 2D/3D issues des examens EOS dans des applications orthopédiques avancées EOSapps. Les premières applications devraient être disponibles en 2017.

**Novembre 2016** : EOS imaging annonce avoir obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux États-Unis. KneeEOS vient compléter le portefeuille de solutions EOSapps dédiées aux traitements orthopédiques les plus courants.

**Novembre 2016** : EOS imaging annonce l'inauguration du premier système EOS à l'hôpital universitaire de Konyang, en Corée du Sud, troisième marché d'Asie.

---

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

---

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 "*Organigramme*" et 20 "*Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société*" du présent Document de référence.

---

## 26 TABLE DE CONCORDANCE

---

### Rapport financier annuel

Le Rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent de référence.

Éléments requis par les articles cités ci-dessus	Document de référence
Comptes consolidés (normes IFRS)	Section 20.1 page 212
Comptes annuels (normes françaises)	Section 20.2 page 252
Rapport de gestion	Section 6.7 pages 102 à 104 Sections 9.1 et 9.2 pages 120 à 131 Voir également table de concordance « Rapport de gestion du Conseil d'Administration »
Attestation du Responsable du document	Chapitre 1 page 10
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Section 20.3.1 page 278
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Section 20.3.2 page 281
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	Section 20.1.1 page 250



Rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2015 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de Eos imaging le 28 avril 2016.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé  (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	Section 20.2.1 pages 252 et suivantes
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)	Sections 9.1 et 9.2 pages 120 à 131
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité  (L.233-6 du Code de commerce)	Section 7.2 page 106
Evolution prévisible et perspectives d'avenir  (L. 232-1 et L. 233-26 du Code commerce)	Section 12.2 page 154
Evénements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Section 12.1 page 153 Section 20.1 page 250
Activités en matière de recherche et développement  (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Chapitre 6. Pages 91 et 103 Chapitre 11 page 140 et suivantes
Prise de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	Section 5.2.1 page 56
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité  (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Section 4.5.4 page 48 Chapitre 8.2 page 112
Informations relatives aux questions du personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Chapitre 17 pages 183 à 204
Description des principaux risques et incertitudes  (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Chapitre 4 pages 20 à 51
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers  (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4.4 pages 35 à 44 Section 10.6 page 138
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4.4 pages 35 à 44 Section 10.6 page 138

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	Section 21.1.9 page 289 à 291
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 162 à 169 Chapitre 18 pages 205 à 208 Chapitre 21 pages 285 à 301
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	Section 17.3 pages 198 à 204
Informations sur les délais de paiement fournisseurs (L. 441-6-1 du Code de commerce)	Section 20.2.6 page 280
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	Section 20.2.4 page 276
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)	Sections 18.1.1 et 18.1.2 pages 206 et 207
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	Section 14.1.3 pages 160 et 161
Rémunération totale et avantages de toute natures versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 162 à 169
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Section 14.1.1 pages 157 à 160
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	Section 21.1.3 pages 286 et 287
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	Section 20.4 page 283
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)	Section 20.1.1 page 217